

# COMMUNE DE SERRAVAL

Département de la Haute-Savoie

## **PLAN LOCAL D'URBANISME** **RAPPORT DE PRESENTATION – Tome I : Diagnostic** **territorial, Analyse des capacités de densification et Etat** **initial de l'environnement**

### **DOSSIER D'PPROBATION**



Projet arrêté le 30 juillet 2019

Vu pour être annexé à la délibération du  
conseil municipal du 02 mars 2020

Réf. : 17-009

# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : DIAGNOSTIC.....</b>	<b>8</b>
<b>1 Une population en croissance permanente depuis 1968.....</b>	<b>8</b>
1.1 Une évolution démographique due aussi bien au solde naturel que migratoire ..	8
1.2 Une population vieillissante.....	10
<b>2 Un parc de logements en augmentation continue.....</b>	<b>12</b>
2.1 Une part raisonnable de résidences secondaires par rapport aux principales ...	12
2.2 Un parc de logements dominé par la maison individuelle et des résidences principales occupées majoritairement par le propriétaire .....	13
2.3 Un nombre de personnes par ménage relativement stable .....	13
2.4 Parc social, Programme Local de l'Habitat .....	14
2.5 Analyse des permis de construire attribués entre 2007 et 2019 .....	15
2.5.1 Caractéristiques des permis .....	15
2.5.2 Analyse de la consommation de l'espace entre 2007 et 2019 .....	16
<b>3 Quelles perspectives de population et de logements pour les 10 prochaines années ?.....</b>	<b>23</b>
3.1 En termes quantitatifs .....	23
3.2 Prise en compte du SCOT .....	24
3.3 En termes qualitatifs.....	24
<b>4 Agriculture .....</b>	<b>26</b>
4.1 Caractéristiques des exploitations agricoles.....	26
4.1.1 Les exploitations communales.....	26
4.1.2 Les exploitations extérieures .....	28
4.1.3 Récapitulatif .....	28
4.2 Gestion de l'espace.....	28
4.3 Espaces agricoles .....	29
4.4 Prise en compte du Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier ....	31
4.5 Prise en compte du SCOT Fier-Aravis .....	31
<b>5 Population active et activités économiques .....</b>	<b>33</b>
5.1 Les actifs.....	33
5.2 Entreprises présentes sur la commune .....	36
Des commerces et services limités .....	36
Hébergements touristiques .....	36
Activités touristiques .....	36
5.3 Quelles perspectives de développement économique ?.....	38
<b>6 Equipements et infrastructures communaux .....</b>	<b>40</b>
6.1 Equipements communaux et services à la population .....	40
6.1.1 Bâtiments communaux.....	40
6.1.2 Services à la population .....	40
6.1.3 Enseignement .....	41
Enseignement primaire et services annexes .....	41
Enseignement secondaire.....	41
6.2 Transports, déplacements et stationnements .....	42
6.2.1 Transports.....	42
Lignes de bus .....	42

Lignes de transport scolaire .....	42
6.2.2 Equipements routiers .....	42
6.2.3 Circulations douces .....	42
6.2.4 Contraintes de circulation .....	43
6.2.5 Inventaire des capacités de stationnement et analyse des possibilités de mutualisation.....	43
6.3 Infrastructures du territoire .....	46
6.3.1 Alimentation en Eau Potable .....	46
Description sommaire du réseau.....	46
Structure de la consommation.....	49
Bilan ressources – besoins .....	49
6.3.2 Sécurité incendie.....	50
6.3.3 Assainissement .....	51
Secteur en assainissement collectif .....	51
Secteurs en assainissement non collectif.....	51
6.3.4 Eaux pluviales .....	51
6.3.5 Desserte numérique du territoire .....	53
6.3.6 Desserte énergétique du territoire .....	53
<b>7 Coopération intercommunale .....</b>	<b>55</b>
<b>PARTIE 2 : ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET MUTATION DES ESPACES BATIS .....</b>	<b>56</b>
<b>1 Estimation des capacités de mutation .....</b>	<b>56</b>
<b>2 Capacités de densification des espaces bâtis.....</b>	<b>56</b>
<b>PARTIE 3 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>64</b>
<b>1 Gestion des ressources naturelles.....</b>	<b>64</b>
1.1 Préservation de la ressource en eau .....	64
1.1.1 L'eau potable.....	64
1.1.2 Les eaux usées .....	64
1.1.3 Préservation des cours d'eau .....	64
1.2 Qualité des sols.....	65
1.3 Productions énergétiques du territoire des Vallées de Thônes .....	65
1.4 Caractéristiques énergétiques de la commune.....	65
1.5 Préservation du paysage le long des routes à grande circulation .....	66
<b>2 Qualité des milieux, pollutions et nuisances .....</b>	<b>68</b>
2.1 Qualité de l'air .....	68
2.1.1 Schéma Régional Climat Air Energie – SRCAE .....	68
2.1.2 Données locales.....	68
2.2 Sols pollués et sites industriels et activités de services .....	69
2.3 Gestion des déchets .....	70
2.3.1 Déchets ménagers .....	70
2.3.2 Déchetterie.....	72
2.3.3 Stockage des déchets inertes .....	72
2.4 Prise en compte du bruit .....	72

<b>3</b>	<b>Biodiversité et milieux naturels .....</b>	<b>74</b>
3.1	Contexte géomorphologique, hydrologique et climatique .....	74
3.1.1	Géomorphologie.....	74
3.1.2	Climatologie .....	75
3.1.3	Contexte hydrologique .....	76
3.1.4	L'occupation humaine .....	77
3.2	Inventaires et mesures de protection des milieux naturels .....	77
3.2.1	Zone Natura 2000 « Massif de la Tournette ».....	78
	Généralités .....	78
	A Serraval : Site du « Massif de la Tournette » (FR8201703).....	78
3.2.2	ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ..	81
	ZNIEFF de type 2 : La Chaîne des Aravis .....	82
	ZNIEFF de type 2 : Massif de la Tournette.....	83
	ZNIEFF de type 1 : Montagne de Sulens .....	84
	ZNIEFF de type 1 : Massif de la Tournette.....	84
3.2.3	Inventaire départemental des zones humides .....	84
	Contexte général.....	84
	A Serraval .....	85
	La zone humide du Col du Marais : un enjeu fort .....	85
	Zone humide des Pruniers : un enjeu modéré.....	86
	Zone humide de La Greffaz : un enjeu modéré .....	86
	Zones humides du Mont : un enjeu limité .....	86
	Zone humide des Gays : un enjeu limité .....	86
	Vulnérabilité et enjeux des milieux humides.....	87
3.2.1	Pelouses sèches .....	87
	Contexte général.....	88
	A Serraval .....	88
3.3	Trame Verte et Bleue .....	89
3.3.1	Contexte géographique .....	89
3.3.2	Éléments identifiés à Serraval dans le SRCE .....	89
3.3.3	A l'échelle locale .....	92
3.4	La nature plus « ordinaire ».....	94
3.5	Les alpages.....	95
3.6	La forêt communale .....	96
3.7	Des points noirs .....	98
3.8	Synthèse des éléments de biodiversité remarquables.....	99
3.9	Manière dont le PLU prend en compte le souci de la préservation et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité, les incidences prévisibles et les mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser .....	100
<b>4</b>	<b>Analyse paysagère et urbaine.....</b>	<b>102</b>
4.1	Le grand paysage .....	102
4.2	Les unités paysagères .....	102
4.2.1	Les fonds de vallée encaissés et boisés.....	103
4.2.2	Les coteaux semi-ouverts.....	104
4.2.3	Les versants montagnards .....	105
4.3	Les perceptions sensibles .....	105
4.4	L'analyse urbaine .....	109
4.4.1	Positionnement et organisation du bâti.....	109
4.4.2	Entrées du village de Serraval.....	112

4.5	Traitement des limites et des talus .....	114
<b>5</b>	<b>Patrimoine culturel .....</b>	<b>116</b>
5.1	Les caractéristiques architecturales .....	116
5.1.1	Le bâti ancien.....	116
5.1.2	Les constructions « récentes » .....	117
5.2	Le patrimoine remarquable .....	118
5.2.1	Le patrimoine bâti.....	118
5.2.2	Le patrimoine culturel .....	120
5.2.3	Le petit patrimoine.....	122
<b>6</b>	<b>Prévention des risques .....</b>	<b>125</b>
6.1	Risque sismique.....	125
6.2	Risques miniers.....	125
6.3	Risques naturels .....	125
6.3.1	Risques autres qu'inondation .....	125
6.3.2	Risque d'inondation.....	126
6.4	Aléa retrait-gonflement des argiles .....	127
6.5	Risques technologiques .....	127

## PREAMBULE

### Situation géographique

Administrativement rattaché au canton de Faverges depuis 2015 qui a vu la fusion du canton de Thônes et d'une partie de l'ancien canton d'Annecy-le-Vieux, le Chef-lieu de Serraval se situe à environ 10 km de Thônes et Faverges et à 34 km d'Annecy. La commune de Serraval appartient à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT).

**Tableau 1 : Liste des communes du canton et intercommunalité à laquelle elles appartiennent**

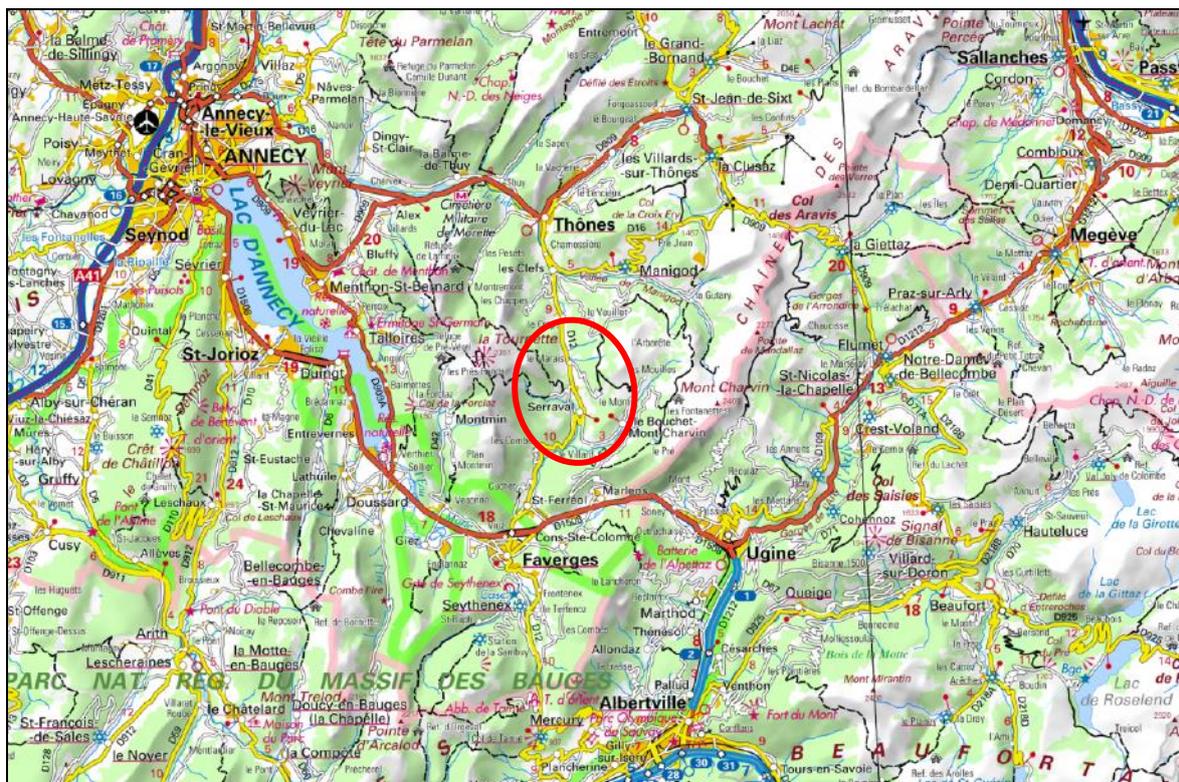
Alex	CC des Vallées de Thônes	Le Grand-Bornand	CC des Vallées de Thônes
La Balme-de-Thuy	CC des Vallées de Thônes	Lathuile	CC des Sources du Lac d'Annecy
Bluffy	CC de la Tournette	Manigod	CC des Vallées de Thônes
Le Bouchet-Mont-Charvin	CC des Vallées de Thônes	Menthon-Saint-Bernard	CC de la Tournette
Chevaline	CC des Sources du Lac d'Annecy	Saint-Ferréol	CC des Sources du Lac d'Annecy
Les Clefs	CC des Vallées de Thônes	Saint-Jean-de-Sixt	CC des Vallées de Thônes
La Clusaz	CC des Vallées de Thônes	<b>Serraval</b>	<b>CC des Vallées de Thônes</b>
Dingy-Saint-Clair	CC des Vallées de Thônes	Talloires-Montmin	CC de la Tournette
Doussard	CC des Sources du Lac d'Annecy	Thônes	CC des Vallées de Thônes
Faverges-Seythenex	CC des Sources du Lac d'Annecy	Val de Chaise (fusion de Cons-Sainte-Colombe et Marlens)	CC des Sources du Lac d'Annecy
Giez	CC des Sources du Lac d'Annecy	Veyrier-du-Lac	CC de la Tournette
		Les-Villards-sur-Thônes	CC des Vallées de Thônes

Remarque : la commune d'Entremont ne fait plus partie de la CC des Vallées de Thônes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 du fait de sa fusion avec la commune de Petit Bornand-les-Glières. La commune nouvelle ainsi créée, Glières-Val-de-Borne, appartient à la CC Faucigny-Glières. Cependant, l'analyse démographique de la CCVT étant basée sur les derniers chiffres de l'INSEE (2015), l'ancienne commune d'Entremont est prise en compte.

Les communes limitrophes de Serraval sont :

- Les Clefs
- Manigod
- Le Bouchet-Mont-Charvin
- Val de Chaise
- Saint-Ferréol
- Talloires-Montmin.

## Carte 1 : Situation de la commune Serraval



Source : Carte IGN de la Savoie.

Serraval se situe à la confluence de trois torrents qui forment le ruisseau du Monthou et s'étend sur 1 973 ha, entre 610 (le long du ruisseau La Chaise en aval de la D12 au lieu-dit La Thuile) et 2 260 (pointe sur l'arrête au sud du sommet La Tournette) mètres d'altitude.

### Présentation de la procédure du PLU

Dans sa délibération du 19 mai 2016, le conseil municipal de la commune de Serraval engage la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 janvier 2014, avec les objectifs suivants :

- intégrer au document existant les modifications législatives récentes apportées notamment par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014 et les lois Grenelle
- adapter l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, inscrite au projet d'aménagement et de développement durable (PADD), concernant le chef-lieu aux nouveaux projets municipaux : modification de la vocation de l'équipement public prévu, modification de la densité urbaine prévue
- valoriser au mieux le patrimoine communal
- reconduire les objectifs suivants : assurer un développement économique et urbain mesuré, pérenniser l'activité agricole et lutter contre l'étalement urbain, préserver le paysage et les espaces naturels.

C'est une réflexion globale, portant sur l'ensemble du territoire communal, qui permettra de prendre en compte les préoccupations du développement durable dans le cadre de la révision du PLU.

Le dossier de PLU, conformément aux articles L.151-2 et suivants du Code de l'urbanisme, comprend :

- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Le règlement, accompagné de documents graphiques
- Les annexes.

# PARTIE 1 : DIAGNOSTIC

## 1 UNE POPULATION EN CROISSANCE PERMANENTE DEPUIS 1968

### 1.1 Une évolution démographique due aussi bien au solde naturel que migratoire

En 2015, la commune de Serraval compte 675 habitants (données INSEE). Le dernier recensement sur la commune dénombre 695 habitants en 2017.

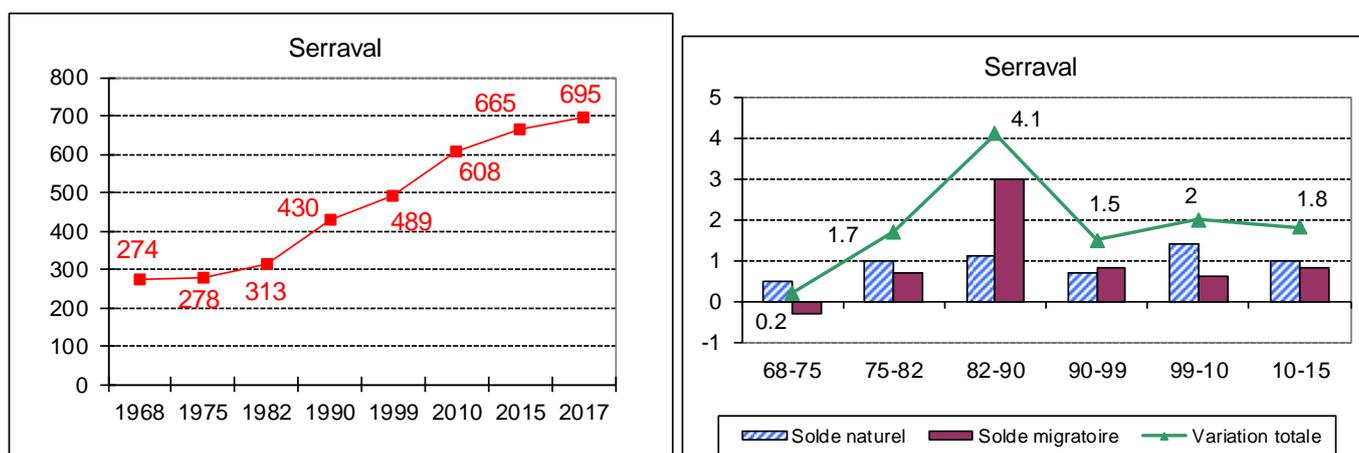
De 1968 à 1982, le nombre d'habitants dans la commune n'évolue pas de manière significative, il passe de 274 à 313. Cependant, à partir des années 1980, la croissance démographique est prononcée. Les soldes naturels et migratoires positifs depuis 1968 confirment cette tendance. Dans la période 1982 – 1990, Serraval doit sa croissance principalement au solde migratoire important de 3,0%.

En croissance constante depuis cette période, la commune de Serraval double sa population en trois décennies. De plus, le solde naturel toujours élevé, compris entre 1,4% en moyenne entre 1999 et 2010 et 1,0% entre 2010 et 2015, traduit la venue de jeunes couples sur la commune.

La qualité du cadre de vie, la proximité avec les villes de Thônes et Faverges, mais aussi du lac d'Annecy et des stations de ski, font de Serraval une commune très attractive pour la population nouvelle.

A noter cependant que les taux sont très « sensibles » en raison du faible nombre d'habitants.

**Graphique 1 : Evolution démographique et taux démographiques de Serraval**

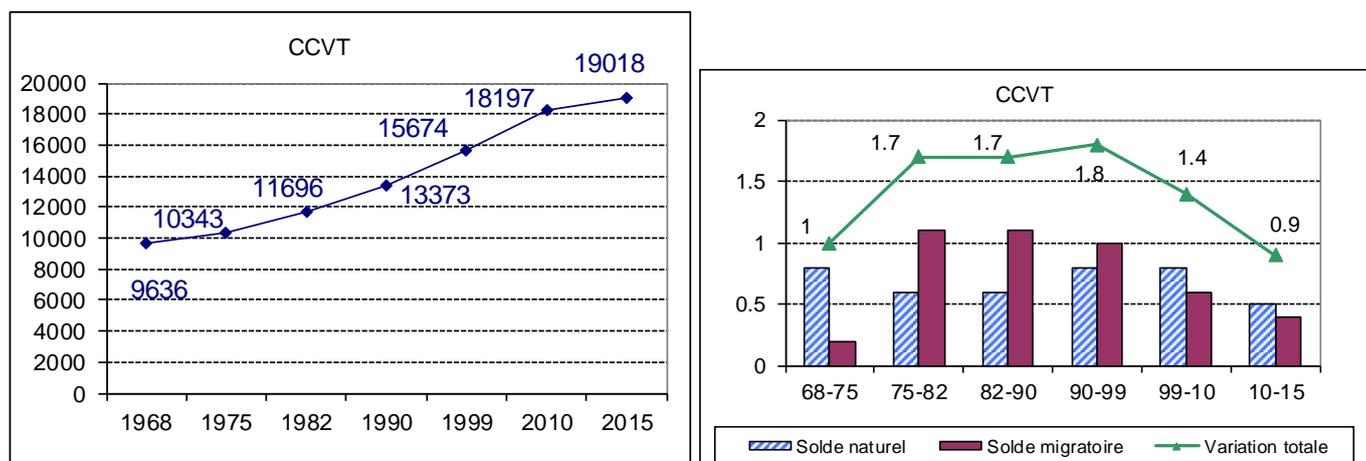


Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), l'évolution démographique est également positive depuis 1968, grâce aussi bien aux mouvements de la population (solde migratoire positif) qu'à la dynamique démographique locale (solde naturel positif), même si la croissance tend à ralentir légèrement, en passant de 1,4%/ an en moyenne sur la période 1999 – 2010 à 0,9%/ an sur la période 2010 – 2015.

La CCVT compte, en 2015, 19 018 habitants.

A l'échelle de la CCVT, depuis 1999, l'évolution démographique est aussi bien portée par les naissances que le solde migratoire.

**Graphique 2 : Evolution et taux démographiques de la CCVT**

Source : chiffres de l'INSEE.

Entre 1999 et 2010, l'ensemble des communes de la CCVT (sauf La Clusaz) participe à l'évolution positive du territoire intercommunal : les communes de Dingy-Saint-Clair, Saint-Jean-de-Sixt et Le Bouchet-Mont-Charvin connaissent les plus fortes progressions. Entre 2010 et 2015, si Serraval est une des communes les moins peuplées de la CCVT, elle est cependant l'une de celles qui ont le meilleur dynamisme, avec le taux annuel moyen de 1,8%. La ville de Thônes voit sa population fortement augmenter tout comme La Balme-de-Thuy située à proximité (respectivement +1,9%/an et +2,1%/an sur la dernière période intercensitaire).

Compte tenu de l'augmentation des coûts du foncier et du coût de la vie, les stations de La Clusaz et le Grand-Bornand perdent des habitants au profit des communes périphériques.

A côté de Serraval, Le Bouchet-Mont-Charvin subit également un léger ralentissement de sa croissance entre 2010 et 2015, à cause de son éloignement et de la vente de bâtiments anciens en résidences secondaires.

**Tableau 2 : Evolution comparée de la population de l'ensemble de la CCVT**

	Population 1999	Population 2010	Population 2015	Taux annuel moyen 99/10	Taux annuel moyen 10/15
Alex	792	985	1 031	2.0%	0.9%
La Balme de Thuy	327	401	444	1.9%	2.1%
Le Bouchet-Mont-Charvin	174	237	242	2.8%	0.4%
Les Clefs	472	580	628	1.9%	1.6%
La Clusaz	2 023	1 874	1 770	-0.7%	-1.1%
Dingy-Saint-Clair	915	1 338	1 395	3.5%	0.8%
Entremont	462	617	664	2.7%	1.5%
Le Grand Bornand	2 115	2 190	2 154	0.3%	-0.3%
Manigod	789	986	1 005	2.0%	0.4%
Saint-Jean-de-Sixt	1 005	1 410	1 433	3.1%	0.3%
<b>Serraval</b>	<b>489</b>	<b>608</b>	<b>665</b>	<b>2.0%</b>	<b>1.8%</b>
Thônes	5 212	5 960	6 549	1.2%	1.9%
Villards-sur-Thônes	899	1 011	1 038	1.1%	0.5%
<b>CCVT</b>	<b>15 674</b>	<b>18 197</b>	<b>19 018</b>	<b>1.4%</b>	<b>0.9%</b>

Source : chiffres de l'INSEE.

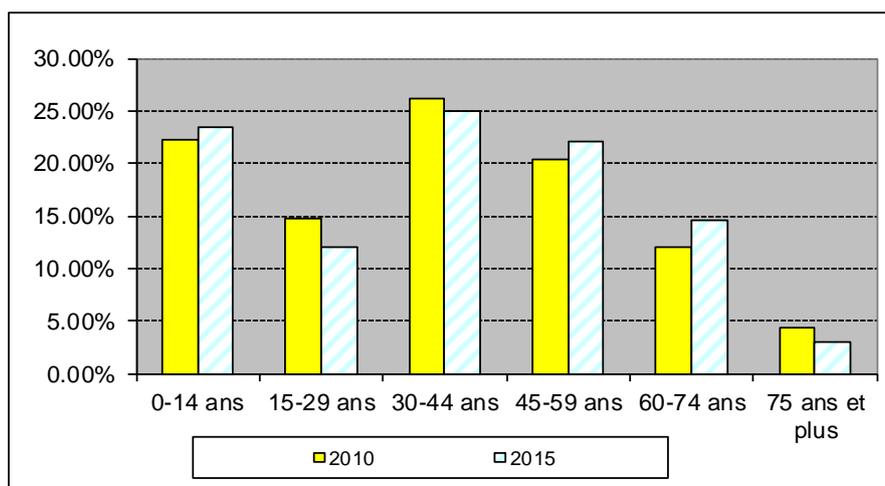
## 1.2 Une population vieillissante

En 2015, les classes d'âges les plus représentées sont les jeunes de 0 à 14 ans (23,40%) et leurs parents de 30 à 44 ans (25,00%). Les familles dominent donc le paysage démographique de Serraval. Cependant le taux des moins de 44 ans tend à se réduire légèrement sur la période 2010 - 2015. A contrario, la part des personnes de plus de 45 ans, et notamment les personnes âgées de 60 à 74 ans, a progressé dans la population communale.

Ce phénomène contribue au « vieillissement » de la commune de Serraval.

A noter cependant que ces évolutions sont relatives, en raison du faible nombre d'habitants.

**Graphique 3 : Evolution de la structure par âge de la population entre 2010 et 2015**



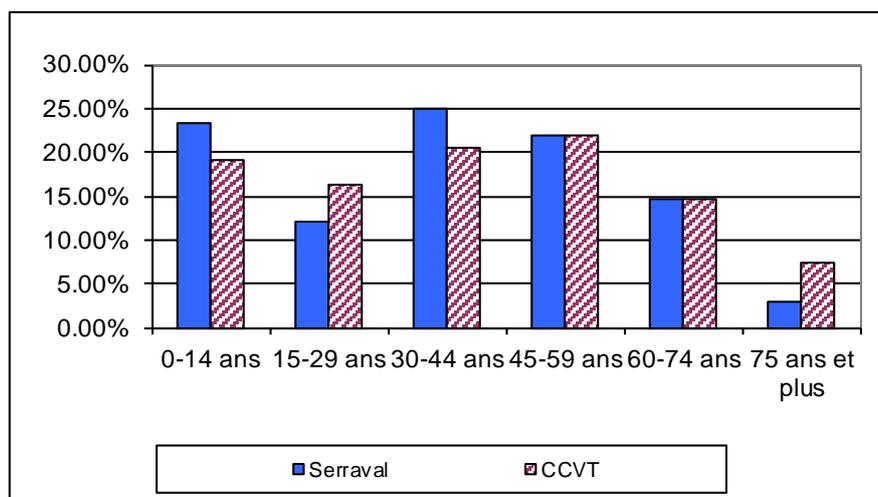
Source : chiffres de l'INSEE.

Sur l'ensemble de la CCVT, les populations les plus nombreuses sont les 45-59 ans, suivies de près par les 30-44 ans, puis les 0-14 ans (taux compris entre 21,90 et 19,20 %).

Dans chaque classe d'âges d'actifs (15 à 59 ans) le constat est différent. Si la part des 15-29 ans est bien inférieure à Serraval par rapport à l'ensemble des communes de la CCVT, la part des 30-44 ans y est plus importante. On remarque que la classe d'âge 45-59 ans est égale sur la commune et sur la communauté de communes, soit environ 22 %.

Le taux des classes d'âges des plus de 60 ans de Serraval est inférieur à celui de l'ensemble de la CCVT.

#### Graphique 4 : Comparaison de la structure par âges de la commune de Serraval et de la CCVT



Source : chiffres de l'INSEE.

En 2015, l'indice de vieillesse (rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans) à Serraval s'élève à 0,64. Ce chiffre démontre une population légèrement âgée (l'indice idéal est de 0,5).

En comparaison, l'indice de vieillesse sur l'ensemble des communes de la CCVT est plus élevé (0,87 en 2015) et démontre une population globalement plus vieille.

#### Tableau 3 : Indices de vieillesse et de jeunesse

	Chiffres INSEE 2015				
	CCVT	Serraval	Le Bouchet	La Clusaz	Thônes
moins de 20 ans	4 784	182	71	358	1 651
plus de 60 ans	4 184	117	54	487	1 480
indice de vieillesse	0.87	0.64	0.76	1.36	0.90
indice de jeunesse	1.14	1.56	1.31	0.74	1.12

Source : chiffres de l'INSEE.

## 2 UN PARC DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION CONTINUE

### 2.1 Une part raisonnable de résidences secondaires par rapport aux principales

Le nombre total de logements connaît une progression d'environ 44% entre 1999 et 2015, pour atteindre 452 unités en 2015. Le taux de résidences principales reste stable et représente plus de la moitié du parc de logements. Les résidences secondaires représentent près d'un tiers du parc. Il s'agit aussi bien de « vraies » résidences secondaires que de logements appartenant à des personnes originaires de la commune ayant hérité d'un bien. Le nombre de logements vacants est en forte hausse depuis 1999. Cependant, ce chiffre semble surestimé car l'inventaire réalisé avec la commune dans le cadre du PLU donne huit unités (cf. Partie 2 « 1. Estimation des capacités de mutation » en page 56).

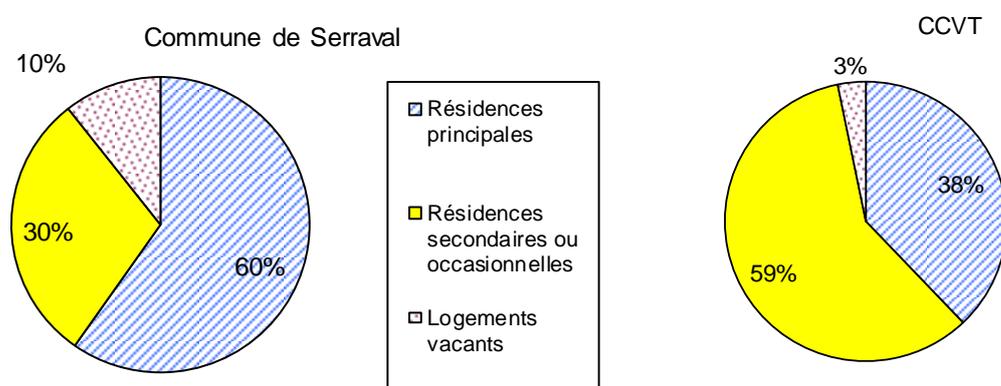
**Tableau 4 : Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1999 et 2015**

	1999		2010		2015	
<b>Ensemble des logements</b>	<b>313</b>	<b>100.00%</b>	<b>402</b>	<b>100.00%</b>	<b>452</b>	<b>100.00%</b>
Résidences principales	183	58.47%	237	58.96%	270	59.73%
Résidences secondaires et logements occasionnels	113	36.10%	135	33.58%	134	29.65%
Logements vacants	17	5.43%	30	7.46%	48	10.62%

Source : INSEE.

A l'échelle de la CCVT, les résidences secondaires dominent, avec 59%. Cette proportion est due à la présence des stations de ski de La Clusaz, Manigod et du Grand-Bornand. En 2015, le parc intercommunal de résidences secondaires ou occasionnelles s'élève à 12 716 unités.

**Graphique 5 : Logements par catégorie – comparaison commune / CCVT**



Source : chiffres de l'INSEE.

## 2.2 Un parc de logements dominé par la maison individuelle et des résidences principales occupées majoritairement par le propriétaire

En 2015, le parc de logements se compose à 81 % de maisons individuelles, ce qui est caractéristique des communes rurales. Les résidences principales sont en général de grands logements :

- 41,2 % comptent 5 pièces ou plus
- 29,6 % comptent 4 pièces.

Les 12,3 % d'appartements correspondent souvent à des maisons de village au gros volume, qui comptent plusieurs logements.

Les résidences principales sont occupées très majoritairement (à 72,2%) par le propriétaire, ainsi que nous le montre le tableau ci-dessous. Les locataires représentent près de 25 % des foyers. Le nombre de foyers logés gratuitement reste faible.

**Tableau 5 : Résidences principales selon le statut de l'occupation**

	Nombre	%	Nombre de personnes	Nombre	%
Ensemble	270	100,0%	665	237	100,0%
Propriétaire	195	72,2%	499	168	70,9%
Locataire	67	24,8%	155	56	23,6%
dont d'un logement HLM loué vide	2	0,7%	7	2	0,8%
Logé gratuitement	9	3,3%	11	12	5,1%

Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la CCVT, les appartements dominent le parc des logements, avec 61,8 %. Ce fort taux s'explique par la commune de type plus « urbain » de Thônes et les nombreux appartements des logements touristiques des stations.

Les locataires représentent 31,2 % des occupants des résidences principales, dont 5,1 % en logement HLM loué vide.

## 2.3 Un nombre de personnes par ménage relativement stable

Le nombre de personnes par foyer de Serraval est en baisse progressive depuis 1999 : de 2,67 personnes / foyer en 1999, il est passé à 2,57 en 2010 et 2,46 en 2015. Ainsi, les constructions nouvelles ont majoritairement contribué à la croissance démographique.

A l'échelle de la CCVT, le nombre de personnes par foyer diminue de manière plus significative sur la même période : il passe de 2,59 en 1999 à 2,32 en 2015. Il est inférieur à celui de la commune Serraval.

**Tableau 6 : Evolution comparée de la population, du nombre de ménage et des logements principaux**

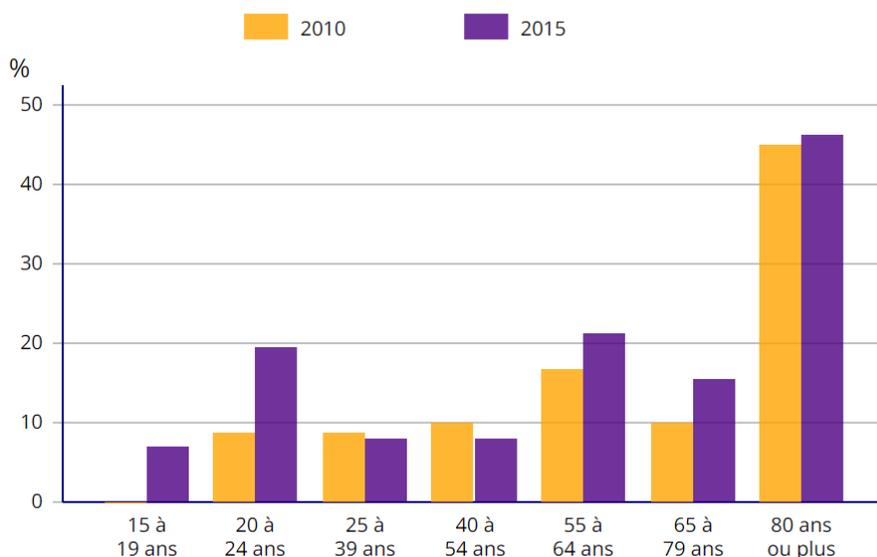
	1990	1999	2010	2015
Population	430	489	608	665
Soit une évolution de	59	119	57	
	1.5%/an	2.0%/an	1.8%/an	
Nombre de résidences principales	141	183	237	270
Soit une évolution de	42	54	33	
	4.7 par an	4.9 par an	6.6 par an	
Nombre de personnes par foyer	3.05	2.67	2.57	2.46
Nombre de logements nouveaux nécessaires au maintien de la population	20	7	10	
Nombre de logements nouveaux ayant permis une croissance démographique	22	47	23	

Source : chiffres de l'INSEE.

Les personnes de plus de 80 ans sont les plus concernées par la solitude : 46,2 % d'entre elles ont déclaré vivre seules en 2015. Il s'agit de moins de 9 personnes vu le nombre d'habitants de plus de 80 ans sur la commune. Ce taux est quasiment identique à celui de 2010.

**Graphique 6 : Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge**

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : INSEE, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

## 2.4 Parc social, Programme Local de l'Habitat

La commune compte, en 2016, quatre logements locatifs sociaux. Les deux logements communaux situés dans le bâtiment de l'école vont disparaître à terme, avec la rénovation de celle-ci.

Un PLH des vallées de Thônes approuvé le 12 décembre 2011 concerne Serraval. Prévu initialement pour la période 2012-2016, le document a été reconduit jusqu'en décembre 2019.

Le PLU doit être compatible avec les dispositions du programme local de l'habitat, conformément à l'article L.131-4 du code de l'urbanisme (cf. Tome III, partie relative à la compatibilité du PLU avec le PLH).

La commune de Thônes dispose d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Cet établissement public compte 88 places, dont

- 4 places d'hébergement temporaire,
- 6 places en accueil de jour Alzheimer.

(Source : Fédération Hospitalière de France – [www.etablisements.fhf.fr](http://www.etablisements.fhf.fr)).

## 2.5 Analyse des permis de construire attribués entre 2007 et 2019

### 2.5.1 Caractéristiques des permis

Cette analyse se base sur les permis de construire attribués entre janvier 2007 et décembre 2019 par la commune (année de dépôt ; ils ont pu être accordés au début de l'année suivante).

Sur les 13 ans, 93 permis de construire ont été attribués, dont 25 pour de la maison individuelle et 15 pour le changement de destination (dont 3 ont permis la création de 6 logements), ce qui a conduit à la création de 43 nouveaux logements permanents ou secondaires. La moyenne s'élève donc à 3,3 logements par an.

Les changements de destination sont assez nombreux sur la période étudiée, ce qui démontre une évolution favorable du patrimoine bâti ancien.

Les permis délivrés pour l'artisanat concernent des constructions dans la zone d'activités économiques Derrière la Roche et un hangar artisanal construit à La Perrière. Ceux pour des bâtiments agricoles concernent la construction de nouvelles étables, l'extension de bâtiments existants ou la construction d'abris pour le matériel agricole. Cela reflète le dynamisme de l'activité agricole sur Serraval, grâce aux AOP Abondance, Reblochon et Chevrotin.

**Tableau 7 : Permis de construire attribués entre 2007 et 2019**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total	Moyenne 2007/2018	% du nombre total de PC
Maisons individuelles	4	1		2	4	3		4	1	2	1	2	1	25	1.9	26.9%
Changement de destination vers le logement	1	1	1	3	4	2	1				1		1	15	1.2	16.1%
Modification, extension	2	2	3	4	1	2	2		1	2		2	1	22	1.7	23.7%
Bâtiment agricole		1	2	1	1	1	2		1	1	1		1	12	0.9	12.9%
Garage, remise, autres annexes		1		1	1	1	2	1	1	1	3	1	1	14	1.1	15.1%
Equipements publics														0	0.0	0.0%
Commerces, bureau														0	0.0	0.0%
Constructions artisanales							1	2			1			4	0.3	4.3%
Maison Familiale et Rurale	1													1	0.1	1.1%
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>93</b>	<b>7.2</b>	<b>100.00%</b>

Source : à partir des données communales.

## 2.5.2 Analyse de la consommation de l'espace entre 2007 et 2019

Entre 2007 et 2019, environ 2,5 ha ont été consommés pour la construction de 25 maisons individuelles, soit une moyenne de 10,2 logts / ha.

Environ 3 850 m<sup>2</sup> ont été consommés dans l'enveloppe bâtie sans consommation d'espaces agricoles ou naturels pour la construction de cinq maisons. Les autres permis attribués pour l'habitat ont conduit à l'urbanisation d'environ 2,1 ha de terres agricoles.

La création de la zone d'activités économiques Derrière la Roche a quant à elle consommé près de 7 700 m<sup>2</sup>.

**Tableau 8 : Consommation foncière pour de l'habitat entre 2007 et 2019**

<b>Parcelles libres dans le bâti</b>	<b>3 850</b>
<b>Parcelles en extension de l'enveloppe urbaine</b>	<b>20 680</b>
dont :	
extension sur terres agricoles de qualité (vaste tènement ou cultures)	9 010
extension sur terres agricoles de moindre qualité (tènement plus petit ou pente)	11 670
<b>TOTAL</b>	<b>24 530</b>

Source : à partir des données communales.

**Carte 2 : Consommation foncière au Col du Marais et à la Perrière**

-  Consommation foncière 2007-2019 dans l'enveloppe bâtie.
-  Consommation foncière 2007-2019 en extension de l'enveloppe bâtie.
-  Bâti nouveau.



**Carte 3 : Consommation foncière à La Recourbe et La Bottière**

-  Consommation foncière 2007-2019 dans l'enveloppe bâtie.
-  Consommation foncière 2007-2019 en extension de l'enveloppe bâtie.
-  Bâti nouveau.



**Carte 4 : Consommation foncière au Montobert**

-  Consommation foncière 2007-2019 dans l'enveloppe bâtie.
-  Consommation foncière 2007-2019 en extension de l'enveloppe bâtie.
-  Bâti nouveau.

**Carte 5 : Consommation foncière à L'Adevant et au Mont**

**Carte 6 : Consommation foncière au Sur Fattier et La Combe**

-  Consommation foncière 2007-2019 dans l'enveloppe bâtie.
-  Consommation foncière 2007-2019 en extension de l'enveloppe bâtie.
-  Bâti nouveau.



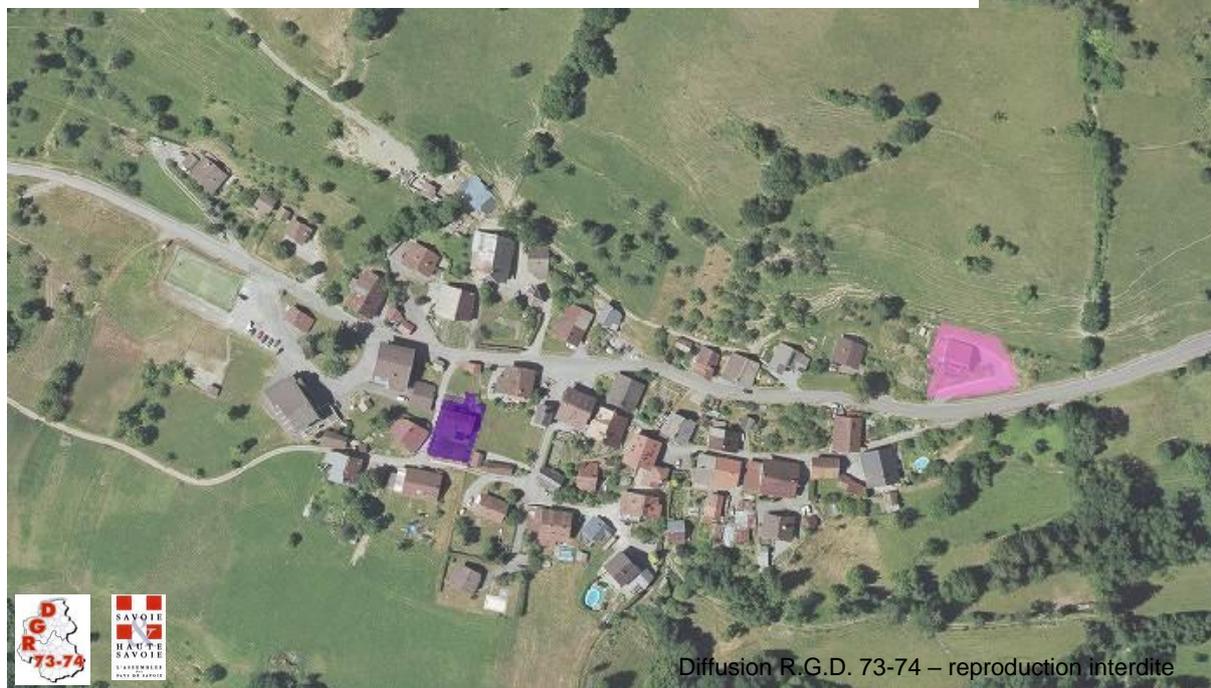
**Carte 7 : Consommation foncière au Chef-lieu et La Sauffaz**

-  Consommation foncière 2007-2019 dans l'enveloppe bâtie.
-  Consommation foncière 2007-2019 en extension de l'enveloppe bâtie.
-  Bâti nouveau.



**Carte 8 : Consommation foncière au Villard**

-  Consommation foncière 2007-2019 dans l'enveloppe bâtie.
-  Consommation foncière 2007-2019 en extension de l'enveloppe bâtie.
-  Bâti nouveau.



### 3 QUELLES PERSPECTIVES DE POPULATION ET DE LOGEMENTS POUR LES 10 PROCHAINES ANNEES ?

#### 3.1 En termes quantitatifs

A Serraval, le taux de croissance annuel sur la période 2010 – 2015 est de 1,80 %. En comparaison, ce taux est le double de celui de l'ensemble des communes de la CCVT (0,90 % sur la même période).

En considérant que la croissance de la commune va rester stable dans les prochaines années, on peut estimer que Serraval pourrait bien accueillir plus de cent quarante nouveaux habitants à l'horizon 2029. Au vu du nombre actuel de personnes par foyer, cette augmentation du nombre d'habitants conduirait à la création d'une soixantaine de nouveaux logements.

**Tableau 9 : Evolutions possibles de la population de Serraval en fonction de différentes projections**

\*Données INSEE

	Croissance de 0.9% (CCVT / période 2010-2015)	<b>Croissance de 1.8% (Serraval / période 2010-2015)</b>	Croissance de 2,1%	Croissance de 2,5%
Population	1.009	<b>1.018</b>	1.021	1.025
2015	665	665	665	665
2016	/	/	/	/
2017 (recensement)	695	695	695	695
2018	701	708	710	712
<b>2019</b>	<b>708</b>	<b>720</b>	<b>724</b>	<b>730</b>
2020	714	733	740	748
2021	720	746	755	767
2022	727	760	771	786
2023	733	774	787	806
2024	740	787	804	826
2025	747	802	821	847
2026	753	816	838	868
2027	760	831	856	890
2028	767	846	874	912
<b>2029</b>	<b>774</b>	<b>861</b>	<b>892</b>	<b>935</b>
2030	781	876	911	958
2031	788	892	930	982
2032	795	908	949	1007
2033	802	925	969	1032
2034	809	941	990	1058
2035	817	958	1010	1084

Echéance 10 ans soit 2029: nb habitants supplémentaires	66	141	167	205
Nb d'habitants par logement en 2017	2.46	2.46	2.46	2.46
Nb résidences principales en 2017	272	272	272	272
Nb logements nécessaires pour loger les habitants supplémentaires (si maintien à 2,46 hab / foyer)	27	57	68	83
Nb de logements par an	2.7	5.7	6.8	8.3

### 3.2 Prise en compte du SCOT

D'après les premiers objectifs du projet de SCOT en cours de révision, la surface d'extension urbaine maximale autorisée pour Serraval sur la temporalité 2019-2030 est de 5 ha.

A noter qu'environ 4 280 m<sup>2</sup> seraient déjà consommés : il s'agit pourtant de surfaces urbanisées ou utilisées à une autre fin qu'agricole ou naturelle depuis une date antérieure à la définition de l'enveloppe urbaine par le SCOT au 31 décembre 2018 (maisons individuelles construites entre 2016 et 2018 au Sur Fattier et La Bottière et n'apparaissant peut-être pas sur le fond de plan utilisé par le SCOT ; une partie du cimetière et une construction sur la parcelle voisine ; une partie de la zone économique Derrière La Roche).

### 3.3 En termes qualitatifs

La maison individuelle avec 4 pièces ou plus représente une très grande part du parc des résidences principales. Ce type de logement semble bien adapté à la taille actuelle des ménages (2,46 personnes). Il paraît donc souhaitable de poursuivre la création de grands logements pour accueillir des familles avec enfants tout en proposant des logements plus petits et diversifiés pour que chacun puisse réaliser son parcours résidentiel à Serraval.

Par ailleurs, les personnes âgées de plus de 80 ans sont les plus concernées par la solitude. Les questions suivantes se posent :

- peuvent-elles facilement vivre seules ?
- peuvent-elles encore entretenir leur propriété (jardin...) ?
- accepteraient-elles de quitter leur maison pour un logement adapté ?
- ou faut-il développer / renforcer les aides pour le maintien à domicile ?

**POPULATION ET LOGEMENT : SYNTHÈSE ET ENJEUX****Synthèse**Démographie

665 habitants en 2015, croissance de 1,8 %/an entre 2010 et 2015, grâce aux migrations et au solde naturel.

Une population familiale, avec une légère baisse du nombre de personnes par foyer (2,46 en 2015).

Logement

452 logements en 2015, dont environ 60% de résidences principales (270 unités) et 30% de résidences secondaires (134 unités).

Une prépondérance des grands logements occupés par les propriétaires.

PLH des Vallées de Thônes reconduit jusqu'en décembre 2019.

Un projet de SCOT qui prévoit une extension urbaine maximale de 5 ha entre 2019 et 2030.

**Enjeux généraux**

↳ **Prévoir une évolution démographique en adéquation avec les capacités des réseaux et tenant compte des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.**

↳ **Diversifier la typologie des logements à partir du T2, pour correspondre aux caractéristiques des ménages et veiller à les rendre accessibles à tous.**

↳ **Mettre en place les outils pour la réalisation de logements locatifs sociaux et en accession aidée.**

↳ **Définir les possibilités d'urbanisation en compatibilité avec le SCOT.**

## **4 AGRICULTURE**

Le diagnostic agricole de 2012 est joint en annexe.

D'après le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc en 2012, la Surface Agricole Utile (SAU) communale s'élève à 1 074 ha et les surfaces d'alpages s'élèvent à 553 ha.

La commune appartient au périmètre des AOP (Appellation d'Origine Protégée) Abondance, Reblochon et Chevrotin, mais aussi aux IGP (Indication Géographique Protégée) suivantes :

- emmental français Est-Central
- gruyère
- pommes et poires de Savoie
- raclette de Savoie
- tomme de Savoie

### **4.1 Caractéristiques des exploitations agricoles**

Selon les données du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, en 2012, 24 structures agricoles exploitent des terres à Serraval, dont 18 ont leur siège sur la commune. Une mise à jour a été faite avec les élus en 2017, au démarrage de la procédure.

#### **4.1.1 Les exploitations communales**

Le diagnostic agricole de 2012 reste d'actualité dans ses grandes lignes : un éleveur d'une soixantaine de vaches laitières est parti mais a été remplacé par une personne qui prend des vaches tarées et génisses en pension (environ 15 à 20 têtes) et un agriculteur s'est installé en 2017 en chèvres au Chef-lieu.

L'activité représente environ 36 actifs et 33 équivalents temps plein.

Trois exploitations devraient cesser leur activité d'ici 2 ans, car elles n'ont pas de repreneur. Cependant, l'arrivée récente du chevrier au Chef-lieu atténue les effets liés à cette évolution.

Dix-huit exploitations agricoles avec bâtiment d'élevage sur la commune sont recensées en 2017 :

- six exploitations de type GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun)
- douze exploitations individuelles.

L'élevage est l'activité de 17 exploitations, accompagnée logiquement par la pâture et la production de fourrage. La 18<sup>ème</sup> exploitation correspond à la culture de plantes médicinales.

La commune de Serraval recense trois exploitations en agriculture biologique. Cette particularité est d'autant plus remarquable qu'elles représentent la moitié des exploitations bio de l'ensemble de la CCVT.

La majorité des exploitations qui se trouvent sur le territoire communal a une pérennité assurée à l'échéance de 8 à 10 ans. Le village profite d'un fort dynamisme dans le milieu agricole, notamment imputable à la valeur ajoutée de produits comme le reblochon de Savoie, l'Abondance ou le Chevroton.

L'agriculture tient une place importante au sein de l'écosystème villageois de Serraval. Il conviendra donc d'apporter toute l'attention nécessaire autour des sièges d'exploitations lors de l'élaboration du présent PLU.

Parmi les douze exploitations individuelles, la grande majorité est en élevage bovins lait. Toutes les exploitations laitières de Serraval, vaches ou chèvres, ont la particularité de transformer leur lait directement à la ferme. Cette pratique fait partie des savoir-faire des éleveurs du Pays de Thônes. Ainsi, sur l'ensemble des communes de la CCVT, seulement 3 % du lait produit fait l'objet d'un ramassage. Les alpages ont toujours rendu le regroupement du lait difficile et ont contribué au maintien d'une fabrication fermière. D'ailleurs, quelques tentatives de fruitière ont échouées sur la CCVT.

En 2012, les agriculteurs de Serraval exploitaient 503 ha sur la commune et quasiment autant à l'extérieur (571 ha).

En 2017, il n'y a pas d'évolution majeure. Cela s'explique par l'activité agricole qui est globalement stable depuis 2012 et les données du diagnostic agricole peuvent donc être considérées comme actuelles.

**Tableau 10 : Surfaces exploitées en 2012**

Exploitations de SERRAVAL (17 exploitations)	
<b>Surface totale des exploitations</b>	<b>1074 ha</b>
Dont surface hors alpage	522 ha
Dont surface alpage	552 ha
<b>Surfaces exploitées sur SERRAVAL</b>	<b>503 ha</b>
Surfaces de vallée exploitées sur SERRAVAL	363 ha
Surfaces d'alpage exploitées sur SERRAVAL	140 ha
<b>Surfaces exploitées en dehors de SERRAVAL</b>	<b>571 ha</b>
Dont surface hors alpages	161 ha
Dont surfaces alpages	410 ha
Exploitations extérieures à SERRAVAL (7 exploitations)	
<b>Surface totale des exploitations</b>	<b>500 ha</b>
Dont surface hors alpage	212 ha
Dont surface alpage	288 ha
<b>Surfaces exploitées sur SERRAVAL</b>	<b>212 ha</b>
Surfaces de vallées exploitées sur SERRAVAL	28 ha
Surfaces d'alpage exploitées sur SERRAVAL	184 ha
Ensemble (26 exploitations)	
<b>Surface totale des exploitations</b>	<b>1574 ha</b>
Dont surface hors alpage	734 ha
Dont surface alpage	840 ha
<b>Surfaces exploitées sur SERRAVAL</b>	<b>715 ha</b>
Surfaces de vallée exploitées sur SERRAVAL	391 ha
Surfaces d'alpage exploitées sur SERRAVAL	324 ha

Source : Diagnostic agricole de Serraval, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, 2012.

#### 4.1.2 Les exploitations extérieures

Sept agriculteurs extérieurs exploitent des terres sur la commune de Serraval. Principalement situées sur les communes de Manigod et Saint-Ferréol, ces exploitations entretiennent 212 ha sur le territoire communal.

#### 4.1.3 Récapitulatif

En noir : chiffres de 2012

En vert : mise à jour, chiffres de 2017.

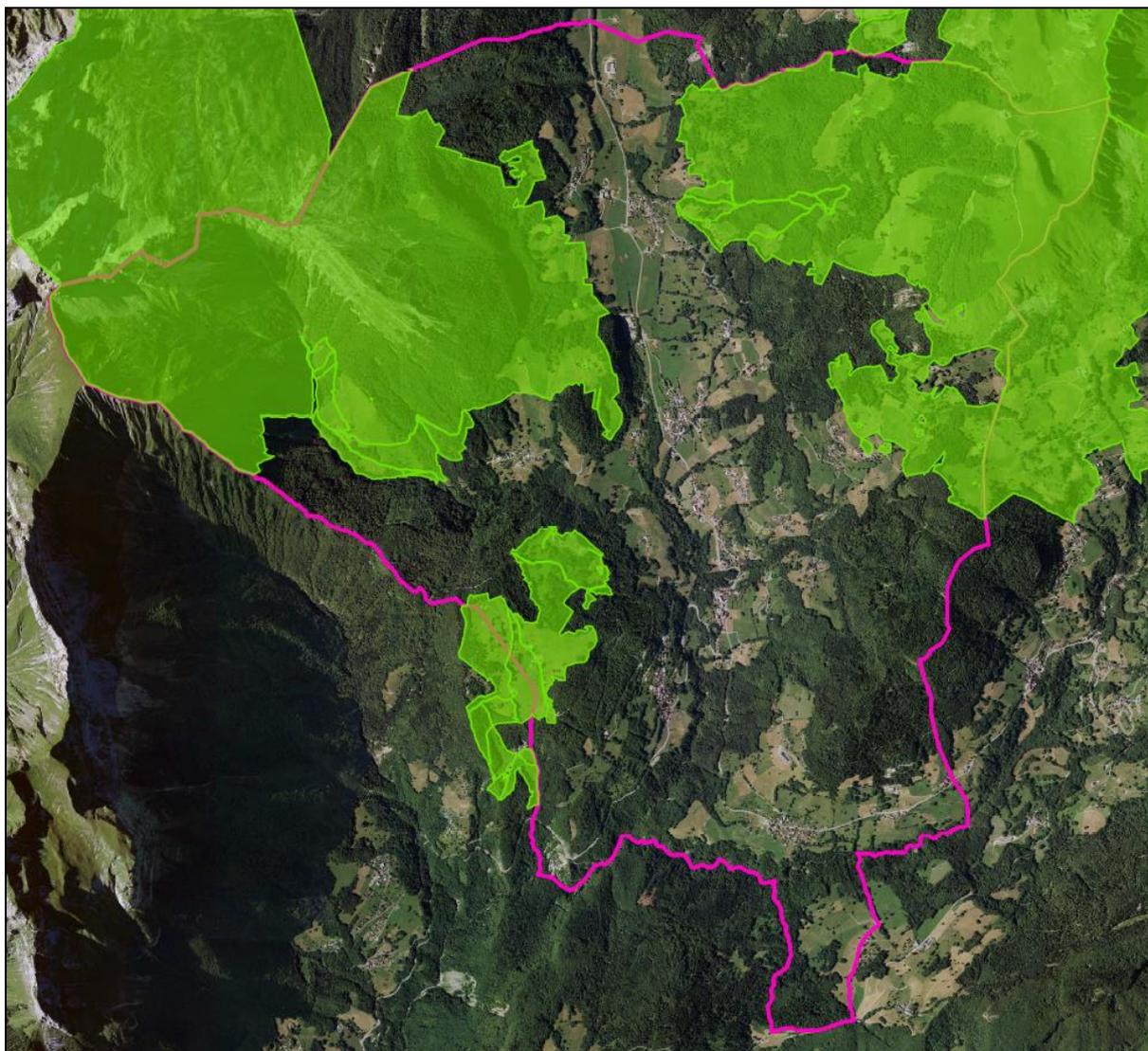
	Serraval	Pays de Thônes
Nombre d'exploitations	19 18	189
Nombre d'actifs	37 36	455
Equivalents temps-plein	? 33	380
Double activité	? 22 % - 4 EA	11.60%
Exploitations individuelles ou sociétés mari-épouse (sur exploitation avec activité agricole à titre principal)	+1 66 % - 12nEA	75%
Sociétés (hors mari-épouse)	33 - 6 EA	25%
Nombres d'exploitations d'élevage	18 17	182
Nombre d'exploitations bovins-lait Production principale	9 10	137
Nombre d'exploitations caprins ovins lait Production principale	4 3	17
Nombre de vaches	432 472	5 500
Nombre de chèvres	390 326	1 700
Nombre de brebis	360	1 700
Quota laitier	? 2 432 000 L	27 500 000 L
Transformation à la ferme	100 % (13/13)	95%
Pérennité	16/19 95 % (17/18)	80%
Bâtiments modernisés	16 90 % (15)	85%
Bâtiments aux distances réglementaires	7/14 37 % (6/13)	40%
Surface moyenne des exploitations	60 ha	46 ha
SAU totale	1 074 ha	10 800 ha
SAU vallée	522 ha	4 500 ha
SAU alpage	553 ha	6 300 ha
Exploitations avec alpages laitiers	8/13 (62 %)	99 (64 %)
Elevages des génisses	0,62 par VL	0,24 par VL
Production de foin	63 % produisent plus de 50 % de foin (10 EA)	47 % des Ea produisent plus de 50 % de foin

Source : Diagnostic agricole de Serraval, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, 2012.

#### 4.2 Gestion de l'espace

Il existe une AFP (Association Foncière Pastorale) sur le secteur de Praz d'Zeures à cheval sur les Clefs, une AFP au Sapey à cheval sur Saint-Ferréol et une troisième AFP autour de la montagne de Sulens et du Mont Charvin répartie sur les communes de Serraval, Le Bouchet-Mont-Charvin, Manigod et Les Clefs.

### Carte 9 : Périmètre des AFP sur la commune de Serraval



Source : données Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

### 4.3 Espaces agricoles

Source : Diagnostic agricole de Serraval, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, 2012.

Plusieurs critères reflétant les enjeux agricoles ont été pris en compte. Ces critères ont été identifiés à la suite de l'analyse de l'agriculture sur le territoire et des besoins actuels et futurs qui assureront la pérennité de cette activité économique.

Au final, les surfaces agricoles du territoire de Serraval sont classées selon trois catégories :

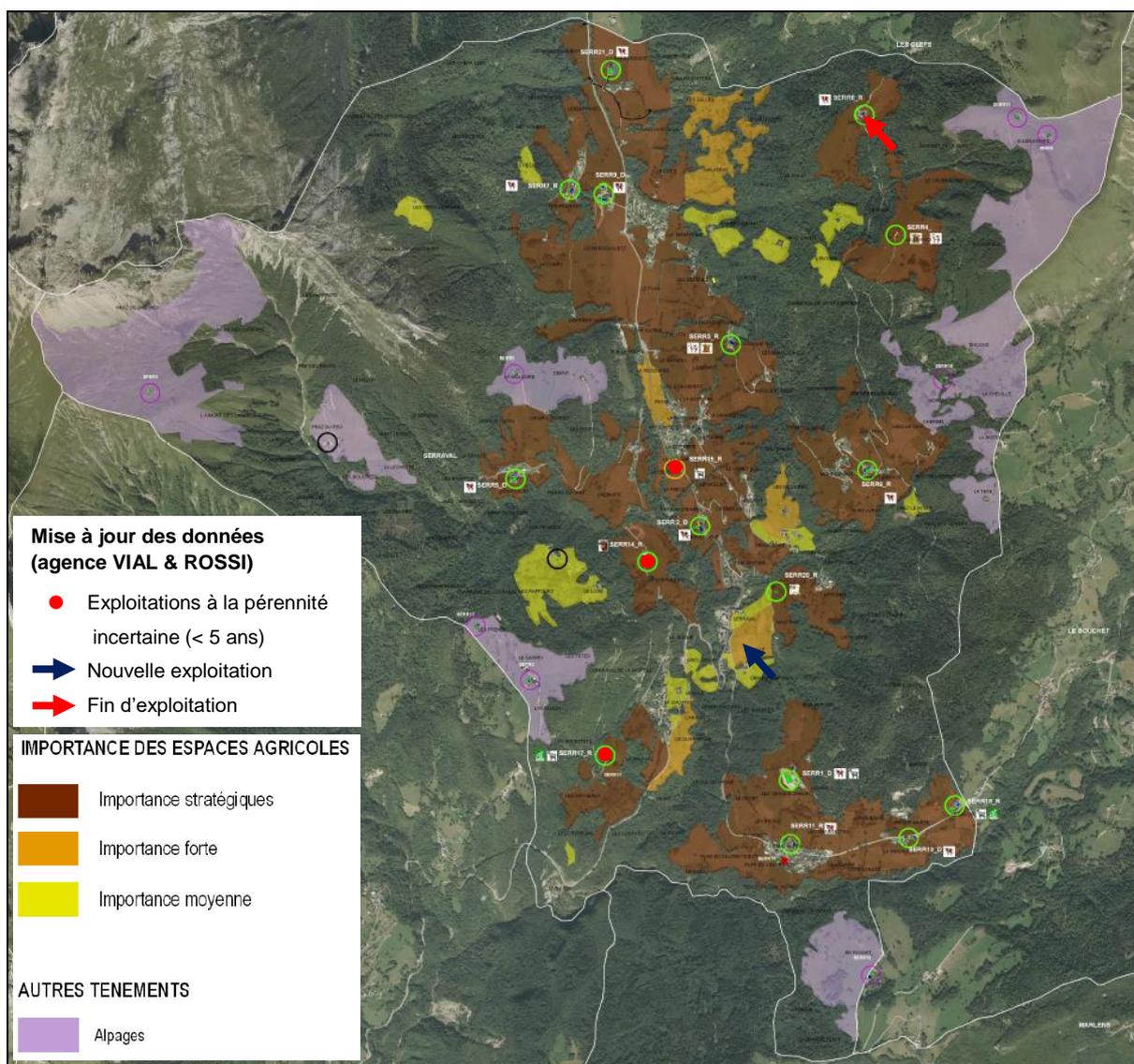
- Les surfaces d'importance stratégique,
- Les surfaces d'importance forte,
- Les surfaces d'importance moyenne.

Les critères de classement des terrains sont les suivants :

- Les surfaces à proximité des bâtiments d'élevage,
- L'usage des surfaces : fauche, pâture,
- La taille des tenements agricoles,
- L'enclavement dans l'urbanisation existante.

Les cartes relatives à la qualité des sols, la proximité des parcelles avec les sièges d'exploitations et la taille des tenements restent d'actualité dans leurs grandes lignes. Elles n'ont pas été mises à jour. La carte de synthèse du diagnostic agricole (ci-après) reste aussi d'actualité mais elle a été mise à jour grâce aux informations communiquées par les élus.

### Carte 10 : Enjeux agricoles de la commune de Serraval



Source : Diagnostic agricole de Serraval, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, 2012.

Environ 385 ha sont recensés à enjeu agricole d'importance stratégique, c'est-à-dire très important pour l'activité.

Environ 36 ha sont classés en enjeu agricole d'importance forte.

Près de 43 ha sont en enjeu agricole d'importance moyenne.

Au total, environ 464 ha sont recensés comme espace agricole à enjeu, hors alpage.

Les prés de fauche représentent une importance particulière pour l'autonomie fourragère des exploitations en AOP Reblochon, dont le cahier des charges impose que 100 % des besoins en foin et pâture pour les vaches en lactation proviennent de l'aire géographique. Pour les exploitations situées à une altitude supérieure à 600 mètres, à l'image des exploitations de Serraval, les fourrages provenant de l'aire doivent couvrir minimum 75 % de la ration de base de vaches en lactation. En insuffisance de foin, dans le cas des exploitations au-dessus de 600 m d'altitude, l'achat de fourrage à l'extérieur de la zone d'appellation ne peut concerner que du foin.

La diminution des prés de fauche et des pâturages entraîne des conséquences négatives sur les exploitations et plus largement sur le territoire, car des secteurs difficilement exploitables seront abandonnés par l'agriculture, puisqu'on estime que la perte d'un hectare en plaine se traduit par la perte de 3 ou 5 ha en coteau ou alpage. Les pâturages à proximité des bâtiments d'élevage sont donc importants pour le fonctionnement de l'exploitation.

Les alpages couvrent environ 324 ha sur la commune de Serraval.

A noter que l'installation d'une nouvelle exploitation aux abords du Chef-lieu pourrait avoir pour conséquence le reclassement d'une partie des terres initialement recensées en enjeu agricole d'importance forte et moyenne. En effet, en raison de la nouvelle proximité de ces terrains avec une exploitation, ils devraient être recensés aujourd'hui en enjeu agricole stratégique.

#### **4.4 Prise en compte du Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier**

Aucun DGEAF n'est établi sur le département de la Haute-Savoie.

#### **4.5 Prise en compte du SCOT Fier-Aravis**

Dans son DOO, le SCOT en cours de révision prévoit différentes orientations relatives au maintien et au développement de l'agriculture, notamment :

- Eviter la fragmentation (par les constructions, l'aménagement ou l'artificialisation) des espaces agricoles,
- Privilégier les nouvelles constructions agricoles à proximité des sièges d'exploitation,
- Préserver de toute urbanisation les terres agricoles ou pastorales nécessaires aux productions agricoles labellisées (AOP et IGP),
- Permettre les activités complémentaires et accessoires de l'activité agricole (gîte, local de vente) préférentiellement dans le bâti existant.

(cf. Tome III, partie relative à la compatibilité du PLU avec le SCOT).

**AGRICULTURE : SYNTHÈSE ET ENJEUX****Synthèse**

19 exploitants agricoles implantés sur la commune, auxquels s'ajoutent 7 exploitants venant de l'extérieur.

Une agriculture dynamique grâce à une bonne valorisation de la production.

AOP Reblochon, Chevrotin et Abondance, avec des cahiers des charges stricts sur la provenance de l'alimentation des troupeaux.

Une cartographie identifiant les secteurs agricoles selon leurs enjeux.

Une activité basée principalement sur l'élevage bovin-laitier et caprin.

**Enjeux**

↳ **Préserver les espaces disponibles à proximité des bâtiments d'élevage, pour leur bon fonctionnement.**

↳ **Assurer la pérennité de l'activité agricole.**

↳ **Préserver les pâturages et les espaces de fauche pour l'autonomie fourragère des exploitations.**

↳ **Une agriculture nécessaire à l'entretien de la qualité paysagère et au maintien de la biodiversité.**

## 5 POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES

### 5.1 Les actifs

Entre 2010 et 2015, le nombre et le taux d'actifs de la tranche des 15 à 64 ans augmentent (comme la population). D'après l'INSEE, le taux de chômage reste faible, bien qu'en augmentation. Le nombre d'élèves, étudiants ou stagiaires chute et passe de 29 en 2010 à 15 en 2015. Les retraités ou préretraités passent de 29 à 30 et cela reste sans impact sur la structure de la population.

**Tableau 11 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité**

	2015		2010	
Ensemble		429		406
<b>Actifs en %</b>	<b>85.6</b>	<b>367</b>	<b>81.8</b>	<b>332</b>
dont:				
actifs ayant un emploi en %	79.9	343	77.4	314
chômeurs en %	5.8	25	4.5	18
<b>Inactifs en %, dont</b>	<b>14.4</b>	<b>62</b>	<b>18.2</b>	<b>74</b>
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (en%)	3.5	15	7.1	29
Retraités ou pré-retraités (en%)	7.1	30	7.1	29
Autres inactifs (en %)	3.8	16	4	16

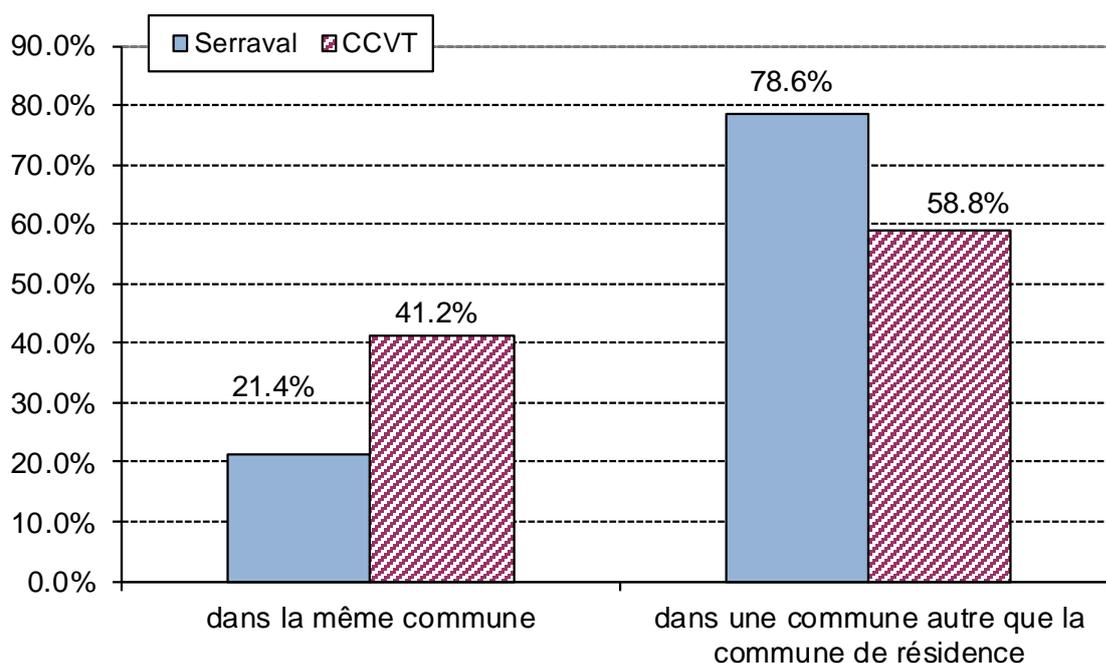
Source : chiffres de l'INSEE

D'après le graphique ci-dessous, 21,4% des actifs, soit environ 74 personnes, ayant un emploi restent sur la commune de Serraval pour travailler. Les emplois occupés par des locaux se trouvent essentiellement dans l'agriculture et la construction.

Environ 78,6% des actifs travaillent sur une autre commune que Serraval. Il s'agit principalement de la ville de Thônes, et des stations de La Clusaz, du Grand-Bornand et Manigod. Annecy et Faverges drainent aussi une partie des actifs de Serraval.

Les actifs se rendant dans le département de la Savoie restent rares.

A l'échelle de la Communauté de Communes 41,2% des actifs travaillent sur leur commune de résidence en 2015. Ce taux élevé s'explique par la présence de la ville de Thônes, avec de nombreuses entreprises, et des stations.

**Graphique 7 : Lieu de travail des actifs**

Source : Chiffres de l'INSEE.

Le nombre d'emplois sur la commune de Serraval diminue de sept unités entre 2010 et 2015, passant de 116 à 109. Ce chiffre est loin d'être suffisant pour assurer un emploi aux 367 actifs de la commune, ce qui confirme le fait que seuls 21,4% d'entre eux travaillent sur leur commune de résidence.

**Tableau 12 : Emploi et activité**

	2015	2010
Nombre d'emplois dans la zone	109	116
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	346	318
Indicateur de concentration d'emploi <sup>1</sup>	31,4	36,4
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	72,8	71,1

Source : Chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la CCVT, l'indicateur de concentration d'emploi s'élève à 86,1 en 2015 : le territoire propose 8 275 emplois pour 9 607 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sur les 343 actifs de Serraval ayant un emploi, 76,9% (soit 264 personnes) sont salariés ; les autres, soit 23,1% (79 personnes) sont indépendants, employeurs ou aides familiaux.

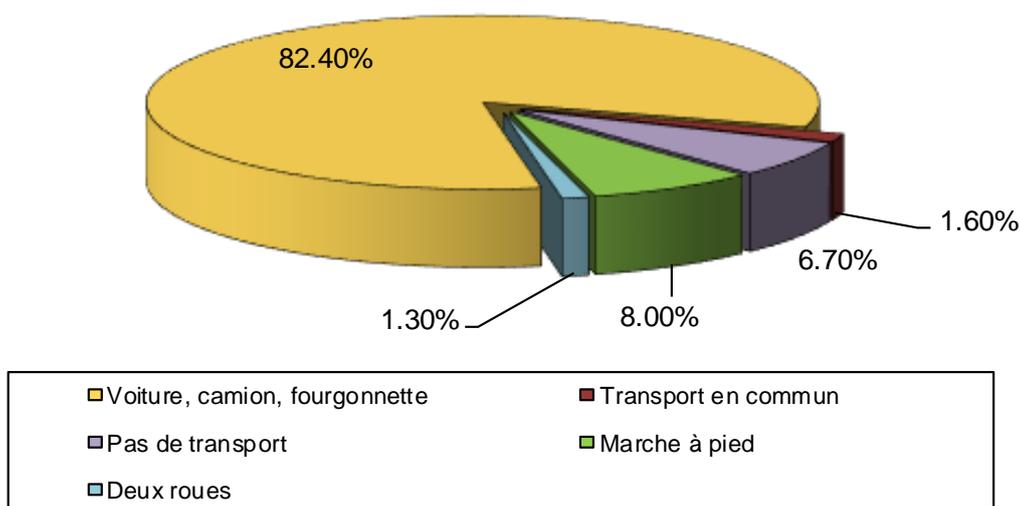
<sup>1</sup> L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

**Tableau 13 : Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2015 à Serraval**

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>188</b>	<b>100,0%</b>	<b>159</b>	<b>100,0%</b>
<b>Salariés</b>	<b>134</b>	<b>71,3%</b>	<b>132</b>	<b>83,0%</b>
Titulaire de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	118	62,8%	113	71,1%
Contrats à durée déterminée	10	5,3%	18	11,3%
Intérim	1	0,5%	0	0,0%
Emplois aidés	2	1,1%	0	0,0%
Apprentissage - stage	3	1,6%	1	0,6%
<b>Non salariés</b>	<b>54</b>	<b>28,7%</b>	<b>27</b>	<b>17,0%</b>
Indépendants	23	12,2%	22	13,8%
Employeurs	28	14,9%	4	2,5%
Aides familiaux	3	1,6%	1	0,6%

Source : Chiffres de l'INSEE.

L'essentiel des déplacements domicile – travail des actifs se fait en voiture ou autre moyen individuel motorisé.

**Graphique 8 : Modalités de déplacements domicile – travail des actifs**

Source : Chiffres de l'INSEE.

## 5.2 Entreprises présentes sur la commune

### *Des commerces et services limités*

Le Chef-lieu dispose d'une épicerie et d'une station-service (gasoil uniquement), dont les murs et le fonds de commerce appartiennent à la commune. Un locataire gère le magasin qui fait aussi office d'agence postale.

La zone d'activités économiques (ZAE) Derrière la Roche recense actuellement 4 entreprises :

- Une entreprise de travaux publics (terrassement, enrochement, assainissement, VRD),
- Une entreprise de charpente,
- Une entreprise dans l'installation et la maintenance de murs d'escalade,
- Un paysagiste.

A cela s'ajoutent 3 entreprises de travail du bois (menuiserie, charpente) et 2 entreprises de travaux publics.

L'entreprise Thiaffey-Rencorel et Fils, spécialisée dans la fabrication de chalets à ossature bois, est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cependant, l'éloignement de l'activité par rapport aux zones habitées rend ses nuisances faibles.

Les professionnels de santé les plus proches se situent à Thônes ou Faverges.

### *Hébergements touristiques*

La commune est propriétaire du refuge des Praz d'Zeures ouvert l'été pour les randonneurs. Accessible à pied, à environ 2 heures de l'alpage de la Molloire, le refuge est loué à un agriculteur qui s'occupe de l'accueil des randonneurs.

De plus, le gîte d'étape du Sulens au Pont du Var peut accueillir des groupes.

Un gîte privé aux Frasses, des locations de meublés et des résidences secondaires complètent les hébergements dans les différents hameaux de la commune, tout comme les Chalets de Thao, un ensemble de 5 gîtes individuels implantés à la Recourbe.

Le camping à la Bottière a fermé en 2009.

D'après les chiffres 2018 de l'Observatoire Savoie Mont-Blanc Tourisme, la capacité touristique de Serraval est de 824 lits, dont 173 lits marchands.

### *Activités touristiques*

La Maison de la Pomme et du Biscantin est présente au Chef-lieu de la commune. L'Association des Vergers de la Vallée de Thônes s'occupe de l'accueil du public. Une exposition permet de découvrir la fabrication du jus de pomme et du biscantin. A travers cette maison, l'association contribue à valoriser et entretenir les savoir-faire locaux pour les

partager au public. Un petit magasin attenant permet à l'association de vendre sa production locale : jus de pomme, biscantin, vinaigre de cidre, compote, miel.

Bien que la remontée mécanique située au col du Marais ait fermé en 1995, la proximité de Serraval avec les stations de La Clusaz, du Grand-Bornand et Manigod notamment, en fait une commune attractive en période hivernale. A noter, la présence d'une location de skis à la MFR l'Arclosan.

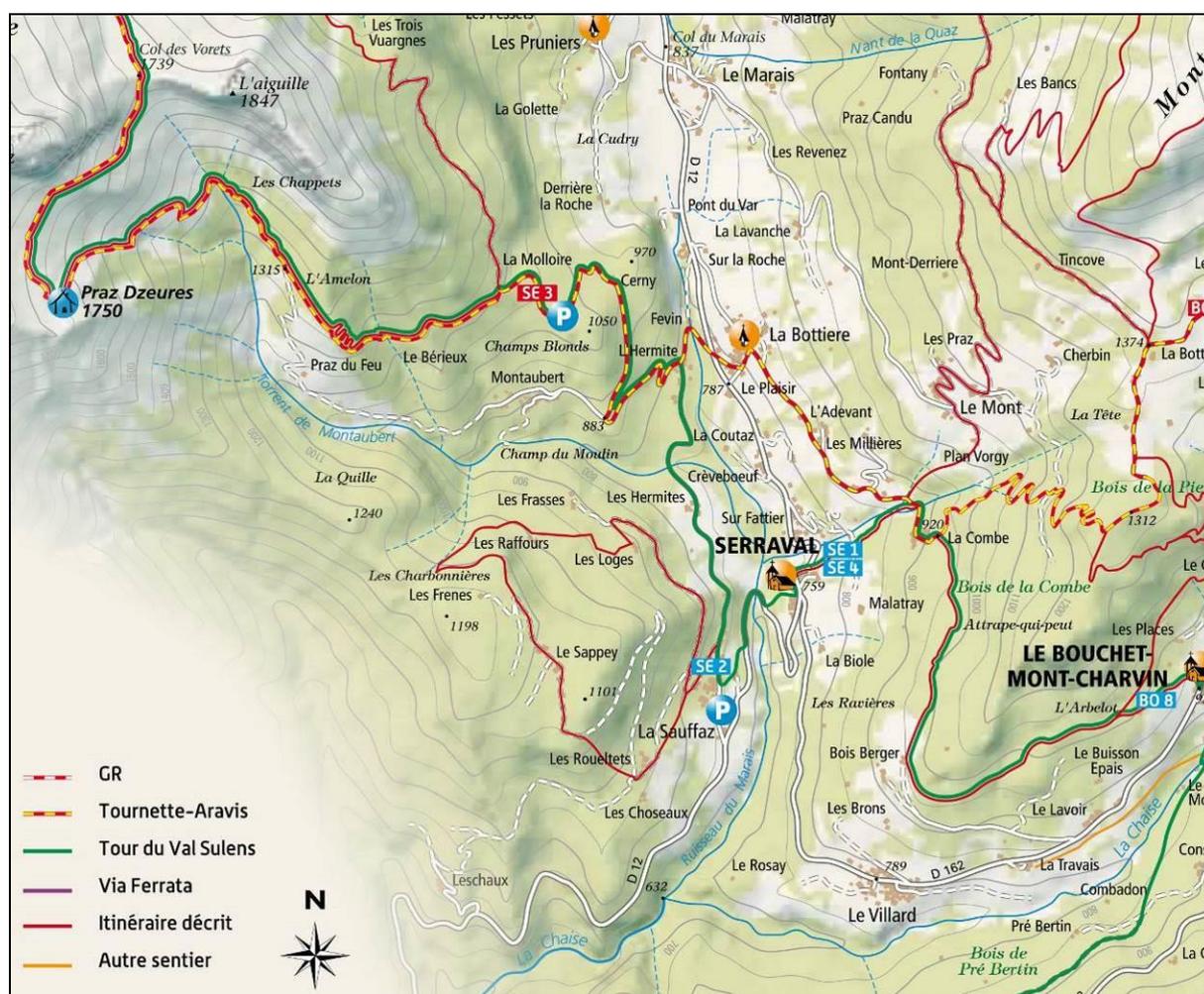
Les nombreux chemins forestiers sur le territoire communal sont aussi bien propices à la pratique du ski de randonnée en hiver, qu'à la randonnée en période estivale. L'itinéraire de Grande Randonnée Pays Bornes/Aravis/Tournette traverse le territoire communal. C'est un itinéraire balisé sur 7 jours qui traverse Serraval au niveau du lieu-dit de La Bottière.

Plusieurs itinéraires du PDIPR traversent le territoire communal, au niveau du Chef-lieu ou de La Bottière. Il s'agit principalement de randonnées sur le versant est du massif de La Tournette et autour de la montagne de Sulens.

Les routes départementales sont également très empruntées par les cyclo-touristes. Le Département fait des efforts pour sécuriser les axes empruntés par les cyclistes et pour baliser les différents itinéraires.

La CCVT dénombre une vingtaine d'itinéraires VTT balisés et une dizaine de pistes de descente. Un parcours VTT de 12,5 km autour de la Montagne de Sulens passe en partie sur le territoire de Serraval.

### Carte 11 : Les itinéraires inscrits au PDIPR



Source : Carto-Guide Tournette-Bornes-Aravis.

### 5.3 Quelles perspectives de développement économique ?

Le DOO du SCOT en cours de révision fixe, pour le volet économique, les objectifs suivants :

- renouveler les espaces d'accueil économiques du territoire,
- développer les nouvelles formes innovantes de travail,
- soutenir les entreprises en début d'activité,
- rapprocher les lieux de travail et les habitations pour atténuer les déplacements pendulaires.

Aucun secteur particulier destiné aux activités économiques n'est prévu à Serraval : le SCOT prévoit uniquement de conforter la zone économique existante au lieu-dit Derrière la Roche.

Le DOO identifie également à Serraval le potentiel commercial, notamment pour les achats du quotidien et les services de proximité.

(cf. Tome III, partie relative à la compatibilité du PLU avec le SCOT).

**POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES : SYNTHESE ET ENJEUX****Synthèse**

Des actifs travaillant pour près de 79% en dehors de leur commune de résidence (majoritairement à Thônes et dans les stations de ski).

1 zone d'activité artisanale au lieu-dit Derrière la Roche (4 entreprises travaux publics et 1 paysagiste) et 5 autres entreprises.

1 épicerie, également station-service et agence postale.

Aucun site de développement économique potentiel prévu par le SCOT à Serraval.

Une activité touristique douce basée sur la randonnée, le ski de randonnée et le cyclotourisme (Col du Marais).

Maison de la Pomme et du Biscantin.

**Enjeux généraux**

↳ **Faciliter les déplacements des actifs vers leur lieu de travail.**

↳ **Assurer la pérennité de ce service.**

↳ **Valoriser et renforcer les activités touristiques douces.**

## **6 EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES COMMUNALES**

### **6.1 Equipements communaux et services à la population**

#### **6.1.1 Bâtiments communaux**

Le patrimoine communal se compose de :

- la Mairie, avec une bibliothèque en rez-de-chaussée
- l'école maternelle et élémentaire
- la cantine
- la garderie scolaire
- la Maison de la pomme et du biscantin, mise à la disposition de la CCVT, gérée par l'Association des Vergers de la Vallée de Thônes. L'Association fabrique et vend du jus et du biscantin produits à partir des pommes des vergers de Serraval (transformation au lycée agricole de Poisy)
- la salle des fêtes, au col du Marais
- une salle polyvalente dans l'ancienne mairie (aussi ancien presbytère)
- un hangar communal
- l'alpage de Praz d'Zeures
- éléments du patrimoine culturel (bassins, fours, ...).

#### **6.1.2 Services à la population**

L'épicerie communale au centre du Chef-lieu permet aux habitants de se procurer quelques denrées de première nécessité. Elle tient également lieu d'agence postale et de station-service. Les commerces et services les plus proches se situent à Thônes ou Faverges.

**Photo 1 : L'épicerie communale sur la place de l'église**



### 6.1.3 Enseignement

#### *Enseignement primaire et services annexes*

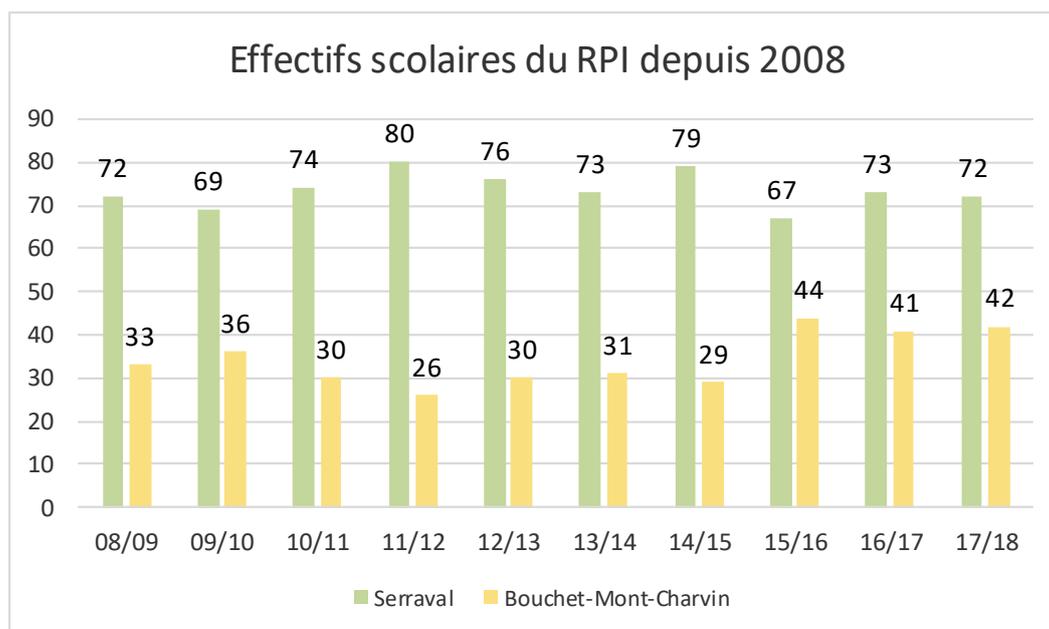
Depuis la fin des années 1980, la commune de Serraval et du Bouchet Mont-Charvin font partie d'un regroupement pédagogique. L'école de Serraval accueille les maternelles jusqu'aux cours élémentaires (CP, CE1, CE2), tandis que les cours moyens sont à l'école du Bouchet (CM1, CM2). Le département finance un transport scolaire entre les deux villages. Il y a un directeur unique pour les deux communes.

Depuis la rentrée 2008, le nombre d'enfants scolarisés à l'école de Serraval est compris entre 67 et 80. Le nombre d'enfants scolarisés à l'école du Bouchet-Mont-Charvin est compris entre 26 et 42.

Le nombre total d'élèves scolarisés dans le RPI est de 114 pour l'année scolaire 2017/2018.

Il existe une garderie périscolaire matin et soir à Serraval et un service de cantine dans les deux villages.

**Graphique 9 : Evolution des effectifs scolaires depuis la rentrée 2008**



Source : données communales.

#### *Enseignement secondaire*

Les collégiens et les lycéens se rendent essentiellement à Thônes ou Annecy, selon les options choisies. Le lycée public le plus proche est à Annecy.

La Maison Familiale et Rurale l'Arclosan se situe sur la commune. Spécialisé dans la filière bois, l'établissement accompagne des élèves de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale, soit en recherche d'orientation professionnelle, soit dans le cadre d'un projet professionnel dans la filière bois (BAC Pro Forêt).

## 6.2 Transports, déplacements et stationnements

### 6.2.1 Transports

#### *Lignes de bus*

Aucune ligne de bus départementale ou régionale ne dessert la commune de Serraval.

#### *Lignes de transport scolaire*

L'organisation des transports scolaires a été déléguée à la CCVT par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Un bus relie la commune de Serraval au collège des Aravis et au collège-lycée Saint-Joseph de Thônes.

De plus, il existe un transport scolaire entre les écoles primaires de Serraval et du Bouchet Mont-Charvin.

Aucun transport scolaire n'existe à Serraval pour desservir le lycée public le plus proche, à Annecy.

### 6.2.2 Equipements routiers

Serraval est traversée par la RD12 qui relie Faverges à Thônes par le Col du marais.

La commune est également desservie par la RD162 qui traverse le Bouvet Mont-Charvin et rejoint la RD12 au Chef-lieu de Serraval. Des voies communales irriguent ensuite le village et les différents hameaux de Serraval.

Les voies de desserte des secteurs d'alpage ne sont pas déneigées en hiver.

#### **Rappel de l'article L.122-11 du Code de l'urbanisme**

*Lorsque les chalets d'alpage ou bâtiments d'estive, existants ou anciens, ne sont pas desservis par les voies et réseaux, ou lorsqu'ils sont desservis par des voies qui ne sont pas utilisables en période hivernale, l'autorisation, qui ne peut être qu'expresse, est subordonnée à l'institution, par l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou prendre la décision sur la déclaration préalable, d'une servitude administrative, publiée au fichier immobilier, interdisant l'utilisation du bâtiment en période hivernale ou limitant son usage pour tenir compte de l'absence de réseaux. Cette servitude précise que la commune est libérée de l'obligation d'assurer la desserte du bâtiment par les réseaux et équipements publics. Lorsque le terrain n'est pas desservi par une voie carrossable, la servitude rappelle l'interdiction de circulation des véhicules à moteur édictée par l'article L. 362-1 du code de l'environnement.*

### 6.2.3 Circulations douces

Aucun équipement n'est prévu sur la commune pour les modes de circulation douce.

#### 6.2.4 Contraintes de circulation

Les rues étroites dans le bâti ancien, contraignent fortement la circulation : notamment dans les hameaux du Villard, de la Bottière et de l'Hermitte.

Si la RD12 est l'axe central du village auquel se connectent les différents hameaux, il existe cependant des voies communales secondaires qui permettent de relier notamment les lieux-dits de la Sauffaz, de l'Hermitte et du Montobert.

#### 6.2.5 Inventaire des capacités de stationnement et analyse des possibilités de mutualisation

Si la répartition et le nombre de places de stationnement semblent correctement calibrés au Chef-lieu, on constate un nombre insuffisant de parkings sur l'ensemble de la commune. En effet, le stationnement est difficile dans les différents hameaux du village comme au Villard. De plus, le parking public aménagé au col du Marais (20 places) reste insuffisant lors d'évènements organisés à la salle des fêtes, obligeant les usagers à se garer le long de la RD12 ce qui pose des problèmes de sécurité.

Les parkings communaux à destination de véhicules motorisés se répartissent selon la cartographie suivante.

Lorsqu'il est indiqué +1 au nombre de places, cela signifie que s'ajoute une place pour personne à mobilité réduite.

Dans les différents hameaux, des parkings relevant d'initiatives privées ont été créés pour pallier le manque de places de stationnement publiques.

**Photo 2 : L'Hermitte**



**Photo 3 : Le Marais-Est**



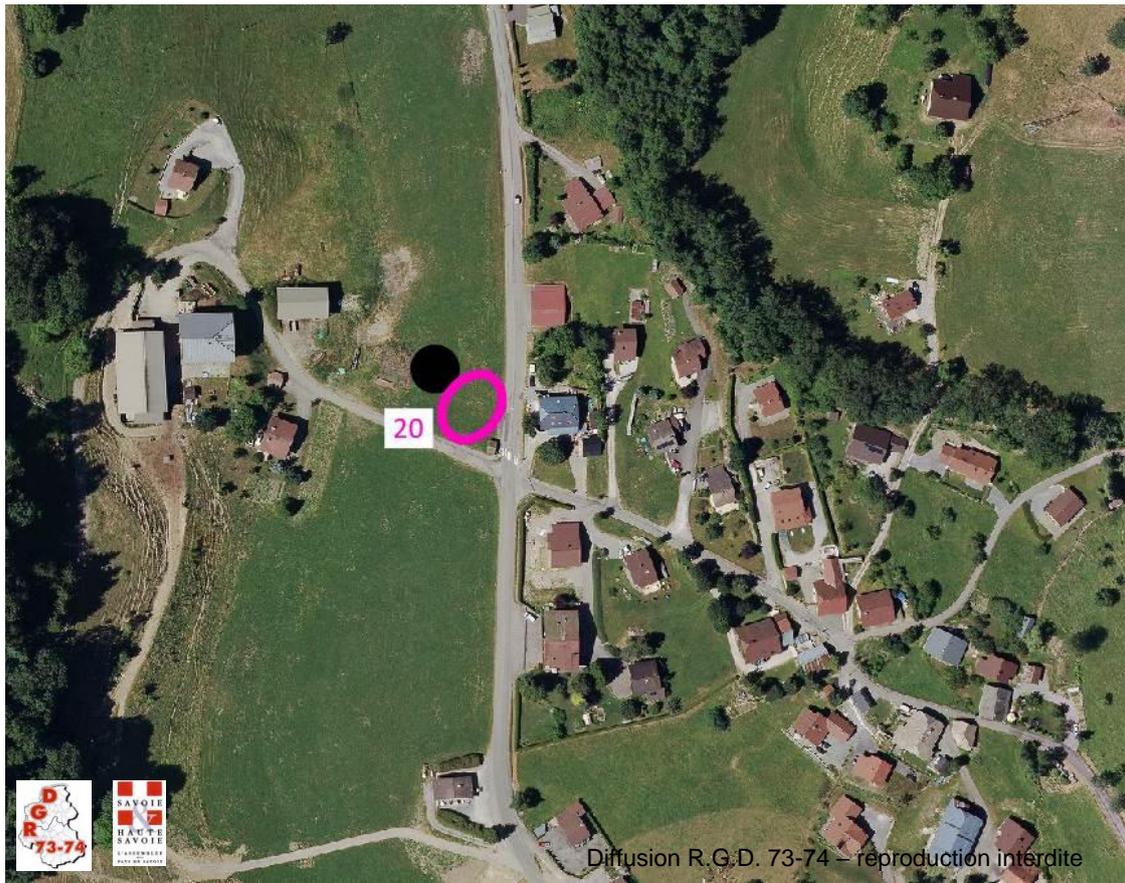
**Carte 12 : Localisation des parkings au Chef-lieu**



**Carte 13 : Localisation des parkings au Pont du Var**



**Carte 14 : Localisation des parkings au Col du Marais**



**Carte 15 : Localisation des parkings au Villard**



## 6.3 Infrastructures du territoire

### 6.3.1 Alimentation en Eau Potable

Source : RDA Etude diagnostic du réseau d'eau potable, commune de Serraval, 2011.

La compétence appartient à la commune.

#### *Description sommaire du réseau*

La Commune de Serraval est alimentée en eau potable par :

- le captage de la Brettaz dont les eaux émergent vers 1 160 mètres d'altitude à l'amont du hameau de La Lavanche. Les secteurs de distribution à partir de ce captage sont Le Mont, La Bottière, le Chef-lieu, La Lavanche et Les Pruniers.
- le captage de Cherbin dont les eaux émergent vers 1 220 mètres d'altitude à l'amont du hameau du Mont. Le lieu-dit le Cherbin est le seul secteur de distribution de ce captage.
- le captage des Fontanys dont les eaux émergent vers 1 060 mètres d'altitude à l'amont du col du Marais. Il s'agit d'un captage intercommunal géré par la CCVT. Il est dédié à l'alimentation en eau d'une partie des abonnés des communes de Serraval (en renforcement du captage de Montobert), Les Clefs, et Thônes. Les secteurs de distribution à partir de ce captage sont Les Fontanys et Le Villard.
- le captage de Montobert dont les eaux émergent vers 960 mètres d'altitude au hameau Montobert. Le lieu-dit Montobert est le seul secteur de distribution de ce captage.
- le captage de Sappey dont les eaux émergent vers 1 150 mètre d'altitude à l'amont du hameau du Sappey. Le lieu-dit Le Sappey est le seul secteur de distribution de ce captage.
- le captage de la Sauffaz dont les eaux émergent vers 800 mètres d'altitude à l'amont du Chef-lieu. Le lieu-dit La Sauffaz est le seul secteur de distribution de ce captage.

**Tableau 14 : Armature du réseau de distribution**

Unités de distribution	Secteurs de distribution
La Brettaz	Le Mont
	Bottière
	Chef Lieu
	La Lavanche
<b>La Brettaz</b>	
Fontanys	Fontanys
	Villard
<b>Fontanys</b>	
<b>Montaubert</b>	
<b>La Sauffaz</b>	

La capacité totale des 7 réservoirs répartis sur le territoire de la commune de Serraval est d'environ 590 m<sup>3</sup>.

Cependant, le réseau d'alimentation en eau potable de Serraval est vieillissant et comporte quelques anomalies.

Problématiques énoncées dans le diagnostic du réseau d'AEP réalisé en 2010 :

- qualité médiocre des eaux distribuées : contaminations bactériologiques épisodiques ou chroniques sur l'ensemble des unités
- fuites localisées dans le réseau provoquant un important gaspillage de l'eau
- dispositif de défense incendie non-conforme sur la commune.

En février 2011, un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a été approuvé pour la commune de Serraval. Un programme de travaux a été établi afin de remédier aux problématiques énoncées précédemment.

Le SDAEP comprend :

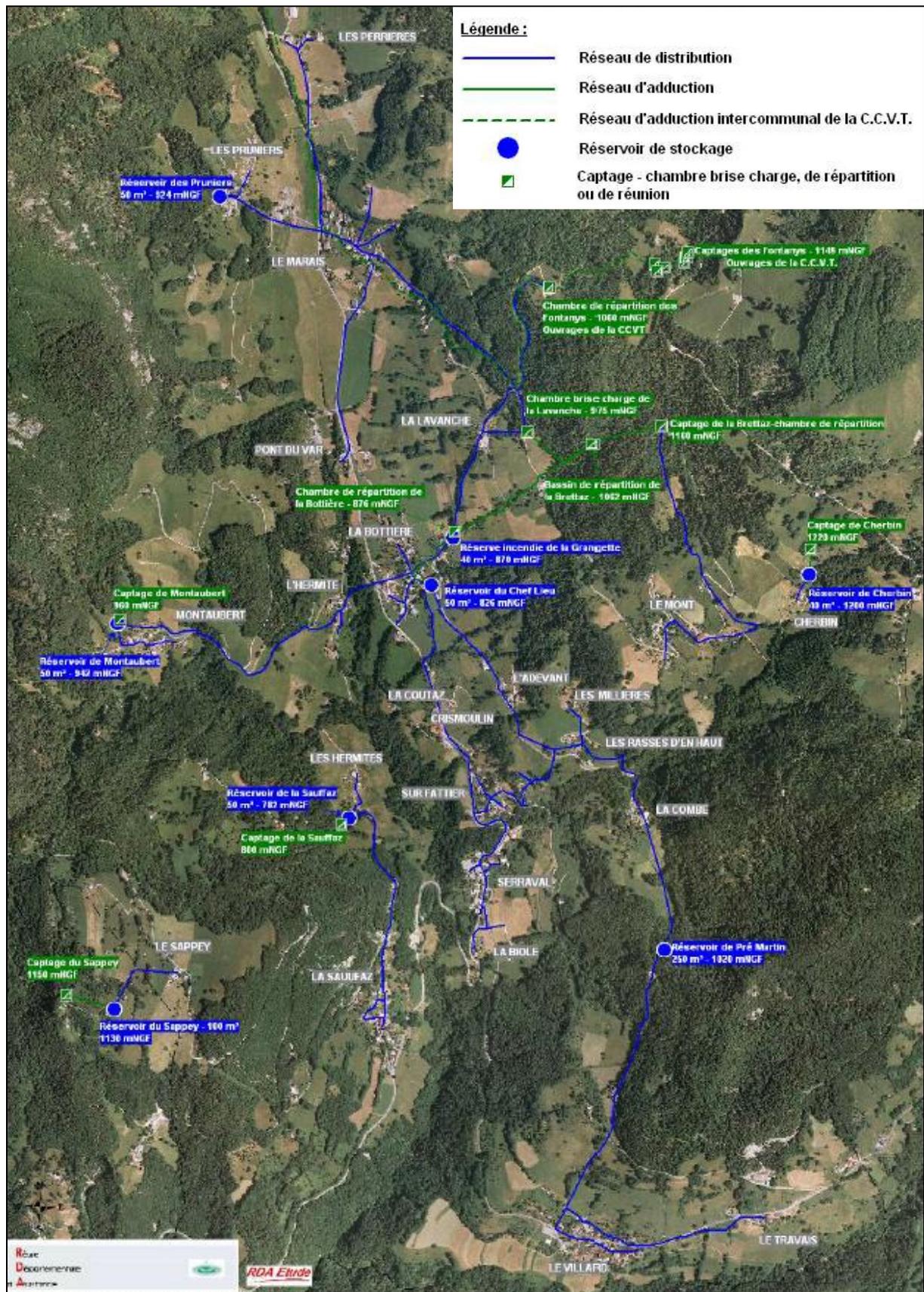
- une restructuration de l'unité de distribution de la Brettaz
- l'interconnexion de l'unité de distribution de la Sauffaz sur celle de la Brettaz
- une désinfection des eaux produites par les captages de la Brettaz, des Fontanys et du Sappey
- le raccordement des abonnés du Cherbin sur le secteur de distribution du Mont
- des travaux de renforcement de réseau pour les besoins de la défense incendie
- la mise en œuvre de réserves spécifiques dédiées à une protection incendie indépendante du réseau AEP
- des travaux de renouvellement des conduites vétustes
- des mesures relatives à l'exploitation et à la surveillance du réseau.

A ce jour, des travaux ont été réalisés pour améliorer le réseau d'AEP :

- traitement UV des eaux distribuées pour améliorer leur qualité : une grande partie de la commune est concernée par cette amélioration,
- réparation d'un certain nombre de fuites localisées dans le réseau afin de réduire les pertes.

Le dispositif de défense incendie n'a actuellement fait l'objet d'aucun aménagement pour être renforcé.

## Carte 16 : Ossature du réseau AEP



Source : RDA Etude diagnostic du réseau d'eau potable, commune de Serraval, 2011.

### **Structure de la consommation**

D'après le SDAEP réalisé en 2011, 309 abonnés sont recensés sur la commune de Serraval, répartis de la façon suivante :

- 302 consommateurs « domestiques » (consommation inférieure à 500 m<sup>3</sup>/an)
- 3 consommateurs « intermédiaires » (consommation comprise entre 501 et 1 000 m<sup>3</sup>/an) ; il s'agit de la ferme Terraz, du GAEC La Molloire et de la ferme Gerfaux. Leurs consommations respectives sont de 506, 622 et 832 m<sup>3</sup>/an.
- 4 « gros » consommateurs (consommation supérieure à 1 000 m<sup>3</sup>/an) ; il s'agit des GAEC La Boiserie et Henrienne, de l'EARL La Travée et de la Maison Familiale et Rurale l'Arclosan. Leurs consommations respectives sont de 1 150, 1 182, 1 394 et 2 226 m<sup>3</sup>/an.

### **Bilan ressources – besoins**

#### *Ressources à l'étiage*

La collectivité est alimentée à partir de six ressources, dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-après, selon les données du SDAEP datant de 2011.

**Tableau 15 : Ressource à l'étiage**

Captages	VOLUME MINIMUM JOURNALIER		Débit minimum
	Date	m <sup>3</sup> /j	
La Brettaz	01/07/1995	432	1,5 L/s
Apport de la CCVT via les captages des Fontanys	-	182	0,4 L/s
Montobert	01/10/2009	0	0,03 L/s
La Sauffaz	04/11/2009	60	0,3 L/s
Cherbin	04/11/2009	65	-
Le Sappey	01/10/2009	0	-

#### *Besoins futurs*

Le Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable est parti d'une population comprise entre 821 et 984 habitants à l'horizon 2030, soit une moyenne de 903 habitants. Ce chiffre semble raisonnable au regard de la population de 2017 qui s'élève à 695 habitants (recensement). Si l'on se base sur une croissance maximale de 2,6% par an en moyenne depuis 2019, la commune comptera, en 2029, environ 946 habitants (cf. Tableau 9 en page 23).

L'analyse de l'adéquation ressources / besoins actuelle montre un bilan excédentaire des deux principales unités (La Brettaz et Fontanys). Pour les unités de Montobert et La Sauffaz, les bilans sont déficitaires.

Cependant, le renforcement permanent de l'unité de Montobert par l'unité intercommunale des Fontanys suffit actuellement et suffirait à combler le déficit jusqu'en 2030.

**Tableau 16 : Adéquation ressources / besoins sur la base des performances actuelles**

Unité de distribution	Volume à mettre en distribution pour couvrir les besoins de pointe (m <sup>3</sup> /j)				Capacité de production des ressources en période d'étiage (m <sup>3</sup> /j)	Compararison ressources/besoins (m <sup>3</sup> /j)			
	2009	2015	2020	2030		2009	2015	2020	2030
La Brettaz	273	281	286	300	432	159	151	146	132
Fontanys	115	119	121	127	182	67	63	61	55
Montobert	13	14	15	16	0	-13	-14	-15	-16
La Sauffaz	43	44	46	48	39	-4	-5	-7	-9
<b>Total</b>	<b>444</b>	<b>458</b>	<b>468</b>	<b>491</b>	<b>653</b>	<b>209</b>	<b>195</b>	<b>185</b>	<b>162</b>

Source : Etude diagnostic du réseau d'eau potable de Serraval, Régie Départementale d'Assistance, 2011.

Au vu des ressources / besoins actuels sur les différentes unités de distribution de Serraval et notamment du bilan déficitaire de l'unité de La Sauffaz, le SDAEP établit un deuxième tableau en fonction des différents travaux à prévoir sur le réseau de distribution de l'eau potable.

Ainsi, l'amélioration du débit de fuites et des performances générales du réseau de Serraval pourrait permettre de sécuriser l'adéquation ressources / besoins de l'unité de production de La Sauffaz jusqu'en 2030.

**Tableau 17 : Adéquation ressources / besoins sur la base d'un indice linéaire de fuites égal à 3 m<sup>3</sup>/j/kml**

Unité de distribution	Volume à mettre en distribution pour couvrir les besoins de pointe (m <sup>3</sup> /j)				Capacité de production des ressources en période d'étiage (m <sup>3</sup> /j)	Compararison ressources/besoins (m <sup>3</sup> /j)			
	2009	2015	2020	2030		2009	2015	2020	2030
La Brettaz	175	183	189	202	432	257	249	243	230
Fontanys	102	105	108	114	182	80	77	74	68
Montobert	13	14	15	16	0	-13	-14	-15	-16
La Sauffaz	20	22	23	26	39	19	17	16	13
<b>Total</b>	<b>310</b>	<b>324</b>	<b>335</b>	<b>358</b>	<b>653</b>	<b>343</b>	<b>329</b>	<b>318</b>	<b>295</b>

Source : Etude diagnostic du réseau d'eau potable de Serraval, Régie Départementale d'Assistance, 2011.

### 6.3.2 Sécurité incendie

D'après le SDAEP de 2011, pour ce qui concerne la sécurité incendie de la commune de Serraval, l'unité de production des Fontanys est la seule qui permet une défense normalisée pour les hameaux qu'elle dessert (Adevant, l'Hermitte, les Millières, les Rasses d'en Haut, la Combe, la Travaix, le Villard, le Chef-lieu et une partie de la Bottière). La défense incendie n'est pas conforme dans les autres secteurs en l'absence ou l'insuffisance des réserves incendie et/ou du fait du sous dimensionnement des réseaux de distribution qui ne permet pas d'atteindre les débits et pressions requis.

### **6.3.3 Assainissement**

La commune de Serraval dispose d'un Schéma général d'assainissement réalisé en 1998. Le bureau d'études Nicot Ingénieurs Conseils a mis à jour le Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif en 2013.

#### ***Secteur en assainissement collectif***

La commune de Serraval ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif.

Un projet d'assainissement collectif entre le Chef-lieu et La Sauffaz est en cours d'études. Les travaux pour la construction d'une station d'épuration d'une capacité de 350 équivalents-habitants (EH) et de type Macrophytes sont programmés en 2020. Le Chef-lieu sera relié à la STEP courant 2021 et la Sauffaz sera relié dans un second temps à une date indéterminée.

Le Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif précise les choix opérés pour le classement en assainissement collectif futur, notamment pour les raisons suivantes :

- Parce que la configuration du bâti faisait que la réhabilitation des installations d'assainissement autonome n'est plus envisageable par manque de place (habitat trop resserré),
- Parce que face à l'importance du nombre d'installations qu'il fallait reprendre, il a semblé plus judicieux de créer un réseau de collecte et de le raccorder au réseau existant,
- Parce que l'aptitude des sols et les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises limitant les possibilités de développement en ANC.

Seuls les projets finançables objectivement par la commune ont été retenus.

#### ***Secteurs en assainissement non collectif***

Toute habitation existante ou construction nouvelle doit disposer d'un assainissement autonome. Une étude géologique complète du terrain sera exigée lors des travaux de réhabilitation pour définir l'aptitude des sols à l'infiltration et cerner la filière de traitement la mieux adaptée.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place. La compétence appartient à la commune de Serraval.

### **6.3.4 Eaux pluviales**

Source : Guide gestion des eaux pluviales, commune de Serraval.

Depuis novembre 2013, la commune dispose d'un Guide de gestion des eaux pluviales. Le document a défini plusieurs zones afin de prévenir les effets de l'urbanisation et du ruissellement des eaux pluviales sur les systèmes d'assainissement et sur les milieux récepteurs.

Les différentes zones identifiées doivent répondre à des mesures pour :

- limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit des écoulements d'eaux pluviales et de ruissellement,

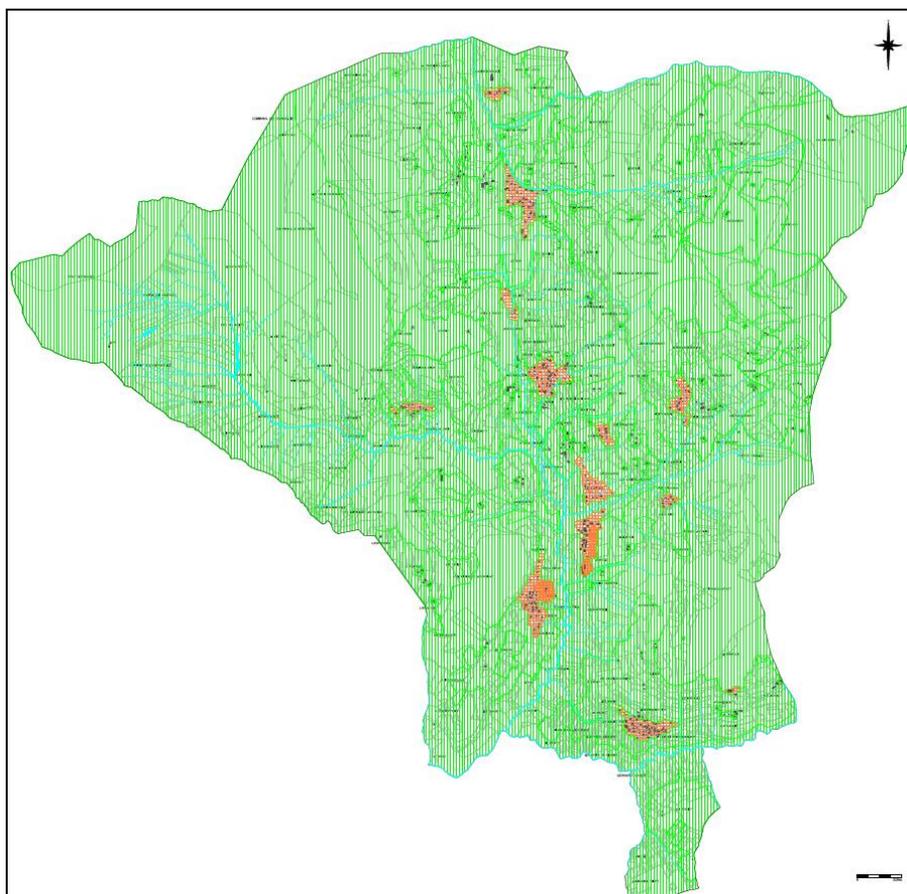
- prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que besoin le traitement des eaux pluviales de ruissellement,
- limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et compenser les débits issus des surfaces imperméabilisées indispensables.

Un certain nombre d'actions pouvant être entreprises sont également rappelées :

- préserver les milieux aquatiques,
- favoriser les écoulements à ciel ouvert,
- orienter les choix agricoles en incitant à éviter les cultures dans les zones de fortes pentes,
- toute construction, toute surface imperméabilisée nouvellement créée doit être équipée d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales qui assure leur collecte, leur rétention puis leur infiltration dans les sols quand la perméabilité du sol le permet.

Le Guide rappelle également que, dans la mesure où l'occupation du territoire est principalement de type pavillonnaire, il n'y a aucun flux de pollution remarquable.

### Carte 17 : Carte du zonage des eaux pluviales



Source : Guide gestion des eaux pluviales, commune de Serraval.

### **6.3.5 Desserte numérique du territoire**

Le Syndicat d'Aménagement Numérique et d'Energies de la Haute-Savoie (SYANE), en liaison étroite avec le Département de la Haute-Savoie, a adopté en 2011 un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département de la Haute-Savoie (SDTAN). Le schéma a été élaboré en vue de répondre de façon optimale, par une articulation de l'action des acteurs publics et privés, aux attentes des différentes cibles en matière de très haut débit.

La commune de Serraval n'est pas recensée comme « zone grise ADSL » (débit inférieur à 2Mb/s).

D'après les élus, la qualité du débit internet est médiocre sur la commune.

### **6.3.6 Desserte énergétique du territoire**

La distribution d'électricité est assurée par la Régie d'Electricité de Thônes (RET). Chargée de la distribution et de la commercialisation de l'électricité, la RET comprend les 13 communes de la CCVT et la commune de La Giétaz dans le département de la Savoie.

La commune ne dispose ni d'un réseau de gaz, ni d'un réseau de chaleur. Aucun projet n'est envisagé.

## EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES COMMUNAUX : SYNTHÈSE ET ENJEUX

### Synthèse

Présence d'une Mairie et de l'école (regroupement pédagogique avec la commune du Bouchet-Mont-Charvin).

Proximité de Faverges et de Thônes, avec l'ensemble des commerces et services.

Effectifs scolaires stables depuis 2008. 72 enfants scolarisés à l'école de Serraval pour la rentrée 2017.

Stationnements insuffisants dans les hameaux.

Circulation difficile dans les cœurs anciens étroits.

#### Eau potable

Une ressource suffisante pour satisfaire les besoins de la population future

#### Sécurité incendie

Une défense incendie non-conforme aux normes en vigueur.

#### Assainissement

Assainissement individuel sur toute la commune. Projet d'assainissement collectif en cours pour le Chef-lieu et La Sauffaz.

#### Desserte numérique

Débit internet médiocre.

### Enjeux généraux

↳ **Aboutir à une croissance démographique en adéquation avec le dimensionnement des services.**

↳ **Améliorer les circulations et stationnements principalement dans les hameaux.**

↳ **Tenir compte des équipements et du SDAEP dans les choix de développement communal.**

↳ **Tenir compte de la capacité de la future station d'épuration dans le nouveau PLU.**

## **7 COOPERATION INTERCOMMUNALE**

La commune est membre des établissements intercommunaux suivants :

- Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Les compétences obligatoires de la CCVT sont :

1<sup>er</sup> groupe : aménagement de l'espace communautaire (développement foncier, pastoral, agricole et forestier, sentiers de randonnée, SCOT)

2<sup>ème</sup> groupe : développement économique (création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, politique locale du commerce, promotion du tourisme)

3<sup>ème</sup> groupe : gens du voyage (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil)

4<sup>ème</sup> groupe : déchets ménagers (collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés).

Les compétences optionnelles de la CCVT sont :

1<sup>er</sup> groupe : protection et mise en valeur de l'environnement

2<sup>ème</sup> groupe : politique du logement et du cadre de vie

3<sup>ème</sup> groupe : action sociale

4<sup>ème</sup> groupe : équipements culturels, sportifs et d'enseignement (construction, entretien et fonctionnement d'équipements)

5<sup>ème</sup> groupe : maison de service au public.

Les compétences supplémentaires de la CCVT sont :

1<sup>er</sup> groupe : aménagement de l'espace (création et réalisation de zones d'aménagement concerté, organisation de transports scolaires)

2<sup>ème</sup> groupe : action culturelle, sportive et de formation (promotion du territoire et du patrimoine culturel, soutien aux actions culturelles et aux associations sportives)

3<sup>ème</sup> groupe : technologies de l'information et de la communication (construction et entretien des relais de télévision intercommunaux)

4<sup>ème</sup> groupe : soutien au développement agricole et aux produits locaux

5<sup>ème</sup> groupe : autres compétences (soutien aux actions de solidarité, de coopération internationale et visant à promouvoir la sécurité sur le territoire communautaire).

- Syndicat d'électricité de la vallée de Thônes

Ses compétences sont la distribution d'électricité sur l'ensemble des communes de la CCVT et la commune de La Giétaz.

- Syndicat Mixte du Lac d'Annecy – SILA

Ses compétences sont le tri et le traitement des déchets.

## **PARTIE 2 : ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET MUTATION DES ESPACES BATIS**

### **1 ESTIMATION DES CAPACITES DE MUTATION**

Dans le cadre du PLU, un inventaire des logements vacants et des bâtiments potentiellement transformables en logement(s) moyennant d'importants travaux (ex. habitation en très mauvais état, ancien bâtiment agricole ou hangar) a été réalisé avec les élus.

Les résultats sont les suivants :

- 8 logements vacants
- 40 bâtiments ou parties de bâtiments pouvant être transformés.

Dans les cas de bâtiments pouvant faire l'objet d'une transformation, il s'agit souvent de la partie grange et étable d'anciennes fermes.

La différence du nombre de logements vacants cité ici avec les données INSEE (48) provient très probablement du fait que les constructions pouvant être transformées ont été comptabilisées comme vacantes dans le recensement de l'INSEE. En réalité, ces bâtiments ne sont pas habitables et nécessitent d'importants travaux de transformation.

### **2 CAPACITES DE DENSIFICATION DES ESPACES BATIS**

En février 2020, environ 2,1 ha sont disponibles dans l'enveloppe bâtie (terrains de plus de 500 m<sup>2</sup>). La probabilité de leur urbanisation est estimée :

- nulle à faible pour environ 8 050 m<sup>2</sup> (sur la base des contraintes techniques telles que la topographie, la forme du tènement, l'existence d'un assainissement individuel sur la parcelle ou la nécessité d'espace pour l'assainissement individuel, l'existence d'indivision compliquant la mise en œuvre d'un projet, ...),
- positive pour environ 13 080 m<sup>2</sup>.

**Carte 18 : Capacités de densification au Col du Marais, à la Perrières est et aux Pruniers**

-  Enveloppe bâtie définie dans le cadre du PLU.
-  Probabilité d'urbanisation estimée positive.
-  Probabilité d'urbanisation estimée nulle à faible.
-  Bâti nouveau.



**Carte 19 : Capacités de densification à La Bottière, au Pont du Var et à L'Hermitte**

-  Enveloppe bâtie définie dans le cadre du PLU.
-  Probabilité d'urbanisation estimée positive.
-  Probabilité d'urbanisation estimée nulle à faible.
-  Bâti nouveau.



**Carte 20 : Capacités de densification au Montobert****Carte 21 : Capacités de densification au Mont et à L'Adevant**



**Carte 23 : Capacités de densification à La Sauffaz**

-  Enveloppe bâtie définie dans le cadre du PLU.
-  Probabilité d'urbanisation estimée positive.
-  Probabilité d'urbanisation estimée nulle à faible.
-  Bâti nouveau.



**Carte 24 : Capacités de densification au Villard**

-  Enveloppe bâtie définie dans le cadre du PLU.
-  Probabilité d'urbanisation estimée positive.
-  Probabilité d'urbanisation estimée nulle à faible.
-  Bâti nouveau.

**Carte 25 : Capacités de densification à La Travais**

**CAPACITES DE MUTATION ET DE DENSIFICATION : SYNTHESE ET ENJEUX****Synthèse**

8 logements recensés vacants et 40 constructions pouvant être réhabilitées / transformées en logements moyennant d'importants, voire très importants, travaux de transformation.

Environ 2,1 ha disponibles dans l'enveloppe bâtie, dont 0,8 ha dont la probabilité d'urbanisation est estimée nulle à faible.

**Enjeux généraux**

↳ **Mettre en place des outils pour favoriser la réhabilitation du bâti ancien.**

↳ **Mettre en œuvre des projets organisés, peu consommateurs de foncier et répondant aux problématiques du logement pour tous.**  
↳ **Mettre en place un règlement facilitant l'urbanisation sur de petites parcelles.**

## **PARTIE 3 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

### **1 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

#### **1.1 Préservation de la ressource en eau**

##### **1.1.1 L'eau potable**

L'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection a été signé

- le 31 mars 2003 pour les 5 captages communaux
- le 27 mai 1999 pour le captage intercommunal des Fontanys.

##### *Qualité des eaux distribuées*

D'après le SDAEP, les eaux distribuées sont parfois de qualité imparfaite. En effet, aucun traitement préalable n'est effectué sur les captages, ainsi l'eau provenant de la Brettaz possède un taux élevé en sulfate.

L'amélioration de qualité bactériologique de l'eau à Serraval fait donc partie des enjeux majeurs énoncés dans le SDAEP.

##### **1.1.2 Les eaux usées**

L'assainissement de l'ensemble des constructions de la commune se fait actuellement en individuel.

Un arrêté préfectoral a été pris le 28 juin 2016 pour la construction et l'exploitation d'une station d'épuration de 350 équivalents-habitants (EH) de type Macrophytes, qui traitera les eaux usées du Chef-lieu et de La Sauffaz. Les études sont en cours et la construction de la STEP est prévue courant 2020. Le Chef-lieu devrait être relié en 2021 et La Sauffaz dans un second temps, à une date indéterminée.

##### **1.1.3 Préservation des cours d'eau**

Certains tronçons ou cours d'eau ont fait l'objet d'un classement par arrêté du préfet coordonnateur de bassin Rhône – Méditerranée, conformément à l'article L.214-17 du code de l'environnement. Ce classement est élaboré selon deux logiques : préservation et / ou restauration.

Sur la commune de Serraval, sont concernés, selon le classement des cours d'eau de Haute-Savoie ([www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)), la Chaise et le ruisseau du Marais classés en liste 1 frayère et la partie aval de la Chaise (à partir de la confluence avec le ruisseau du Marais) en liste 2.

La liste 1 est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique au regard de la DCE (Directive Cadre Européenne) et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs. L'objectif de ce classement est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques, via la préservation des cours d'eau. Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la

construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement de l'autorisation d'ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières.

La liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique pour assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons.

En complément, le Contrat de Rivière « Arly, Doron, Chaise » prévu pour la période 2012/2017, dans son document « Enjeux, objectifs », classe la Chaise, qui parcourt l'extrémité sud de la commune, en objectif de bon état chimique et écologique en 2015. Cependant, la qualité physico-chimique sur le cours amont et médian de la Chaise concernant Serraval, est très bonne à bonne en 2012. Afin de préserver la qualité de ce cours d'eau en partie amont, Serraval et Le Bouchet-Mont-Charvin doivent continuer à veiller aux rejets qu'elles produisent.

## **1.2 Qualité des sols**

Aucune zone d'extraction de matériaux ou carrière n'est en activité sur Serraval.

Il y a une ancienne carrière de Gypse qui est présente au pied du Mont Sulens, mais son activité a cessé dans les années 1960 et le secteur est éloigné des zones habitées.

## **1.3 Productions énergétiques du territoire des Vallées de Thônes**

Source : SCOT Fiers-Aravis, PADD.

A travers son DOO, le SCOT en cours de révision prévoit différentes orientations relatives à la promotion de la production d'énergies renouvelables locales, notamment :

- Encourager le développement de la géothermie dans le respect des enjeux paysagers et environnementaux en particulier ceux liés à l'alimentation en eau potable,
- Favoriser le développement de dispositifs d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) sous réserve d'intégration paysagère et architecturale,
- Développer et valoriser la filière bois énergie sur le territoire,
- Favoriser l'insertion bioclimatique du bâti,
- Permettre les projets de valorisation des biodéchets par méthanisation,
- Intégrer le recours et la production d'énergie renouvelable à la réflexion d'aménagement d'ensemble dans les projets d'urbanisation,
- Développer la mise en place des réseaux de chaleur dans le parc privé comme public.

## **1.4 Caractéristiques énergétiques de la commune**

La commune de Serraval est particulièrement bien exposée puisque la vallée suit un axe nord-sud. Le Villard est implanté sur le versant sud des Aravis, à une altitude permettant d'éviter les ombres portées du versant nord des Bauges en face. Le reste des hameaux se répartit dans la vallée principale orientée nord-sud, où se trouve le Chef-lieu, et dans les petites vallées perpendiculaires formées par le torrent de Montobert et les Nants de Fer et de la Quaz.

Plusieurs installations privées de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques sont présentes à Serraval. Actuellement, les bâtiments communaux n'ont pas d'équipements de ce genre.

### **1.5 Préservation du paysage le long des routes à grande circulation**

La RD 12 et la RD 162 ne sont pas soumises à la réglementation relative à l'urbanisation le long des routes à grande circulation.

**GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : SYNTHÈSE ET ENJEUX****Synthèse****Enjeux généraux**Préservation de la ressource en eau

Les périmètres de protection des captages sont en place.

Assainissement individuel sur l'ensemble de la commune.

Construction d'une STEP en 2020 et réalisation des réseaux du Chef-lieu prévue en 2021.

La Chaise et le ruisseau du Marais classés en liste 1 frayère.

Partie aval de la Chaise classée en liste 2.

Qualité des sols

Ancienne carrière de Gypse au pied du Mont Sulens arrêtée dans les années 1960.

Qualité énergétique du territoire

Bonne exposition de la plupart des hameaux.

↳ **Assurer une bonne gestion des eaux usées pour préserver les cours d'eau.**

↳ **Pas de contraintes particulières.**

↳ **Ne pas empêcher les installations liées aux énergies renouvelables. Assurer l'insertion paysagère et architecturale des équipements liés aux énergies renouvelables.**

## 2 QUALITE DES MILIEUX, POLLUTIONS ET NUISANCES

### 2.1 Qualité de l'air

#### 2.1.1 Schéma Régional Climat Air Energie – SRCAE

Le SRCAE a été approuvé par le Conseil Régional le 17 avril 2014.

Les communes considérées comme "sensibles pour la qualité de l'air" (notion issue du SRCAE) sont essentiellement localisées dans les grands bassins de vie, à proximité des principaux axes routiers et dans les fonds de vallées alpines. La commune de Serraval n'appartient pas à cette liste.

Carte 26 : Cartographie des zones sensibles à la qualité de l'air



#### 2.1.2 Données locales

Aucune station de mesure de la qualité de l'air n'est installée sur le territoire. Les stations les plus proches situées à Annecy et Annemasse relèvent d'environnements urbains et leurs données ne sont donc pas exploitables pour le territoire de Serraval.

Dans le Diagnostic territorial du SCOT datant de 2006, il est rappelé que, malgré une qualité de l'air supposée bonne dans le massif Fier-Aravis, les taux de concentration des polluants sont néanmoins variables en fonction des saisons et notamment lors des pics de fréquentation des stations.

Cependant, la commune de Serraval n'est pas située sur un axe de grande fréquentation. Elle est donc préservée des pics de fréquentation et la qualité de l'air est supposée bonne et stable sur toute l'année.

## 2.2 Sols pollués et sites industriels et activités de services

Source : données BASIAS et BASOL.

La base de données BASIAS correspond à l'Inventaire historique des sites industriels et activités de service. Il faut souligner **que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Quatre sites sont recensés sur la base de données BASIAS, ainsi qu'ils figurent dans le tableau ci-après.

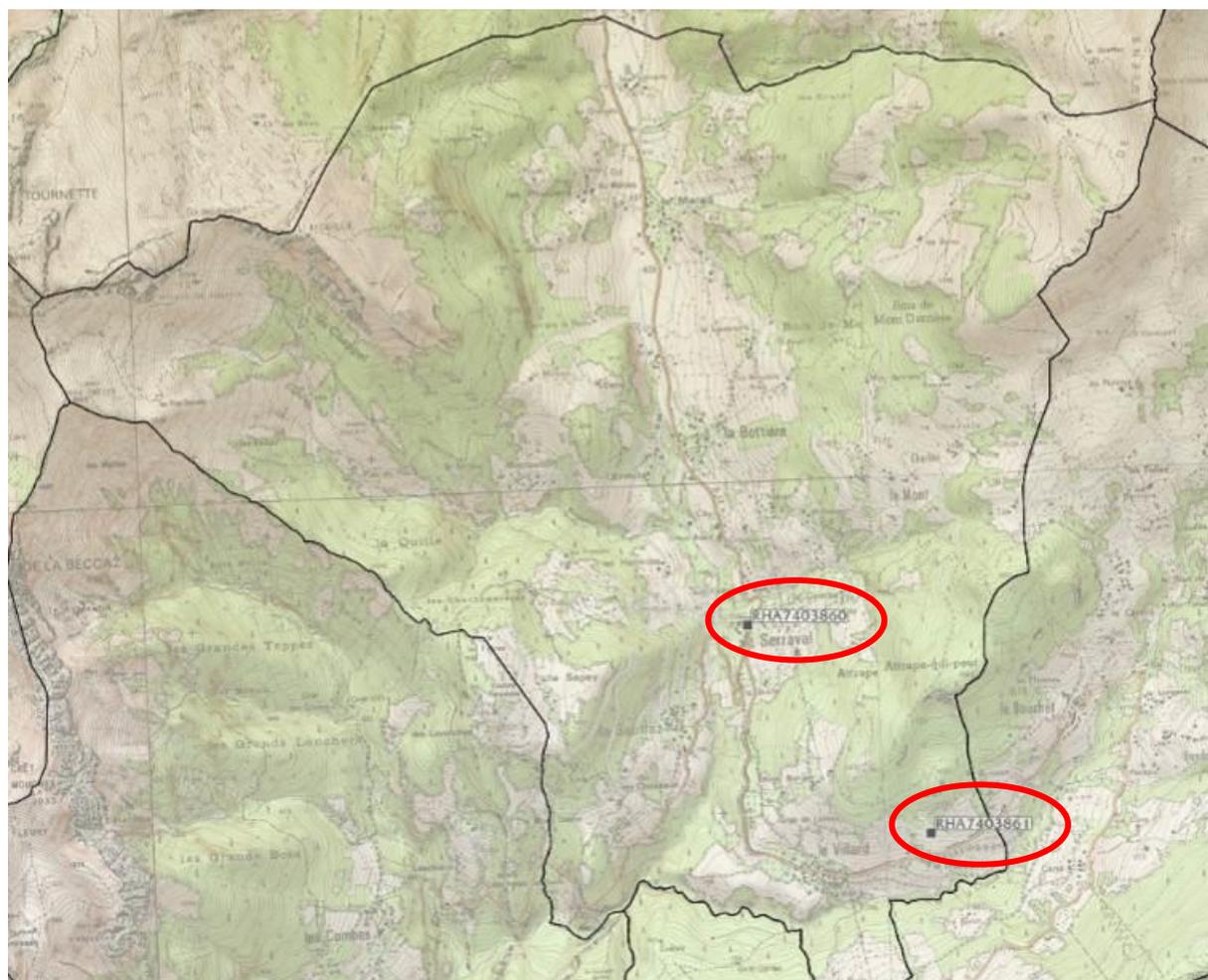
**Tableau 18 : Sites de la base de données BASIAS**

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
RHA7401604	M. Victor PERILLAT (Périllat)	Négociant avec desserte d'essence	route Thônes (de)	SERRAVAL	G47.30Z	Activité terminée	Pas de géolocalisation
RHA7403859	Commune de SERRAVAL	Dépôt d'ordures ménagères et autres détritiques (ferraille)	lieu dit "Bois du Villard"	SERRAVAL	E38.11Z	Activité terminée	Pas de géolocalisation
RHA7403860	Mme PERON Virginie ; anc. Mmes DEPOMMIER Anne-Marie et COLL Sabine	Station-service	lieu dit "Chef Lieu"	SERRAVAL	G47.30Z	En activité	Centroïde
RHA7403861	SARL THIAFFEY - RENCOREL et Fils	Traitement du bois	lieu dit "Pierre Morte"	SERRAVAL	C16.10B	Activité terminée	Centroïde

Source : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les sites 7401604 et 7403859 ne sont pas localisés sur la carte ci-après, car les informations disponibles auprès de BASIAS n'indiquent pas de géolocalisation.

## Carte 27 : Localisation des sites BASIAS



Aucun site n'est recensé dans la base de données BASOL.

## 2.3 Gestion des déchets

### 2.3.1 Déchets ménagers

La compétence pour la collecte et le traitement des déchets appartient à la CCVT. Le ramassage se fait en points d'apports volontaires, sous forme de conteneurs semi-enterrés. Les points de collecte sont localisés :

- au village (à la sortie nord du Chef-lieu) : 2 collecteurs pour les ordures ménagères, 1 pour le tri sélectif et 1 pour le verre,
- au Pont du Var (vers la zone d'activités artisanales) : 3 collecteurs pour les ordures ménagères, 2 pour le tri sélectif et 1 pour le verre.

Les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre sont collectés en fonction des besoins et du remplissage des conteneurs.

**Figure 1 : Localisation des points de collecte des déchets**

Les déchets résiduels sont collectés dans les communes puis acheminés au quai de transfert de Thônes, d'où ils sont évacués vers l'usine du SILA.

Les ordures ménagères sont traitées par le SILA à l'usine d'incinération Sinergie de Chavanod (74). L'usine est équipée de deux fours d'une capacité de 6 tonnes de déchets et 1,25 tonne de boues par heure. Une unité de traitement sec des fumées permet de réduire significativement le rejet de métaux, poussières, acides, dioxyde de soufre, oxydes d'azote, dioxines, furanes, et autres matières toxiques dans l'atmosphère.

Les emballages et papiers (conteneur jaune) sont emmenés par un camion vers le centre de tri Excoffier Recyclage à Villy-le-Pelloux (74). Les emballages sont triés par matière puis compactés pour pouvoir être plus facilement transportés vers les usines de recyclage, selon les indications du tableau ci-dessous.

Les emballages en verre sont directement transportés vers l'usine de recyclage IPAQ à Béziers (34). Le recyclage du verre permet d'économiser de la matière première (sable et calcaire), de l'eau et de l'énergie.

**Tableau 19 : Lieu de recyclage des déchets**

Matière	Usine de recyclage	Lieux de recyclage
Papiers	Excoffier	
Plastiques	Valorplast	
Cartonnettes	Excoffier	
Aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Cartons ondulés	Excoffier	
Verre	IPAQ	Béziers (34)
Briques alimentaires	Revipac	
Acier de collecte sélective	Arcelor Mital	

Source : [http://www.ccvvt.fr/IMG/pdf/rapport\\_annuel\\_2015\\_ccvt-3.pdf](http://www.ccvvt.fr/IMG/pdf/rapport_annuel_2015_ccvt-3.pdf)

### **2.3.2 Déchetterie**

La CCVT gère, 5 déchetteries intercommunales à Thônes, Manigod, Serraval, Saint-Jean-de-Sixt et Dingy-Saint-Clair.

La déchetterie de Serraval jouxte la zone d'activités économiques Derrière la Roche.

### **2.3.3 Stockage des déchets inertes**

Sur le territoire de la CCVT, on ne recense actuellement aucun centre de stockage des déchets inertes. Le centre le plus proche de Serraval est à Marlens, sur le site des carrières VMO. Cependant, des entreprises de Serraval concassent les matériaux sur leur site d'implantation (Beber TP dans la ZAE et Le Marais TP à côté de la ZAE).

## **2.4 Prise en compte du bruit**

Aucun axe bruyant n'est recensé sur le territoire de la commune de Serraval.

Aucune entreprise bruyante n'est recensée sur la commune.

## QUALITE DES MILIEUX, POLLUTIONS ET NUISANCES : SYNTHÈSE ET ENJEUX

### Synthèse

#### Qualité de l'air

Aucune station de mesure à proximité de la commune. Une qualité de l'air supposée bonne.

#### Sols pollués

4 sites recensés BASIAS.  
Aucun site BASOL.

#### Gestion des déchets

Collecte des déchets en conteneurs semi-enterrés sur 2 emplacements et 2 points d'apport en bacs roulants pour le tri sélectif.

Usine d'incinération Sinergie sur la commune de Chavanod et déchetterie sur la commune Serraval.

ISDI sur la commune de Marlens.

#### Prise en compte du bruit

Aucun axe bruyant répertorié sur la commune.

### Enjeux généraux

↳ **Poursuivre les actions en matière de réduction des gaz à effet de serre.**

↳ **Prendre en compte les contraintes liées à la pollution potentielle des sols.**

↳ **Tenir compte des capacités de stockage et de traitement des déchets dans l'évolution de la population.**

↳ **Pas de contrainte particulière à prendre ne compte.**

### **3 BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS**

Partie rédigée par Agnès GUIGUE (BE Environnement).

La présence d'un site NATURA 2000, le Massif de la Tournette, dans la commune de Serraval implique l'obligation de réaliser une Evaluation environnementale des incidences des plans et programmes (EEIPP) en appui à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Les incidences spécifiques sur les habitats et les espèces communautaires de ce site sont exposées dans le Tome III : Eléments au titre de l'Evaluation environnementale.

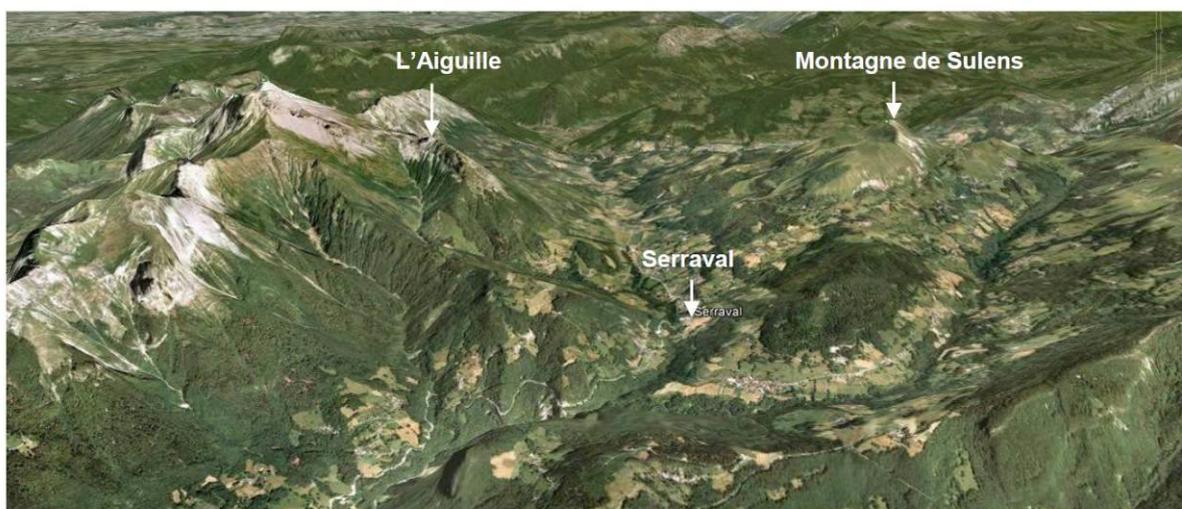
#### **3.1 Contexte géomorphologique, hydrologique et climatique**

##### **3.1.1 Géomorphologie**

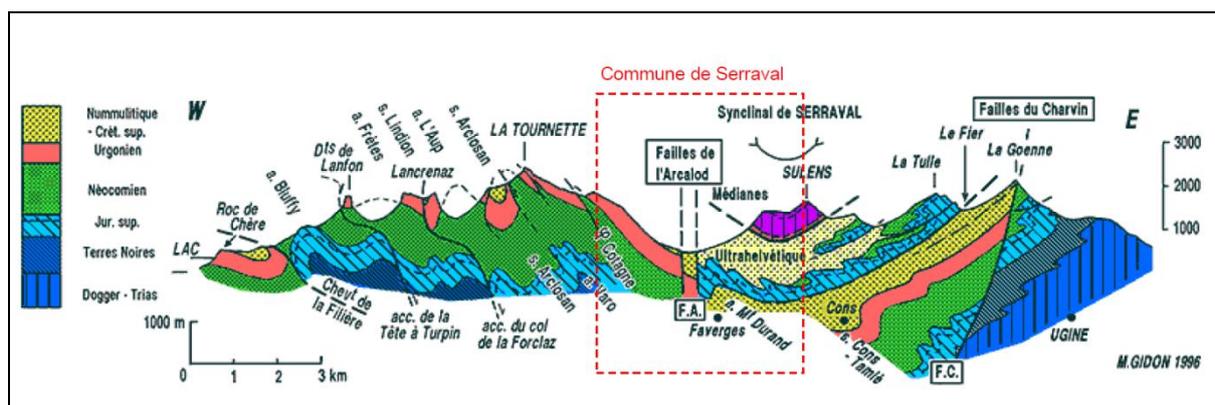
La commune de Serraval appartient sur le plan géomorphologique à un vaste ensemble calcaire préalpin, le massif des Bornes-Aravis. Elle s'inscrit dans un vaste synclinal qui sépare les deux masses calcaires :

- les Bornes à l'ouest surplombés par l'Aiguille à 1 847 m en limite de commune, et la Tournette qui culmine à 2 351 m,
- les Aravis à l'est dominés par le Mont Charvin à 2 409 m et la montagne de Sulens (1 839 m) qui offre la particularité d'être un klippe schisteux.

**Figure 2 : Position géographique de Serraval entre les massifs des Aravis**



Source PLU 2013 Karum

**Figure 3 : Structure géologique du synclinal de Serraval**

Source : [http://www.geol-alp.com/bornes/\\_lieux\\_aravis/sulens.html](http://www.geol-alp.com/bornes/_lieux_aravis/sulens.html)

La commune de Serraval présente une grande amplitude altitudinale entre, au sud-ouest les gorges de la Chaise à une altitude de 632 m et au nord-ouest la Pointe de la Bajulaz à 2 254 m. Cet étagement du collinéen à l'alpin apporte une grande diversité de milieux naturels.

En outre, deux vallées montagnardes structurent le territoire communal :

- l'une orientée nord-sud entre le Col du marais qui bascule sur la vallée de Thônes au nord et les Gorges de la Chaise à l'aval. Cette vallée, axe principal de Serraval, s'étire le long de la route départementale RD12 ;
- l'autre vallée est celle du ruisseau de la Chaise qui constitue une branche orientée est-ouest dans le prolongement du vallon du Bouchet.

Les deux vallées de la Chaise et du Marais s'étendent entre des versants à l'occupation du sol diversifiée. Elles forment des mosaïques de bois principalement de résineux et de prairies bocagées par des haies le long des talwegs et des talus. Plus en altitude, sous les falaises et rochers calcaires, des espaces voués au pâturage ponctuent les masses boisées.

### 3.1.2 Climatologie

Source : Guide gestion des eaux pluviales, commune de Serraval.

Serraval présente un climat continental marqué avec des hivers rigoureux et secs et des étés doux et assez pluvieux. Les intersaisons (avril et octobre) sont en moyenne plus sèches mais les moyennes pluviométriques annuelles sont relativement abondantes, entre 900 et 2 000 mm d'eau /an. Cette situation fraîche et bien arrosée favorise de grandes formations boisées, essentiellement de résineux.

Les importants dénivelés et les effets de versant donnent des températures très variées, qui ont pour point commun des amplitudes thermiques marquées (continentalité).

L'enneigement, grâce au bon niveau pluviométrique et aux basses températures hivernales, est en moyenne et à une même altitude donnée, le meilleur de France (avec le Jura). En plein hiver, on trouve généralement la neige à partir de 500 m. Vers 2 000 m, elle persiste d'octobre-novembre à avril-mai.

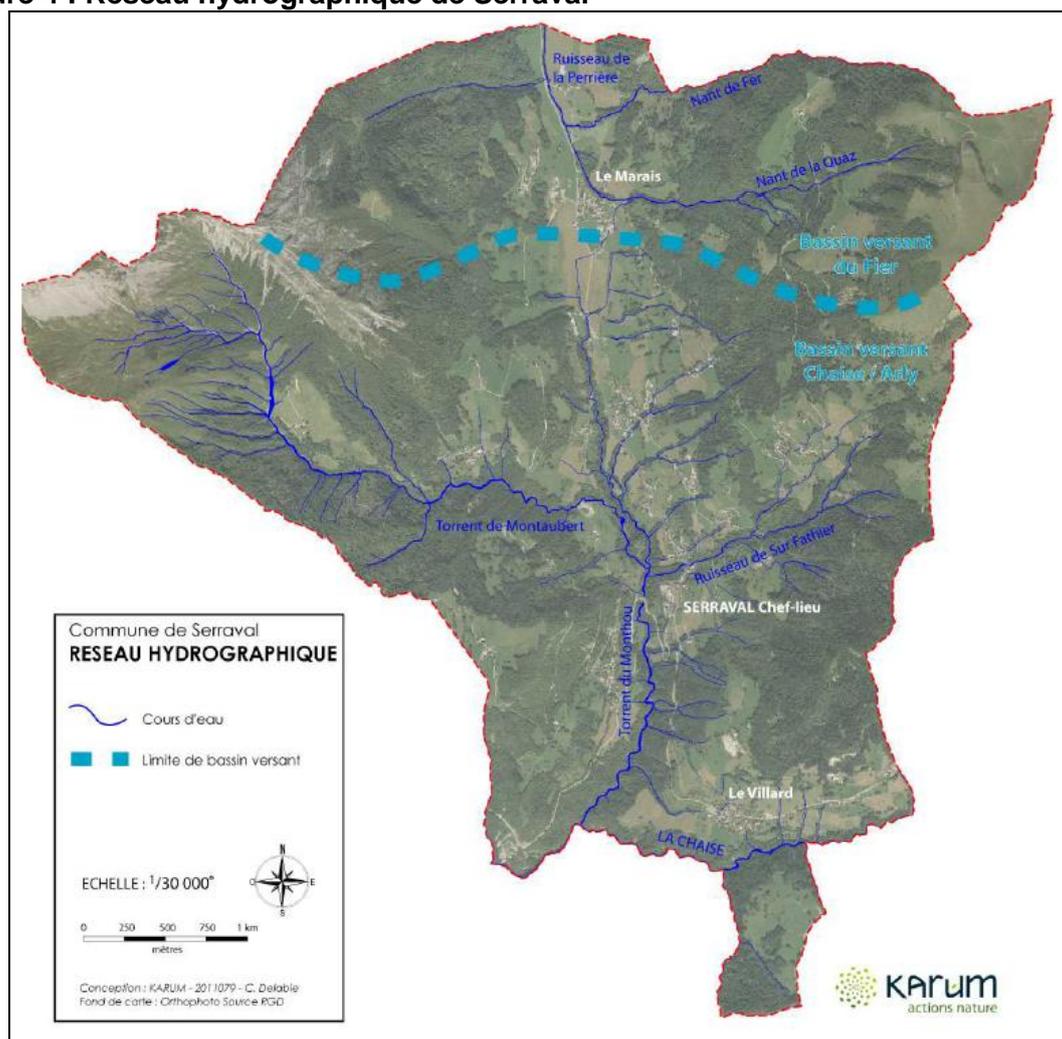
### 3.1.3 Contexte hydrologique

Source : IGN

Le réseau hydrographique s'organise à cheval sur deux bassins versants. Les deux ruisseaux structurants de Serraval, La Chaise et son affluent le ruisseau du Marais, alimentent le bassin versant de l'Arly ; des torrents et ruisseaux de moindre importance sont côté bassin versant du Fier au nord.

- Le ruisseau La Chaise : cours d'eau le plus important de la commune, il prend sa source dans la commune du Bouchet-Mont-Charvin et conflue avec l'Arly à UGINE.
- le ruisseau du Marais trouve sa source à hauteur du col du Marais. C'est un affluent de La Chaise qu'il rejoint dans la gorge à l'aval du village. Lui-même reçoit à l'amont du centre village ses deux principaux affluents : en rive droite le torrent de Montaubert alimenté par les torrents venant du massif de la Tournette, et en rive gauche le ruisseau de Sur Fattier qui traverse la vallée à l'amont du centre village.
- Les deux ruisseaux appartenant au bassin versant du Fier viennent des contreforts de la Montagne de Sulens : le Nant de la Quaz qui alimente la zone humide du Col du Marais, et le Nant de Fer. Ils confluent à l'aval de la zone humide et rejoignent le ruisseau de Chamfroid.

Figure 4 : Réseau hydrographique de Serraval



Source PLU 2014.

Les talwegs des ruisseaux maintiennent une maille végétale dense entre les espaces herbagers.

Serraval compte par ailleurs un réseau dense de ruisseaux et torrents plus ou moins permanents et quelques zones humides. De nombreuses sources, notamment sur le versant de la Montagne de Sulens, certaines captées (fontaines), sont dispersées sur le territoire.

### **3.1.4 L'occupation humaine**

Au-delà des espaces agricoles ouverts par l'agriculture et le pastoralisme, les implantations humaines se sont regroupées en plusieurs hameaux principaux (centre village, Le Villard, La Sauffaz, La Bottière, Le Marais), complétés par quelques groupements de moindre importance (Le Mont, la Combe, Montobert, ...) ou des fermes isolées. Plus récemment, le territoire connaît un léger éparpillement de l'habitat.

Traditionnellement, dans et autour des villages, de nombreux vergers sur prairies principalement de pommiers (d'où la Maison de la Pomme et du Biscartin) accompagnent les prairies.

La structure géomorphologie et le climat frais et bien arrosé de Serraval lui donnent une diversité végétale et un caractère naturel préservé marqué par une occupation humaine modérée.

## **3.2 Inventaires et mesures de protection des milieux naturels**

Des inventaires et des mesures de protection identifient les sites naturels remarquables du territoire communal.

Les secteurs reconnus pour leur haute valeur écologique constituent des enjeux avérés pour Serraval dans le cadre de l'élaboration de son PLU. Leur vulnérabilité sera à hiérarchiser en fonction de leur implication dans le projet urbanistique de la commune.

Il s'agit notamment à Serraval :

- du site du réseau communautaire Natura 2000 du « Massif de la Tournette », zone spéciale de conservation au titre de la Directive européenne Habitats,
- de ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), identifiées à un inventaire national,
- de la présence de zones humides,
- des éléments structurants de la Trame verte et bleue.

### 3.2.1 Zone Natura 2000 « Massif de la Tournette »

Source Fiche MNHN et DOCOB

#### Généralités

Natura 2000 est un réseau écologique européen créé en 1992 ; il repose sur deux directives européennes dites « Habitats » et « Oiseaux »<sup>2</sup>. Il vise à maintenir de manière durable la biodiversité animale et végétale et les habitats naturels, tout en prenant en compte le contexte humain et socio-économique. Les programmes et les aménagements susceptibles de les affecter directement ou indirectement sont soumis à une évaluation appropriée de leurs incidences sur l'environnement.

#### A Serraval : Site du « Massif de la Tournette » (FR8201703)

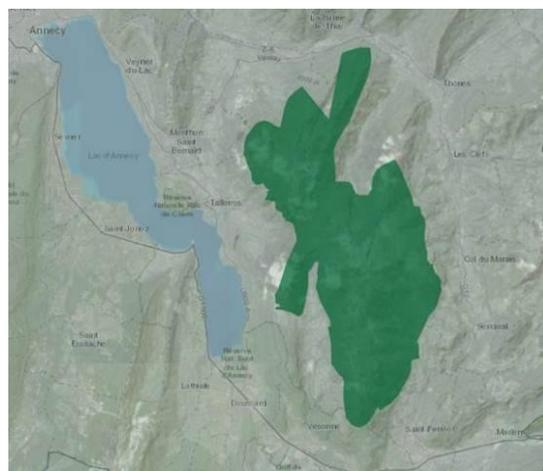
Source MNHN

La commune est concernée par un site européen du réseau Natura 2000 désigné au titre de la directive « Habitats, faune, flore » comme ZSC (zone spéciale de conservation).

L'ensemble s'étend sur 4 658 ha et 9 communes, entre 777 m et 2 351 m.

Ce promontoire calcaire, situé dans le prolongement des anticlinaux de Parmelan, Sous-Dine, Glières, est limité à l'ouest par la cluse d'Annecy et au nord par la vallée du Fier.

Figure 5 : Le site Natura à l'est du Lac d'Annecy



<sup>2</sup> - La **directive « Habitats »** n° 92/43/CEE du 21 Mai 1992 fixe une politique de conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Son application implique pour chaque état membre de répertorier sur son territoire les sites qui les abritent. Le recensement a été réalisé au niveau régional essentiellement sur les bases de l'inventaire ZNIEFF.

La traduction de la directive Habitats se fait par une proposition de projet de Site d'Importance Communautaire (pSIC), ensuite validé en Site d'Importance Communautaire (SIC) au niveau européen. A l'issue de la phase d'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB), les SIC retenus sont désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) par arrêté ministériel.

- La **directive « Oiseaux »** du 6 Avril 1979 concerne la conservation des oiseaux sauvages. Son application au niveau national a conduit à un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Sur les bases de cet inventaire des Zones de Protection Spéciales (ZPS) ont été notifiées à l'Europe.

L'ensemble des ZSC (Zones Spéciales de Conservation désignées au titre de la directive « Habitats » et des ZPS (Zones de Protection Spéciales désignées au titre de la directive « Oiseaux ») constitue un réseau européen cohérent, dit réseau Natura 2000, chaque zone prenant l'appellation commune de « Site ou zone Natura 2000 ».

La plupart des zones Natura 2000 créées ont fait ou font aujourd'hui l'objet d'un processus de concertation entre les acteurs locaux et institutionnels pour définir les principes de gestion de ces espaces et rédiger un document d'objectif (DOCOB).

Le DOCOB évalue pour chaque habitat, sa valeur écologique et biologique, les tendances évolutives et les menaces potentielles, son état de conservation dans le site et les modes de gestion recommandés. Il délimite les zones de forte biodiversité et hiérarchise les enjeux au regard des espèces d'intérêt patrimonial. Dans une partie « Objectifs », il définit les enjeux de conservation et les objectifs permettant de les atteindre.

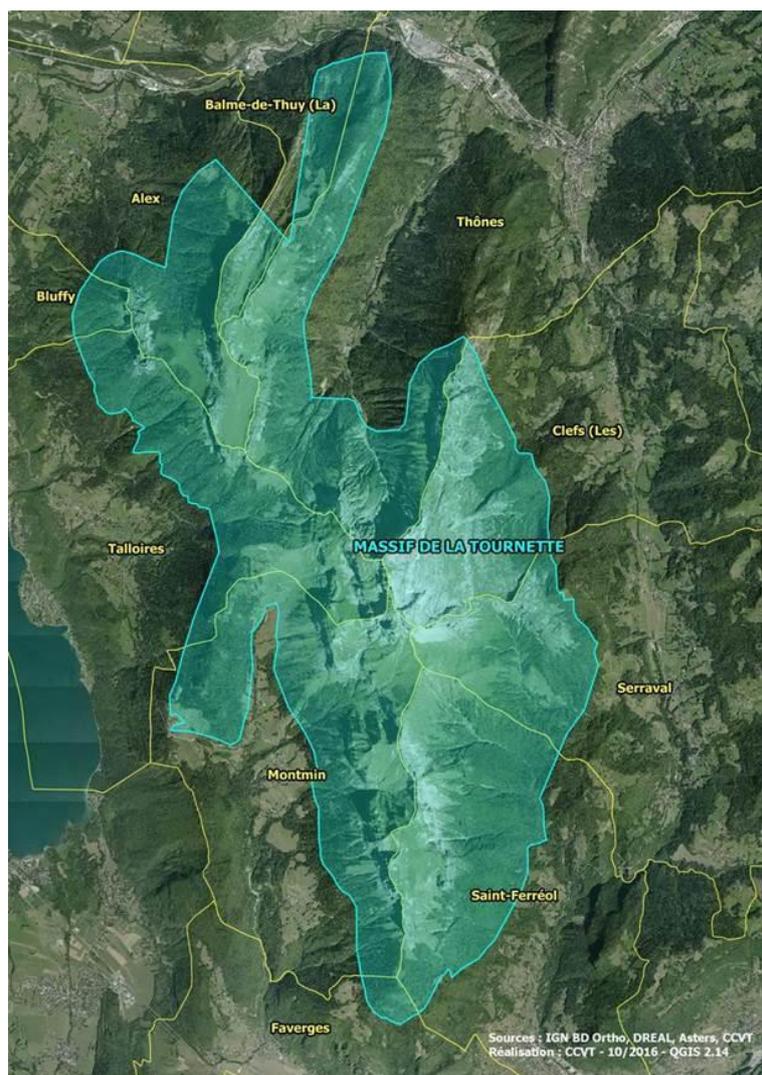
Les formations naturelles sont principalement des boisements de résineux pour 35%, des pelouses alpines et subalpines (24%) et des espaces minéraux de rochers et éboulis représentant 25%.

Le site est un bel ensemble de forêts montagnardes et subalpines (forêts de pins de montagne, hêtraies neutrophiles, pessières subalpines), dont la forêt domaniale de Thônes. On y trouve de hautes falaises calcaires et des éboulis, mais aussi des combes « sauvages » très pentues et boisées, ainsi que des landes et des pelouses utilisées comme alpages.

Bien que très proche de l'agglomération d'Annecy (Haute-Savoie), ce petit massif à la silhouette tutélaire, qui culmine à 2 351 m d'altitude au célèbre « Fauteuil », est resté dans l'ensemble préservé. Les étages collinéen, montagnard et subalpin y sont bien représentés, ainsi qu'au sommet la zone alpine, avec un cortège d'espèces de haute altitude.

Les milieux forestiers et les pelouses sur calcaire, les formations végétales les plus remarquables, présentent une bonne variété et un bon état de conservation. Certaines prairies ou landes ouvertes sont cependant en voie de régression et de ce fait vulnérables. La conservation des alpages et autres milieux ouverts passe par le maintien des pratiques d'élevage (élevage laitier notamment sur ce secteur).

### Carte 28 : Extension de la zone Natura du Massif de la Tournette



Le massif de la Tournette a été désigné comme site Natura 2000 pour la présence d'habitats et espèces d'intérêt communautaire au sens de la directive européenne « Habitats » (92/43/CEE). **19 habitats naturels communautaires sont référencés dont 5 prioritaires :**

1. Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaires (6210),
2. Formations herbeuses à Nardus riches en espèces sur substrats siliceux (6230),
3. Sources pétrifiantes avec formation de tuf (7220),
4. Pavements calcaires (8240),
5. Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180),
6. Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (9430).

La vulnérabilité du site tient principalement à l'état de conservation des différents milieux forestiers et des pelouses sur calcaire, quoique certaines prairies ou landes ouvertes soient en régression par recul de l'agriculture traditionnelle.

#### *Les habitats communautaires du site Natura 2000 du Massif de la Tournette*

3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos (1,59 ha)
4060 - Landes alpines et boréales (28,6 ha)
6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines (908 ha)
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (40,2 ha)
6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * (22,5 ha)
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (9,3 ha)
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (16,7 ha)
6520 - Prairies de fauche de montagne (9,7 ha)
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) * (0,96 ha)
7230 - Tourbières basses alcalines (0,96 ha)
8120 - Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii) (221,8 ha)
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (279,8 ha)
8240 - Pavements calcaires * (1,79 ha)
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (0 ha)
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (2 428 ha)
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (25,4 ha)
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (27,8 ha)
9410 - Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea) (26,3 ha)
9430 - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire) * (56,6 ha)

#### 4 espèces animales et végétales communautaires sont connues.

En matière de flore, le massif abrite des stations de deux espèces patrimoniales emblématiques des Alpes : le sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) et le chardon bleu (*Eryngium alpinum*).

Les deux espèces animales communautaires sont :

- un poisson, le chabot commun (*Cottus gobio*), poisson d'accompagnement typique de zones à truites. Il aime les eaux claires, vives, froides et bien oxygénées des ruisseaux de montagne.
- un grand mammifère, le lynx boréal (*Lynx lynx*) auquel les vastes espaces boisés sont potentiellement très favorables.

Les menaces sur le site Natura tiennent au risque de recul ou d'abandon des systèmes pastoraux et au sous-pâturage. Il vient également de la présence de véhicules motorisés, et à moindre degré des activités sylvicoles et opérations forestières ou de la pratique du ski hors-piste.

L'opérateur en charge de la gestion de ce site Natura est la Communauté de Communes des Vallées de Thônes<sup>3</sup>. Le DOCOB a été approuvé en 2015.

Enjeu du site Natura : espaces d'altitude assez peu sensibles au PLU mais une vigilance s'impose sur les forêts de résineux et les activités pastorales.

### 3.2.2 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

L'inventaire scientifique des ZNIEFF<sup>4</sup> recense le patrimoine naturel et paysager remarquable des communes. Engagé dans les années 1980, il a été actualisé dans les années 2000 pour intégrer l'évolution des connaissances.

L'inventaire ne génère pas de protection réglementaire et reste sans portée juridique ; les ZNIEFF doivent cependant être prises en compte dans les plans d'urbanisme et lors de toute opération d'aménagement.

Serraval est concerné par :

- 2 ZNIEFF fonctionnelles de type 2 pour plus de la moitié de son territoire, reconnaissant ainsi la richesse biologique et paysagère de la commune : La Chaîne des Aravis (n°7422) à l'est et le Massif de la Tournette (n°7428) à l'ouest. Les deux ensembles s'étendent de part et d'autre du synclinal de Serraval.
- 2 ZNIEFF de type 1, aux habitats, flore et faune remarquables : Montagne de Sulens (n°74220003) et la Tournette (n°74280001), toutes deux inscrites dans les ZNIEFF type 2 ci-dessus.

<sup>3</sup> 4 rue du Pré de Foire 74230 Thônes [patrimoine@ccvt.fr](mailto:patrimoine@ccvt.fr)

<sup>4</sup> Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- les ZNIEFF de type II, qui identifient de grands ensembles naturels biogéographiques, paysagers et fonctionnels et s'étendent fréquemment sur plusieurs communes, Le zonage souligne les multiples interactions au sein de ces vastes territoires et les grands équilibres écologiques. Les sites les plus remarquables en terme d'habitats ou d'espèces sont fréquemment retranscrits dans des zones de type I ;
- les ZNIEFF de type I reconnaissent des secteurs patrimoniaux de superficie réduite dont les espèces, les associations d'espèces ou les habitats sont rares. Ces zones sont particulièrement sensibles à toute transformation dans leur périmètre ou à proximité immédiate.

### **ZNIEFF de type 2 : La Chaîne des Aravis**

D'une superficie totale de 25 214 ha, la zone englobe 15 communes. La ZNIEFF de la chaîne des Aravis prolonge les massifs subalpins calcaires des Bornes au nord et les Bauges au sud dont elle possède les caractéristiques, dont un karst alpin. Elle se présente comme une muraille calcaire rythmée par une succession de cirques glaciaires.

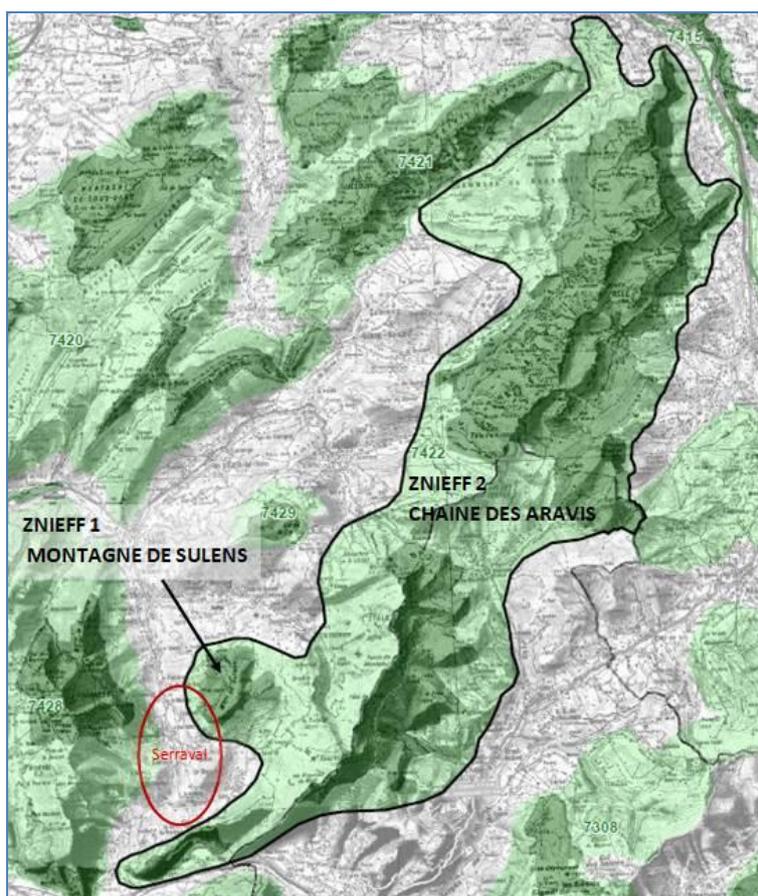
Les milieux naturels, riches et variés, hébergent de nombreuses plantes remarquables, tant dans les prairies de fauche et les formations à hautes herbes (aconit paniculé,...) que dans les forêts (asaret d'Europe, cyclamen d'Europe, sabot de venus, ...), les secteurs secs ou rocheux (aster amelle, épervière tomenteuse, ...) ou les zones d'altitude (androsace de Suisse, androsace pubescente, ...).

L'avifaune, également bien représentée, compte des galliformes (tétrasyllis lyre, perdrix bartavelle et lagopède réguliers à Serraval, présence sporadique pour la gelinotte), des oiseaux rupicoles, et depuis peu réintroduit, le gypaète barbu. Les grands ongulés sont également recensés.

L'ensemble présente par ailleurs un fort intérêt paysager, géologique (dont un karst alpin) et géomorphologique.

Serraval est concerné de manière accessoire à hauteur de l'excroissance de la Montagne de Sulens à l'extrémité sud de ce vaste massif des Aravis.

**Figure 6 : Chaîne des Aravis et Montagne de Sulens**



### **ZNIEFF de type 2 : Massif de la Tournette**

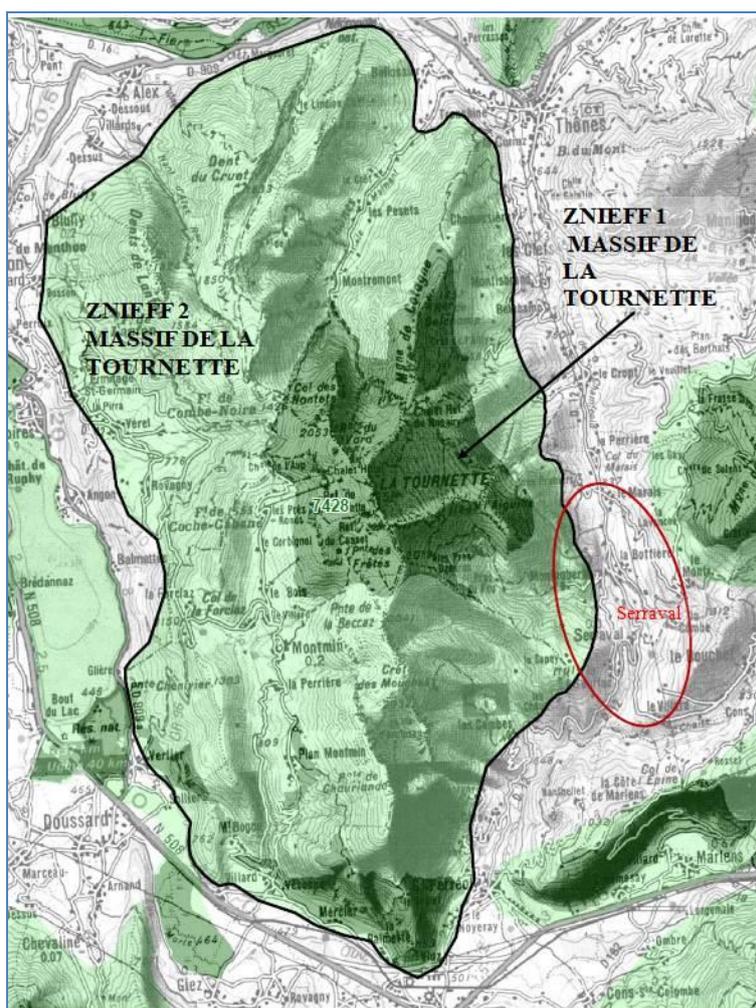
L'inventaire reconnaît la fonctionnalité du massif sur un ensemble de 9 344 ha dont une part modeste seulement concerne Serraval. La zone inventoriée recoupe 11 communes et englobe le site Natura 2000 décrit ci-dessus et la ZNIEFF de type 1 qui porte le même nom de « massif de la Tournette ».

Cette masse calcaire pré-alpine est remarquable pour sa structure morphologique de base, mais aussi par la présence au sommet de roches autochtones de roches « allochtones », témoins de charriage lointains lors des phases de surrection alpine. Son étagement permet la représentation de formations variées, des forêts aux landes et pelouses alpines, des prairies montagnardes aux falaises et aux rochers. Un grand nombre de plantes rares et spécifiques s'y installe. Il en va de même en matière de faune : outre les grands ongulés, les galliformes de montagne et les oiseaux rupicoles, on note des insectes rares (papillons apollon, moiré des pierriers).

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager.

A Serraval, la zone s'étend sur le contrefort ouest, et s'étend jusqu'aux hameaux du Montobert et les Pruniers.

**Figure 7 : Massif de la Tournette (ZNIEFF 1 et 2**



### **ZNIEFF de type 1 : Montagne de Sulens**

La montagne de Sulens est une petite partie du grand massif des Aravis. La ZNIEFF cadre une emprise de 536,38 ha et concerne 4 communes : Le Bouchet, Les Clefs, Manigod et Serraval.

Une arête nord-sud sépare deux versants de la montagne totalement opposés. A l'est la pente forte est couverte d'une pelouse calcaire accueillante à des espèces xéro-thermophiles. A l'ouest, le versant de Serraval présente une morphologie plus douce favorable aux pâturages. La végétation calcicole a été en partie acidifiée par l'action séculaire du bétail. En partie basse, on trouve une hêtraie-sapinière.

La présence d'une orchidée remarquable, le sabot de Vénus, constitue une des originalités biologiques de la Montagne de Sulens. Elle héberge par ailleurs le tétras lyre, le chamois, ...

### **ZNIEFF de type 1 : Massif de la Tournette**

Inclus dans la vaste zone fonctionnelle du même nom, le site s'étend sur 1 513 ha du flanc est du massif et la ZNIEFF cible plus spécifiquement la masse rocheuse de La Tournette. Elle est remarquable pour ses habitats calcaires (pelouses, hêtraies, éboulis), pour ses hêtraies neutrophiles et pour ses groupements des rivières subalpines.

La flore se distingue par une importante diversité et une forte richesse en plantes patrimoniales. La faune est également de haute qualité, avec la présence de grands ongulés, de nombreux oiseaux attachés à la montagne (voir ci-dessus ZNIEFF 2) et des insectes rares.

Enjeu modéré par rapport au PLU : les ZNIEFF, qu'elles soient de type 1 ou 2 visent surtout la protection des espaces d'altitude et de grands territoires.

Enjeu agricole potentiel (pastoralisme et présence de chalets d'alpage), enjeu potentiel forestier.

## **3.2.3 Inventaire départemental des zones humides**

### **Contexte général**

La préservation des milieux humides est un enjeu national et européen depuis les années 1990. La loi sur l'eau de 1992 définit juridiquement les zones humides : « *terrains exploités ou non habituellement inondés ou gorgés d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire* ». Elle fait de leur sauvegarde une obligation légale et une priorité au regard de leurs fonctions essentielles quant à l'épanchement des crues et comme réservoir de biodiversité.<sup>5</sup>

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de Rhône Méditerranée pour la période 2016 - 2021 a été approuvé le 20 novembre 2015 par le comité

<sup>5</sup> Définition des Zones Humides :

Le code de l'Environnement par son article L.211-1 définit ainsi la zone humide : « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Conformément aux termes de la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux, le concept de Zones Humides fait l'objet d'un décret du MEEDDM du 30 janvier 2007.

Il précise dans son article I que les critères à retenir pour la définition de ces Zones Humides "sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles". Un arrêté interministériel du 24/06/2008 précise les critères de définition des zones humides en termes de sols, d'espèces indicatrices et d'habitats.

de bassin. Il définit la préservation et la restauration du fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides comme une orientation fondamentale (OF6).

On estime généralement qu'environ 50% des zones humides ont disparu dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Afin de localiser et connaître ces milieux pour en stopper le déclin, un inventaire des zones d'une superficie supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> a été conduit. Il a été coordonné en Haute-Savoie par le Conservatoire d'Espaces Naturels ASTERS et mené selon la méthode du SDAGE en fonction de trois critères : biologiques, pédologiques et hydrologiques.

### ***A Serraval***

Dans l'inventaire, cinq zones humides sont répertoriées qui couvrent une très faible superficie du territoire communal.

Deux zones sont situées dans la vallée, au Col du Marais et au Pruniers, et trois en altitude et dont la connaissance est imparfaite et l'état de conservation moyen à faible : La Greffaz sud, Les Gays, Le Mont.

#### ***La zone humide du Col du Marais : un enjeu fort***

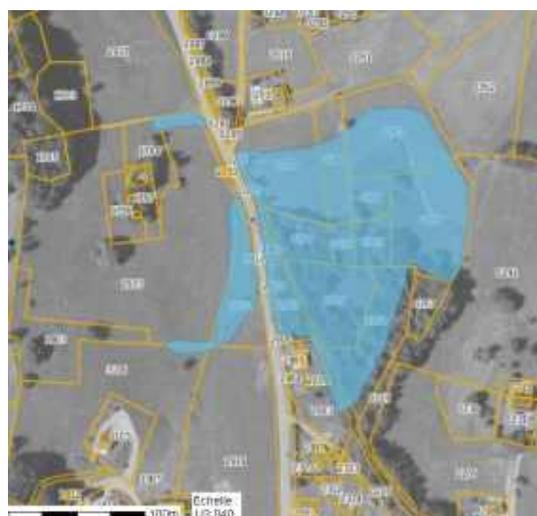
(identifiée CEN « *Le Marais Nord/au Sud-Est du point coté 833m* »)

Située au nord de la commune, elle couvre 2,69 ha et se partage de part et d'autre de la RD12 :

- à l'ouest : prairies à reine des prés et bosquets hygrophiles, de superficie réduite aujourd'hui suite à des drainages anciens et sans intérêt biologique spécifique identifié ;
- à l'est : formations de roselière, groupements à reine des prés et bois humides d'aulnaies frênaies et saulaies. Le secteur correspond à la zone de divagation du Nant de la Quaz, affluent principal du marais. Ce dernier joue un rôle tampon de stockage des flux hydriques et d'épuration des eaux qui doit être absolument préservé.

La zone s'avère très vulnérable, de récents travaux de drainages ayant été opérés.

**Figure 8 : Zone humide Col du Marais**

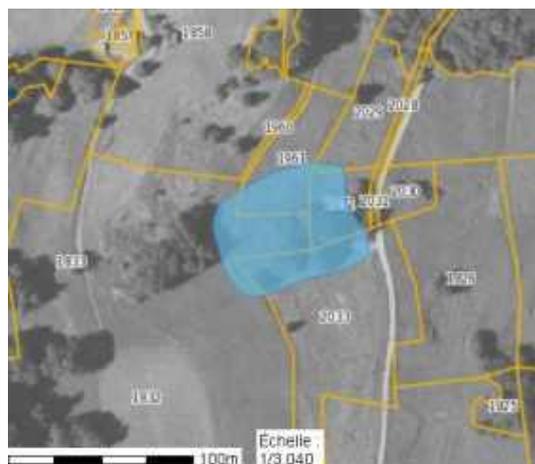


**Zone humide des Pruniers : un enjeu modéré**

(identifiée CEN « *Le Marais Ouest-Sud-Ouest /à 75m à l'Est-Nord-Est du point coté 953m* »).

Ce marais de 0,47 ha correspond à une roselière de pente, à distance du hameau et non soumis à des pressions directes mais sous influence du contexte agricole et d'éventuels drainages. Le site n'est pas connu pour un intérêt biologique particulier mais il joue un rôle hydraulique tampon.

**Figure 9 : Zone humide Les Pruniers**

**Zone humide de La Greffaz : un enjeu modéré**

(identifiée CEN « *La Greffaz Sud (Sulens)/ point côté 1668m* »)

Ce site hydromorphe de pente couvre 2,98 ha entre 1 580 à 1 670 m d'altitude sur la Montagne de Sulens, à cheval sur les communes de Serraval et des Clefs.

Il correspond à un ensemble de prairies humides eutrophes et de formations à grandes laïches (magnocariçaies) et présente un intérêt biologique moyen. Il se tient cependant au niveau d'une source et joue un rôle de soutien de débit du nant aval en période d'étiage.

La zone peut être vulnérable aux alpages du bassin versant.

**Zones humides du Mont : un enjeu limité**

Deux zones sont repérées à l'est de Serraval :

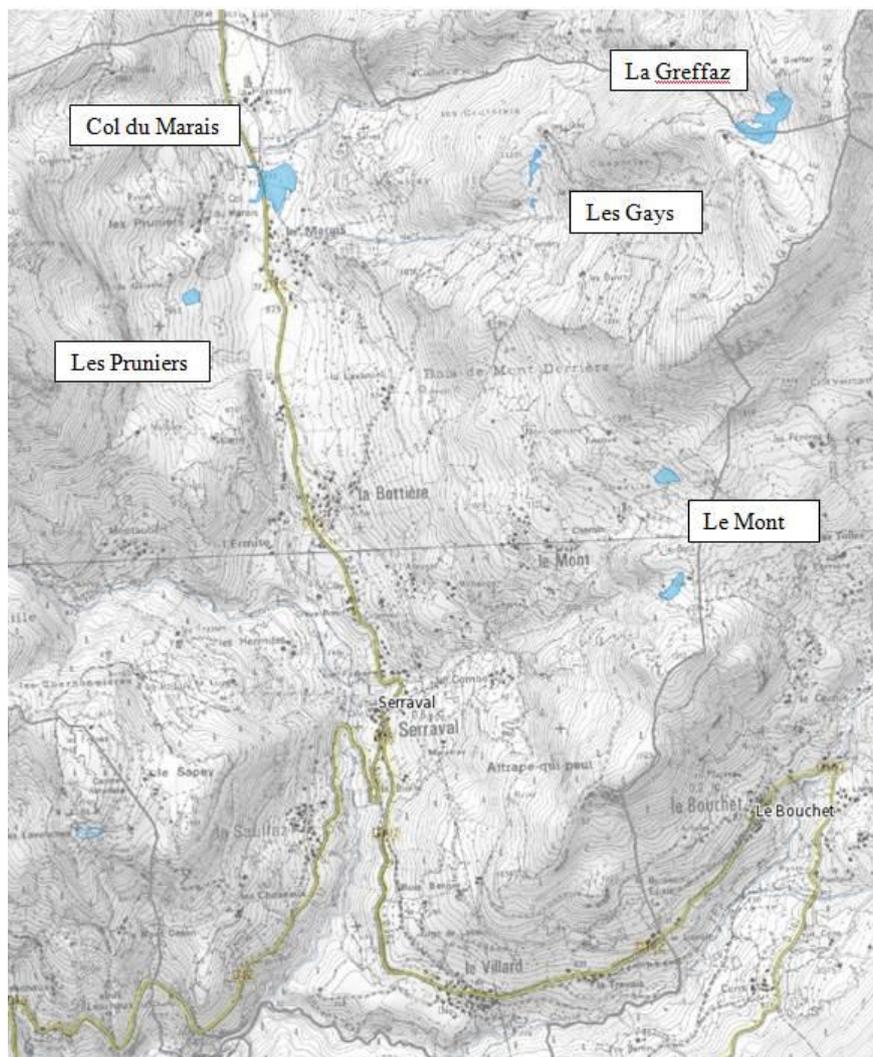
- l'une au nord à 1 260m d'altitude de 0,63 ha (identifiée CEN : « *Le Mont Nord-Est / La Cheville* »),
- l'autre au sud de 0,69 ha à 1230 m d'altitude (identifiée CEN : « *Le Mont Est-Sud-Est/La Tête* »)

Les 2 correspondent à un bas marais ; aucune espèce de valeur n'est signalée.

**Zone humide des Gays : un enjeu limité**

(identifiée CEN : « *Les Gay Sud / à 125 m au Sud-Est du point coté 1234* »)

Situé à 1200m, ce site hydromorphe de 0,45 ha héberge des formations à reine des prés et communautés associées, des prairies humides eutrophes et des végétations des sources.

**Figure 10 : Localisation des 5 zones humides de plus de 1 000 m<sup>2</sup> à Serraval**

Source CEN ASTERS

### ***Vulnérabilité et enjeux des milieux humides***

Les zones humides représentent un enjeu fort. Marais et ruisseaux interviennent dans les processus de rétention des eaux et la limitation des ruissellements. Ils sont en outre d'une grande richesse naturelle, comptant des habitats d'intérêt communautaire et des plantes et animaux protégés.

En forte régression, les zones humides représentent une priorité européenne et nationale cadrée par le SDAGE ; elles exigent une protection forte.

A Serraval, la préservation des zones humides constitue un enjeu patrimonial d'importance dans la vallée (secteur du Marais) et en altitude lié à l'activité pastorale.

### **3.2.1 Pelouses sèches**

Dans son avis sur le projet de PLU arrêté, la CCVT émet un point de vigilance sur le secteur Ab au sud du village, entre les Grands Champs et le Lachat, qui ne doit pas remettre en question la fonctionnalité du corridor écologique. Afin de vérifier la localisation de ce corridor, le projet de SCOT arrêté le 27 août 2019, soit postérieurement au PLU arrêté le 30 juillet 2019, a été consulté. Si la cartographie de la trame verte et bleue du DOO a bien permis de localiser le corridor, elle a également fait apparaître un réseau de pelouses sèches, appartenant aux « réservoirs de biodiversité structurants à préserver ».

Il est donc apparu intéressant, dans la mesure où cette connaissance ne remet pas en cause le projet de développement et aménagement prévu au PLU, d'apporter des informations sur ces pelouses sèches dans ce rapport de présentation.

### ***Contexte général***

Les pelouses sèches se développent dans la région grâce à des conditions particulières plus précisément une bonne exposition et un fort ensoleillement sur des sols souvent en pente et plus ou moins arides ou drainant. On les trouve surtout sur les versants de basse et moyenne altitudes.

Ces pelouses présentent un tapis végétal peu élevé et clairsemé, mais elles peuvent accueillir une forte diversité d'espèces, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. On citera des plantes comme l'ophrys abeille ou aster amelle, ou un papillon remarquable, l'azuré du serpolet, ou également la couleuvre d'Esculape, le lézard vert, le hibou petit-duc, le circaète Jean-le-Blanc, etc.

Les principaux facteurs de dégradation de la biodiversité et de régression des pelouses sèches tiennent d'une part à leur abandon par l'agriculture le recul de la fauche ou du pâturage conduisant à leur fermeture et à la perte de spécificité, et d'autre part l'urbanisation.

Ces milieux secs, contrairement aux zones humides, sont souvent négligés, n'étant pas inscrits dans des textes de loi. Des inventaires ont été conduits coordonnés en Haute-Savoie par ASTERS (Conservatoire des espaces naturels de Haute Savoie). S'ils n'ont pas de portée juridique ils doivent cependant être retenus par les collectivités dans leur document d'urbanisme au titre d'éléments remarquables de leur patrimoine naturel.

### ***A Serraval***

Un bel ensemble de plusieurs unités disjointes de pelouses sèches est connu à Serraval. L'inventaire d'ASTERS recense environ 25 stations distinctes réparties au sud de la commune, sur le versant dominant la vallée du Villard (route du col de l'Epine) jusqu'au Bouchet et à l'ouest sur le versant qui surplombe la route de Thônes.

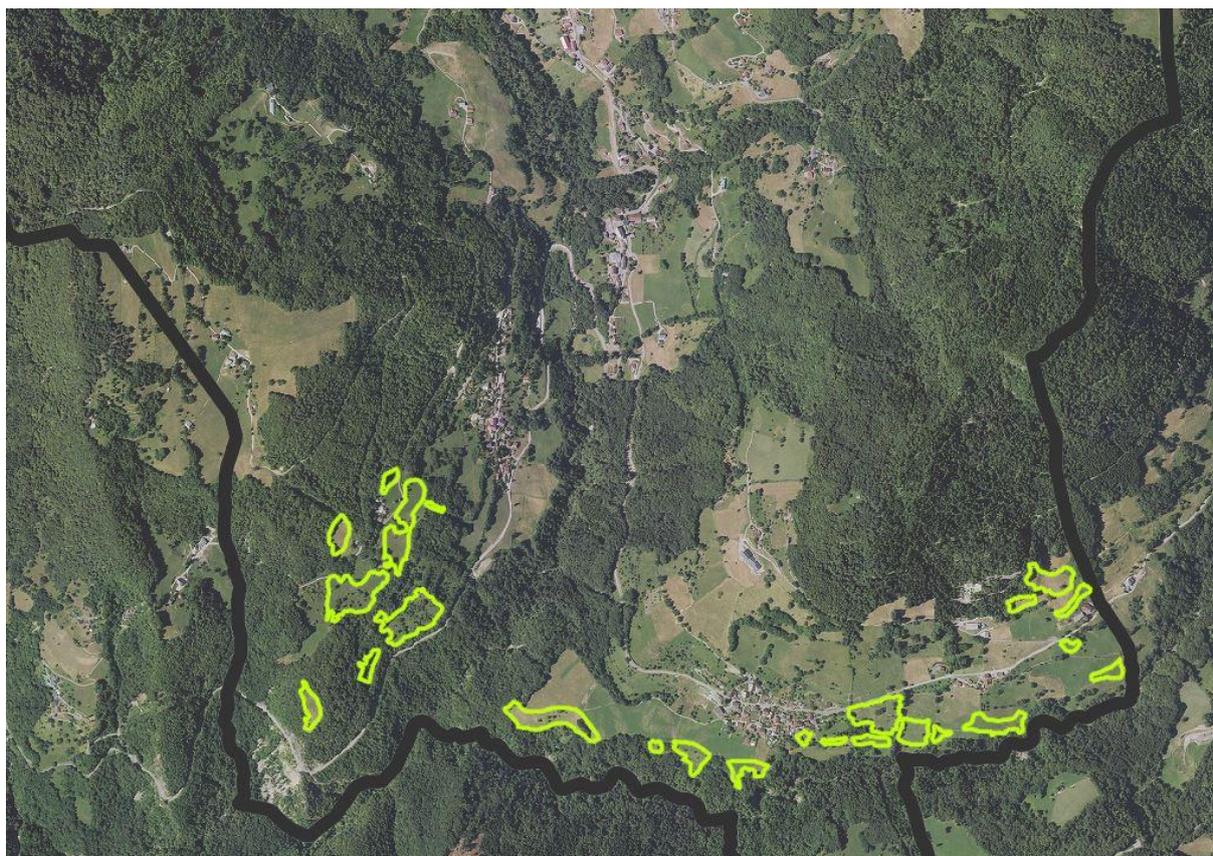
La plupart des pelouses sèches occupent des secteurs éloignés de tout aménagement potentiel et la menace la plus grave dans la commune tient à l'abandon de leur entretien et à leur fermeture. Les objectifs de confortement de l'agriculture d'élevage contribuent à l'ouverture des milieux et à la préservation des pelouses.

Deux sites de pelouses connues sont proches de bâtiments agricoles existants : l'une proche d'un bâtiment isolé au sud de la Sauffaz, et un autre en limite de la commune du Bouchet lieu-dit Le Lavoir.

A Serraval, la préservation des pelouses sèches constitue un enjeu modéré compte tenu de leur éloignement de zones constructibles. Elle est essentiellement liée au maintien d'une activité agricole d'élevage.

Une attention est cependant à porter aux zones sèches proches de secteurs potentiellement aménageables dans la vallée du Villard et à la Sauffaz.

**Figure 11 : Localisation des pelouses sèches au sud du territoire communal de Serraval**



Source ASTERS - CEN74

### **3.3 Trame Verte et Bleue**

#### **3.3.1 Contexte géographique**

Une cause importante de la perte de la biodiversité résulte de la disparition et de la fragmentation des milieux naturels. La loi du 12 juillet 2010 dite « Loi Grenelle 2 » inscrit le principe de la préservation et de la restauration des continuités écologiques comme enjeu régionaux à travers l'outil des Trames Vertes et Bleues. Un document cadre prévu par l'article L371-3 et intitulé « Schéma Régional de Cohérence Ecologique » (SRCE) a été élaboré en 2014 dans la région Rhône-Alpes. Il identifie sous forme cartographique les éléments structurants la « Trame Verte et Bleue » du territoire régional en s'appuyant sur les inventaires et zones protégées déjà connus. Des compléments ont été apportés localement selon l'avancée de documents sur des territoires moins larges (SCoT). Le SRCE distingue ainsi notamment : les espaces réservoirs connus pour leur forte qualité écologique et les corridors qui relient ces zones nodales et qu'il convient de maintenir et/ou de restaurer afin d'enrayer la perte de biodiversité.

#### **3.3.2 Éléments identifiés à Serraval dans le SRCE**

L'essentiel de la commune possède un caractère naturel et constitue de ce fait un vaste réservoir agro-forestier de biodiversité. Les massifs forestiers sous la Tournette, à la Montagne de Sulens ou Sous l' « Attrape-qui-peut » sont les plus remarquables. Les vallées largement agricoles et bocagères et les pâturages d'altitude complètent la qualité du système écologique local.

En matière de corridor écologique, un très large fuseau est identifié au nord de la commune à hauteur du col du Marais. Il encadre les potentialités de circulations de grande faune est/ouest entre les 2 vastes massifs de Sulens et La Tournette. Le fuseau s'étend sur près d'1km de large, essentiellement dans des zones agricoles et naturelles. Il englobe toutefois les hameaux existants du Marais, des Pruniers et de la Perrière ainsi que des constructions isolées.

La fonctionnalité globale du corridor doit être préservée en proscrivant toute nouvelle urbanisation susceptible de bloquer ou perturber les mouvements de faune entre les massifs.

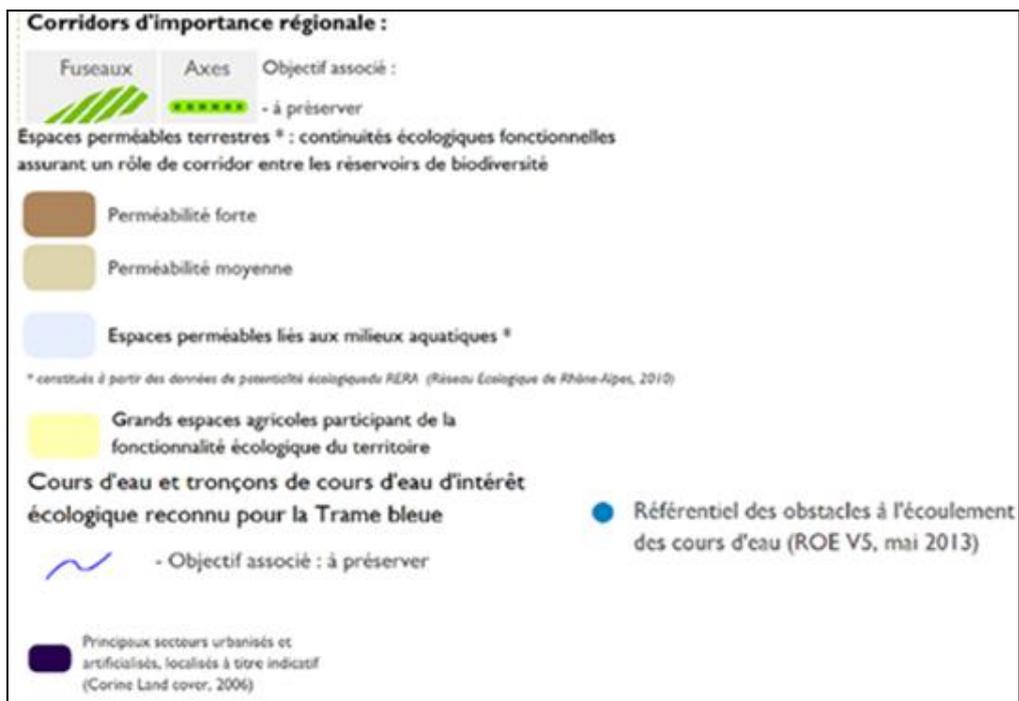
Le SRCE identifie par ailleurs la trame bleue de la commune avec l'objectif associé de préservation ou la remise en état :

- les zones humides des inventaires départementaux (voir ci-dessus),
- les grands axes aquatiques et leurs espaces de mobilité et de bon fonctionnement qui constituent d'excellents corridors forestiers et aquatiques. A Serraval, ils correspondent aux Nants de Fer et de la Quaz au nord, au torrent de Montaubert, au tronçon aval du ruisseau du Marais, au ruisseau de la Chaise au sud, mais également à moindre degré au ruisseau de Malatray affluent rive gauche du torrent de Montaubert.

Certains tronçons aquatiques sont perturbés par des obstacles : amont du ruisseau du Marais, pont du ruisseau de Malatray/RD12, pont ruisseau du Marais à 'aval du village.

Globalement, le territoire connaît peu de grandes perturbations, notamment en l'absence de grandes infrastructures linéaires très fréquentées (type autoroute ou route nationale), et il conserve un excellent potentiel de perméabilité écologique entre les différents massifs, favorable aux échanges de populations de faune et qui doit être préservé.

Figure 12 : Composantes de la TVB au niveau régional (Source SRCE)



### 3.3.3 A l'échelle locale

Dans son avis sur le projet de PLU arrêté, la CCVT émet un point de vigilance sur le secteur Ab au sud du village, entre les Grands Champs et le Lachat, qui ne doit pas remettre en question la fonctionnalité du corridor écologique. Afin de vérifier la localisation de ce corridor, le projet de SCOT arrêté le 27 août 2019, soit postérieurement au PLU arrêté le 30 juillet 2019, a été consulté. Ce point a pour conséquence une redéfinition des corridors locaux.

L'analyse locale du territoire de Serraval confirme l'excellent potentiel de biodiversité avec une trame verte et bleue en bon état de conservation. En particulier, les prairies permanentes sont très présentes, associées à un maillage de vergers, surtout de pommiers. Le tout est conforté par une trame de haies arborées majoritairement composées de frênes qui marquent les parcelles et les talus. Les vallées présentent par ailleurs des talwegs boisés conséquents autour des ruisseaux permanents ou temporaires.

De ce fait, en complément du large fuseau du nord reconnu à l'échelle régionale, plusieurs séquences naturelles de prairies ou de forêts sans urbanisation contribuent au bon transfert de la faune entre les différents hameaux ou constructions isolées. Les données sur les corridors identifiés dans le PLU de 2013 en collaboration avec l'ACCA ont été actualisées par celles issues du SCoT en cours de révision (voir Tome III) et l'expertise dans le cadre du présent PLU.

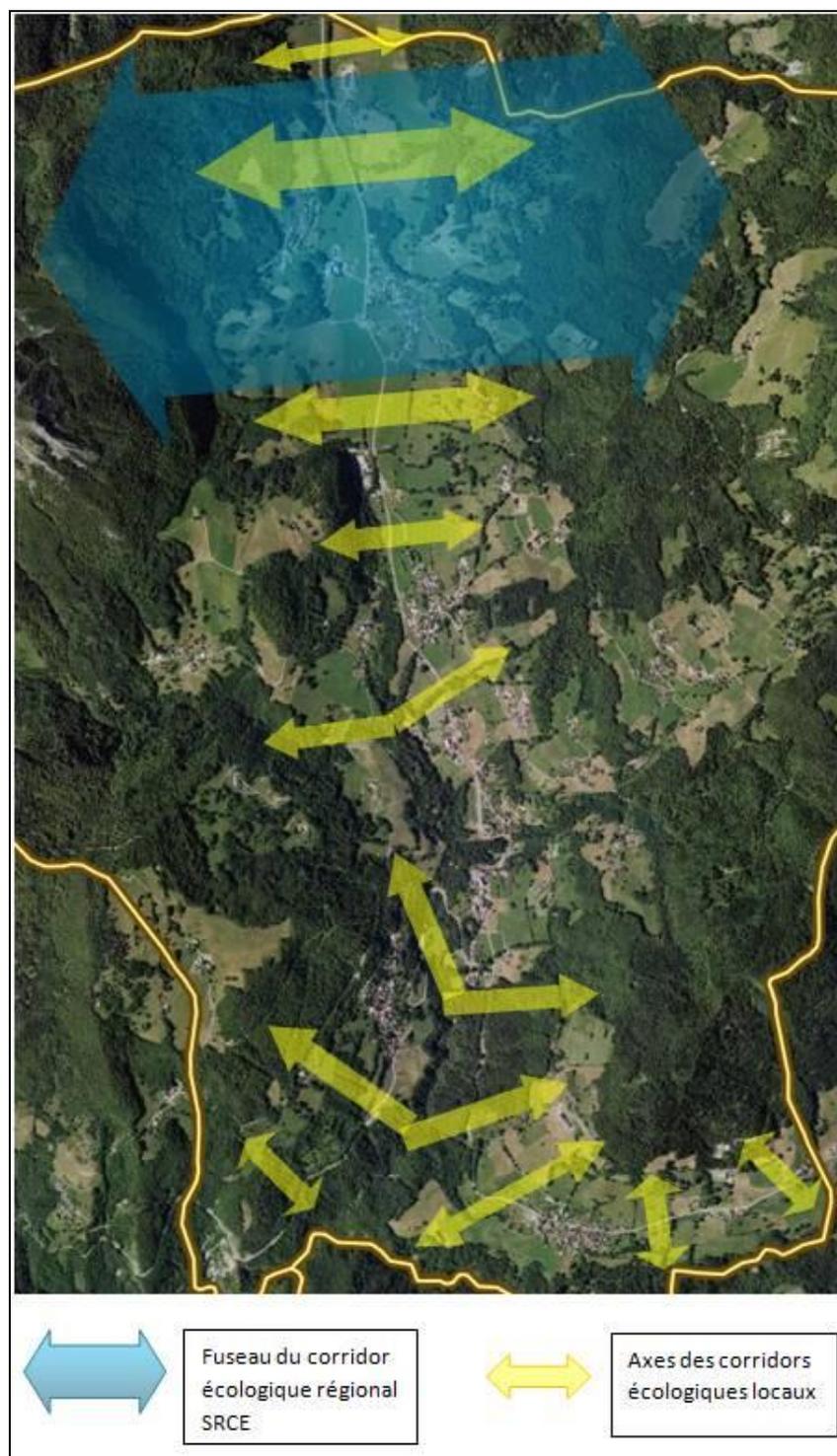
On note plus particulièrement les axes ouest/ est suivants :

- au nord en limite avec la commune des Clefs,
- au sein du grand fuseau SRCE dans les prairies entre les hameaux de la Perrière et du Marais,
- entre le hameau du Marais et celui de la Bottière,
- entre la Bottière et le hameau de l'Adevant,
- dans le vallon entre le centre village et la Sauffaz,
- un ensemble boisé de part et d'autre de la RD12 au sud du hameau des Choseaux,

Sont également signalés dans la vallée du Villard des axes nord/sud de part et d'autre de la RD12 qui relie les massifs boisés à travers les prairies.

Ces axes potentiels de circulations de faune dans le territoire demandent une vigilance dans le cadre du PLU afin de ne pas introduire de nouveaux obstacles majeurs susceptibles de perturber la faune.

**Figure 13 : Grand fuseau écologique régional au nord et corridors écologiques locaux, axes potentiels de traversée de faune entre les différents réservoirs**



Enjeu fort du PLU : Préserver la fonctionnalité du corridor écologique régional au nord de la commune, axe faunistique entre les massifs des Aravis et de la Tournette, les ruisseaux du Marais et de la Chaise pour leur fonction de couloir forestier et aquatique.  
Favoriser la mosaïque de prairies et bois pour leur bonne perméabilité.  
Localement : ne pas bloquer par des fronts bâtis les différentes coulées vertes est/ouest ou nord/sud et les porosités du territoire.

### 3.4 La nature plus « ordinaire »

La nature plus « ordinaire » du territoire représente une des grandes richesses de la biodiversité de Serraval. Elle repose en grande partie sur l'orientation agricole préférentielle vers l'élevage laitier qui implique une occupation des terres qui est exclusivement herbagère. Les pratiques globalement respectueuses des composantes du territoire représentent un facteur très positif pour les milieux naturels.

L'ensemble des milieux agro-pastoraux rassemble plus de 1 500 ha, répartis entre des prairies montagnardes de fauche et de pâtures et des pelouses sub-alpines. Ils constituent des espaces de grande diversité biologique et de bonne porosité pour la faune.

Les prairies de fauche montagnardes correspondent à un habitat d'intérêt communautaire et représentent un enjeu européen même en dehors du site Natura 2000. Abondantes et réparties sur l'ensemble de Serraval, elles sont dans un état de conservation variable souvent satisfaisant. La diversité floristique peut être affaiblie autour des hameaux par les pratiques inhérentes aux secteurs bien accessibles : fauche précoce, amendement, tassement des sols par engins agricoles, ...).

Un réseau dense de bosquets et de haies accompagne les formations herbacées, structuré autour des fossés ou en accompagnement des talus. Il multiplie les effets de lisières et renforce et la biodiversité locale. Les accompagnements forestiers de part et d'autre des ruisseaux contribuent également à l'attractivité du territoire et sont propices aux mouvements de faune.

Serraval se distingue en outre par la présence de ses nombreux vergers ou fruitiers isolés (pommiers surtout) sur prairies. Ils apportent une diversité de structures végétales souvent favorables à la faune notamment lorsqu'il s'agit de vieux vergers qui comptent des arbres à cavités particulièrement appréciés des insectes, des oiseaux, ou des chauve-souris. La commune veille au maintien de ses vergers dont elle favorise le renouvellement.

En complément, à Serraval, l'urbanisation reste modérée et plutôt groupée, ce qui maintient de nombreux espaces poreux à la faune. D'autant que le réseau d'infrastructures relativement lâche fragmente peu le territoire, hormis les 2 axes principaux RD12 et RD162.

On constate toutefois ponctuellement une légère tendance au mitage avec des constructions récentes dans des zones inappropriées en termes d'organisation territoriale qui peuvent créer des obstacles significatifs aux circulations de la faune et déstructurent l'équilibre naturel. D'éventuelles constructions isolées, notamment bâtiments agricoles, doivent faire l'objet d'une vigilance de ce point de vue spécifique à Serraval.

**Figure 14 : Vergers et arbres isolés sur prairies sont une composante naturelle structurante à Serraval**



**Les enjeux :** préserver la diversité des milieux en favorisant l'agriculture d'élevage semi-extensive pratiquée aujourd'hui.

Ne pas réduire la présence des fruitiers et des vergers dans la commune.

Préserver les coulées vertes entre les hameaux et les îlots bâtis qu'il s'agisse de prairies ou de boisements

Maintenir l'ouverture des milieux.

### 3.5 Les alpages

La commune dispose de territoires d'alpages répartis sur les 2 massifs Tournette et Sulens. Les superficies avancées varient selon le mode d'appréciation et les sources, de 320 à 550 ha. Quoiqu'il en soit, les espaces pastoraux de la commune continuent d'être utilisés en tant que tels par les agriculteurs de la commune ou de l'extérieur qui y séjournent plusieurs mois pendant la belle saison. Les propriétaires d'alpages sont regroupés dans une Association Foncière Pastorale (AFP de Serraval) qui déborde un peu sur la Commune des Clefs (secteur de Rosairy-la Tournette).

La Commune est propriétaire, depuis 2003, du gîte et de l'alpage de Praz d'Zeures qu'elle met en gérance à un jeune agriculteur de Saint-Ferréol.

L'intérêt des alpages n'est pas seulement économique mais c'est aussi un atout biologique pour la commune en termes de biodiversité ; la présence de bétail évite la fermeture totale de certains espaces nécessaires à des espèces remarquables (pour la flore : ex du chardon bleu des Alpes, ou pour la faune : exemple du Tétrás lyre).

**Les enjeux :**

Favoriser l'activité agricole pastorale pour son rôle dans l'ouverture des milieux dans les alpages.

### **3.6 La forêt communale**

Source : Mairie de Serraval – [www.serraval.fr/Foret-alpages-et-agricultrices](http://www.serraval.fr/Foret-alpages-et-agricultrices)

La forêt communale recouvre près de 300 hectares sur les différents versants de Serraval. Gérée par les services de l'Office National des Forêts (ONF), elle est soumise à des plans d'aménagement de 15 ans qui prévoient les coupes réalisées chaque année, la quantité de bois estimé, le mode de vidange envisagée, les surfaces à replanter, le type d'essence. Le plan en cours va de 2006 à 2020.

Si la valeur économique a beaucoup diminué au cours des 30 dernières années, la forêt conserve cependant d'autres intérêts : protection contre l'érosion des sols et les chutes de pierres et de rochers, large contribution au charme des paysages et à l'attractivité pour les locaux et pour les touristes.

Le territoire de la Communauté de Communes a élaboré une charte forestière entre les différents partenaires de la filière bois afin d'assurer la préservation et la valorisation du patrimoine forestier de ses 13 communes, riches de 18 470 ha de forêt (soit un taux de boisement de 50 % nettement supérieur aux moyennes départementale (39 %) et nationale (25 %)). L'objectif est de mettre en valeur les forêts du secteur et le bois de pays (places de dépôt, chaufferie bois, réseaux de chaleur, ...).



### 3.7 Des points noirs

En complément, on peut signaler quelques points noirs défavorables à la biodiversité locale. On note ainsi des terrassements et des remblais dans des lieux inappropriés ou des terrains agricoles sur-pâturés qui perdent toute diversité biologique.

#### Quelques exemples de points noirs, rares

**Remblais le Marais**



**Déblais dans la forêt en contrebas (Chef-lieu)**

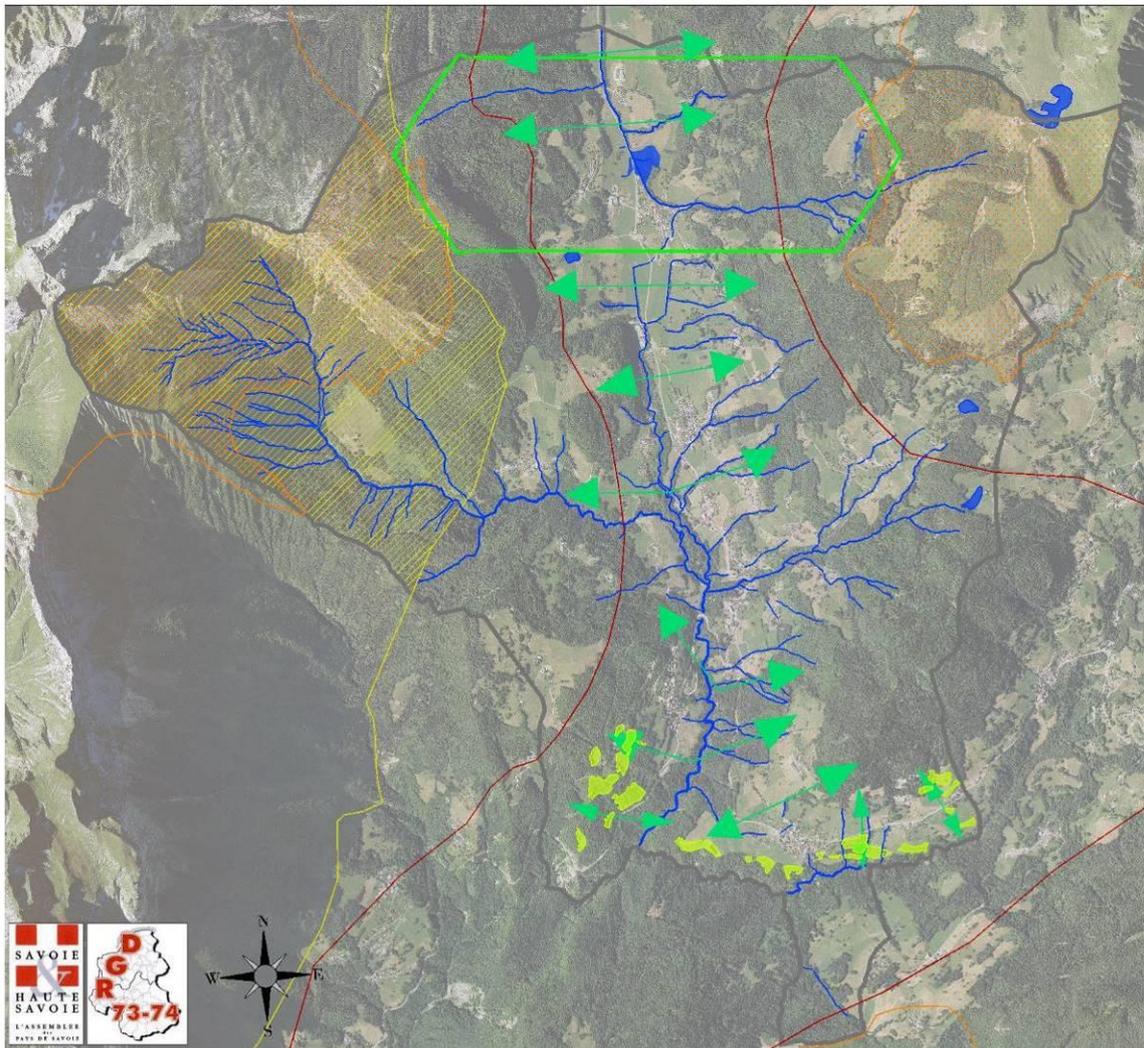


**Surpâturage les Ermites**

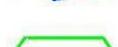


### 3.8 Synthèse des éléments de biodiversité remarquables

Figure 16 : Synthèse des éléments de biodiversité remarquables



#### TRAME VERTE ET BLEUE

-  Périmètre de zone Natura 2000
-  Périmètres de ZNIEFF de type 1
-  Pelouses sèches
-  Périmètres de ZNIEFF de type 2
-  Zone humide
-  Principaux cours d'eau
-  Fuseau du corridor écologique SRCE
-  Axes des corridors écologiques locaux

### **3.9 Manière dont le PLU prend en compte le souci de la préservation et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité, les incidences prévisibles et les mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser**

Ces éléments sont traités dans le Tome III du dossier, spécifique à la biodiversité dans le cadre de l'évaluation environnementale rendue nécessaire par la présence du site Natura 2000 de La Tournette dans la commune. Leur prise en compte s'appuie principalement sur les deux orientations n°2 et n°3 du PADD :

- Préserver les activités économiques de la commune parmi lesquelles l'agriculture. Celle-ci joue un rôle majeur dans la conservation des prairies montagnardes de fauche d'intérêt patrimonial et participe à l'entretien des mosaïques d'espaces naturels ouverts et fermés.
- Préserver le patrimoine naturel culturel et paysager de Serraval.

**MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE : SYNTHESE ET ENJEUX****Synthèse**

Une zone Natura 2 000 en altitude : Massif de la Tournette

Des zones humides dans la vallée et dans les alpages

Un riche maillage bocager et des vergers

Des prairies montagnardes de fauche d'intérêt patrimonial

Des pelouses sèches identifiées sur la partie sud de la commune.

Un maillage de ruisseaux de bonne qualité à préserver

**Enjeux généraux**

↳ **Enjeu faible dans le cadre d'un projet d'aménagement calé dans les vallées**

↳ **Tenir compte de la présence de zones humides notamment aux abords de zones urbanisées (Col du Marais et Les Pruniers)**

↳ **Préserver et/ou reconstituer à l'identique la trame verte**

↳ **Enjeu du confortement de l'agriculture dans la vallée et du pastoralisme**

↳ **Peu d'enjeu vis-à-vis de l'urbanisation. Maintenir les espaces ouverts et donc l'agriculture.**

↳ **Ne pas créer de pollutions par de l'urbanisation insatisfaisante en matière d'assainissement**

## **4 ANALYSE PAYSAGERE ET URBAINE**

### **4.1 Le grand paysage**

La commune de Serraval appartient aux paysages alpins caractérisés par un important relief, un étagement de la végétation et des sommets rocheux. C'est une commune rurale située dans le secteur de « Fier Aravis » en Haute-Savoie, entre le massif des Bornes à l'Ouest et la chaîne des Aravis à l'Est. Le territoire communal est formé par un synclinal qui marque une cuvette entre le « versant Tournette » à l'ouest et le « versant Sulens » à l'est. L'orientation de cette dépression induit une organisation principalement Nord-Sud du territoire entre le col du marais (837 m) et les gorges de la Chaise (632 m). Cependant, le vallon dans lequel se trouve le Villard, marque une autre orientation qui est est-ouest. La commune est à cheval sur deux bassins versants séparés par le col du Marais :

- Le bassin versant du Fier au Nord,
- Le bassin versant de la Chaise au Sud.

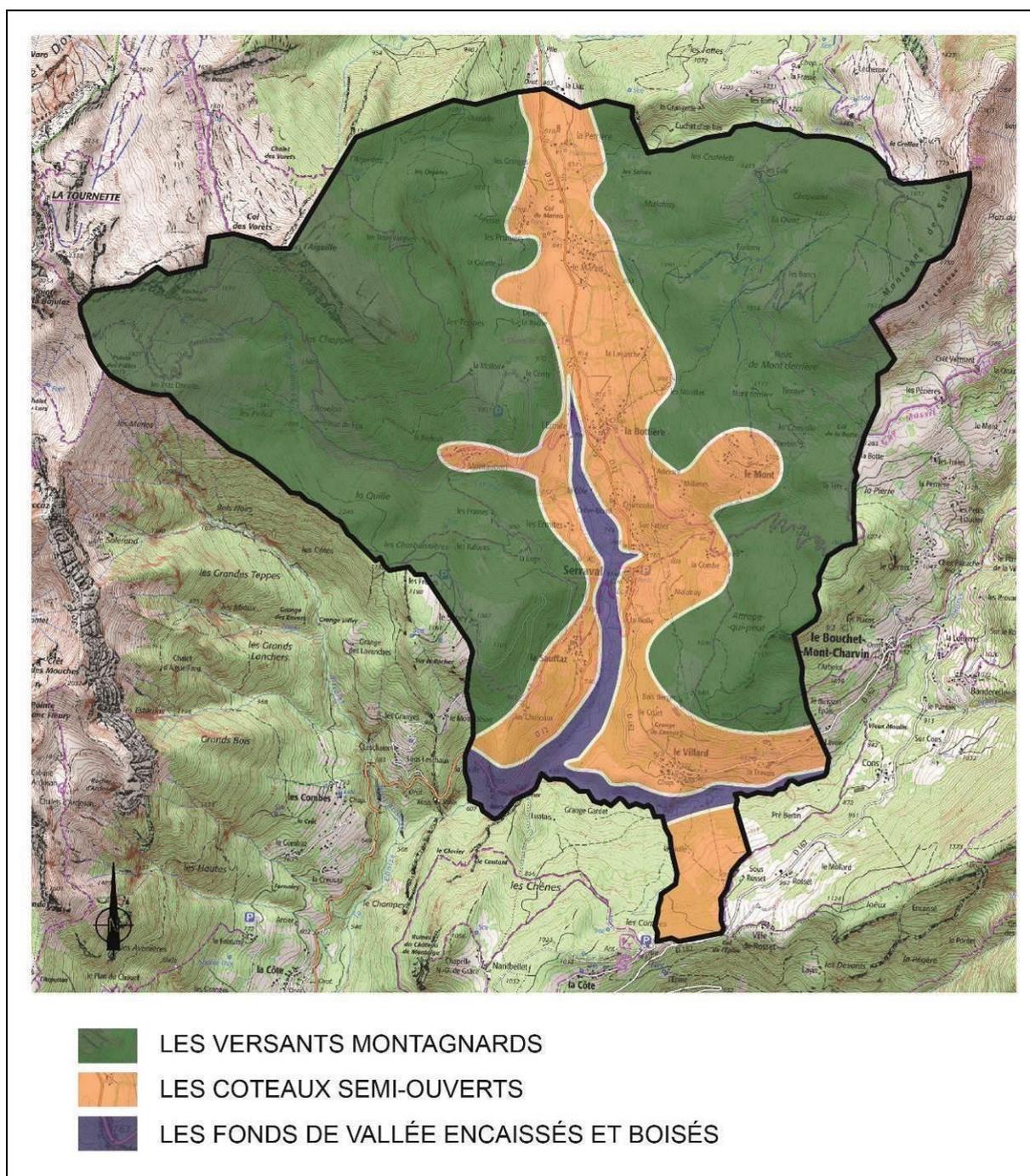
Le point culminant de la commune correspond à la Pointe de la Bajulaz (2254 m), suivi par l'Aiguille (1847 m) et la montagne de Sulens (1838 m).

#### **Photo 4 : Vue sur la commune de Serraval depuis le col de l'Epine**



### **4.2 Les unités paysagères**

Les unités paysagères sont des espaces singuliers résultant des interactions entre les activités humaines anciennes et récentes et le milieu naturel. Le territoire communal de Serraval peut être découpé en 3 unités paysagères localisées sur la carte ci-dessous.

**Figure 17 : Carte de répartition des unités paysagères**

#### 4.2.1 Les fonds de vallée encaissés et boisés

Cette unité paysagère correspond aux points les plus bas de la commune. Il s'agit d'un espace boisé, encaissé, qui a été creusé par les cours d'eau : ruisseau du Monthou et de la Chaise notamment. Ils forment par endroit des gorges étroites. Cet espace n'est pas construit du fait du caractère peu propice des lieux (topographie, faible ensoleillement, etc.).

**Photo 5 : Gorges de la Chaise (à gauche) et vallon du ruisseau du Monthou (à droite)****4.2.2 Les coteaux semi-ouverts**

Les coteaux semi-ouverts sont marqués par une alternance d'espaces ouverts de prés et de zones arborées, localisés à mi-pente sur le versant. C'est le lieu principal d'implantation des zones construites : village du chef-lieu, hameaux et groupements bâtis. Ceux-ci sont étalés sur les coteaux et sont généralement entourés de prés. On y rencontre également quelques jardins potagers.

Le coteau est rythmé par un certain nombre de bandes boisées structurantes correspondant parfois aux ripisylves des torrents descendant les versants. Des haies bocagères sont regroupées en certaines zones de la commune et marquent le paysage de lignes végétales organisées. On retrouve aussi de nombreux vergers qui constituent un motif paysager identitaire pour la commune. Ils sont principalement situés à proximité immédiate des hameaux et jouent plusieurs rôles paysagers au-delà de leur fonction socio-économique :

- franges arborées intégrant le bâti dans le paysage,
- espace de transition entre espaces urbanisés et agricoles,
- valorisation des entrées de villages.

Les nombreux vergers sur la commune justifient la présence de la Maison de la Pomme et du Biscantin localisée au chef-lieu.

Le col du Marais est une zone de léger replat et constitue la transition entre 2 bassins versants. La zone est davantage ouverte avec des prés plus vastes.

**Photo 6 : Éléments identitaires de l'UP « les coteaux semi-ouverts »****4.2.3 Les versants montagnards**

Ils sont constitués, sur leurs parties les plus pentues, d'un épais manteau forestier ou d'escarpements rocheux. Les zones moins pentues sont formées de pelouses alpines pâturées à la belle saison. Quelques constructions dispersées sont présentes sur cet espace.

**Photo 7 : Forêts, alpages et constructions isolées****4.3 Les perceptions sensibles**

La commune de Serraval est présente dans un paysage de montagne. Du fait du relief et des grands espaces ouverts, les vues sur le paysage alentour sont nombreuses. On peut observer les massifs des Bornes, des Aravis et des Bauges avec notamment les sommets du Mont Charvin (2409 m) et de la Tournette (2351 m). Les hameaux du Mont et de Montobert présentent, de par leur situation géographique, des vues privilégiées sur le grand paysage.

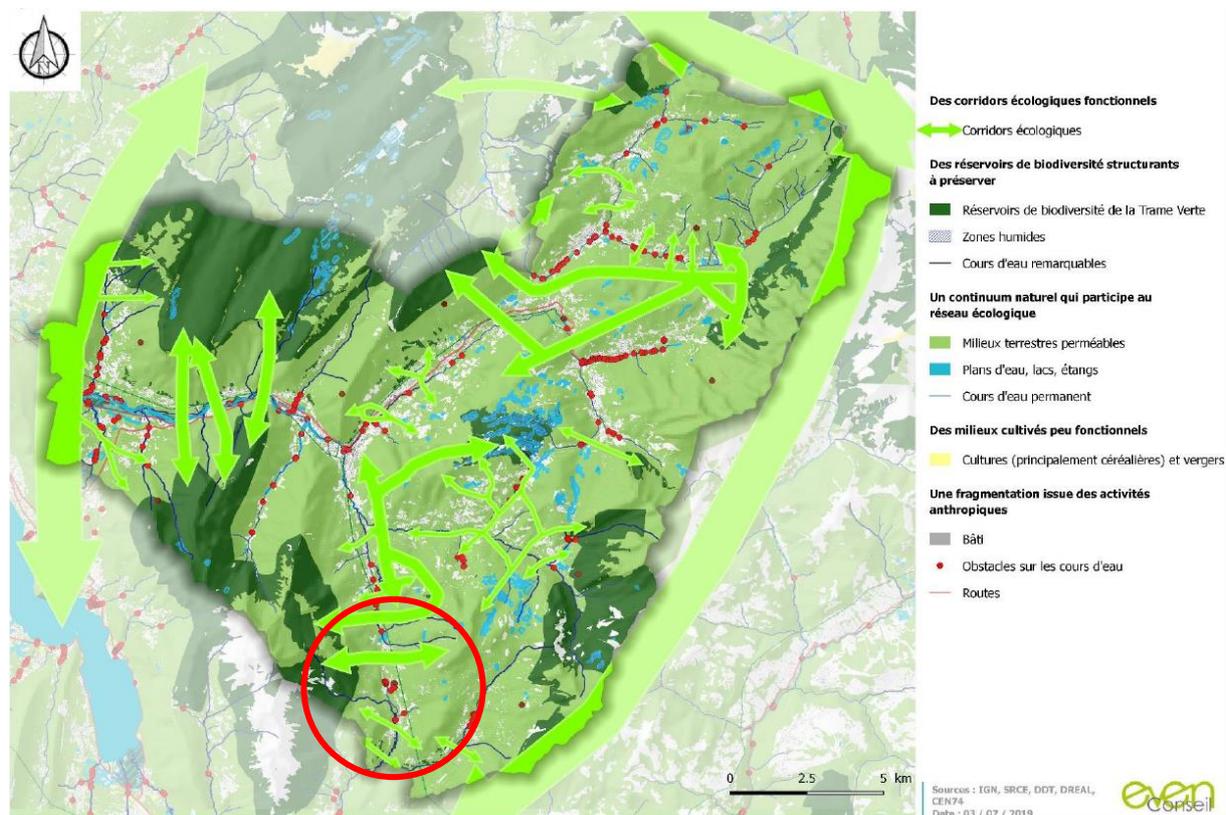
### Photo 8 : Vues sur le grand paysage



Le territoire s'appréhende également le long d'axes de déplacement comme les routes et les chemins de randonnées avec notamment le GRP (Grande Randonnée de Pays) massif de Tournette-Aravis. Une grande partie des éléments identitaires de Serraval est visible depuis les routes D12 et D162 qui traversent la commune. Différentes perceptions s'opèrent au cours de la progression le long de ces axes. On observe une alternance de séquences ouvertes (agricoles) et fermées (boisement, urbanisation). Ainsi que des lignes végétales telles que les vergers, les haies bocagères et les ripisylves.

Le SCOT Fier-Aravis en cours de révision identifie différentes coupures vertes et corridors de biodiversité sur la commune de Serraval. Il s'agit d'espaces qui marquent le paysage par de vastes zones agricoles ouvertes créant une véritable respiration entre les différents hameaux et groupements bâtis.

**Figure 18 : Trames verte et bleue (SCOT Fier-Aravis) avec localisation des différents corridors écologiques**



Source : Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT.

Plusieurs points focaux attirent le regard, tels que les sommets ou les escarpements rocheux. Le clocher de l'église de Serraval est également un point focal dans le paysage. Élément du patrimoine de la commune, il permet de localiser le chef-lieu depuis de nombreux endroits de la commune.

**Photo 9 : Point focal du clocher de l'église**



Dans ce paysage de montagne, où les vues lointaines sont nombreuses, certains lieux présentent, à l'inverse, des vues restreintes ou inexistantes. Il s'agit des milieux densément urbanisés et des boisements.

Certains espaces tendent à se « refermer » (enfrichement puis boisement) du fait de la déprise agricole. Cependant, cette tendance est relativement faible sur la commune de Serraval. L'AFP (Association Foncière Pastorale) de Serraval ainsi que le dynamisme agricole permettent un entretien de certaines zones d'alpage et des nombreux prés.

L'urbanisation de Serraval est fortement présente dans le paysage car elle est très diffuse. Les constructions sont étalées sur les coteaux ne créant pas de hameaux denses aux limites bien distinctes.

**Photo 10 : Urbanisation diffuse sur le versant Ouest de la montagne de Sulens**

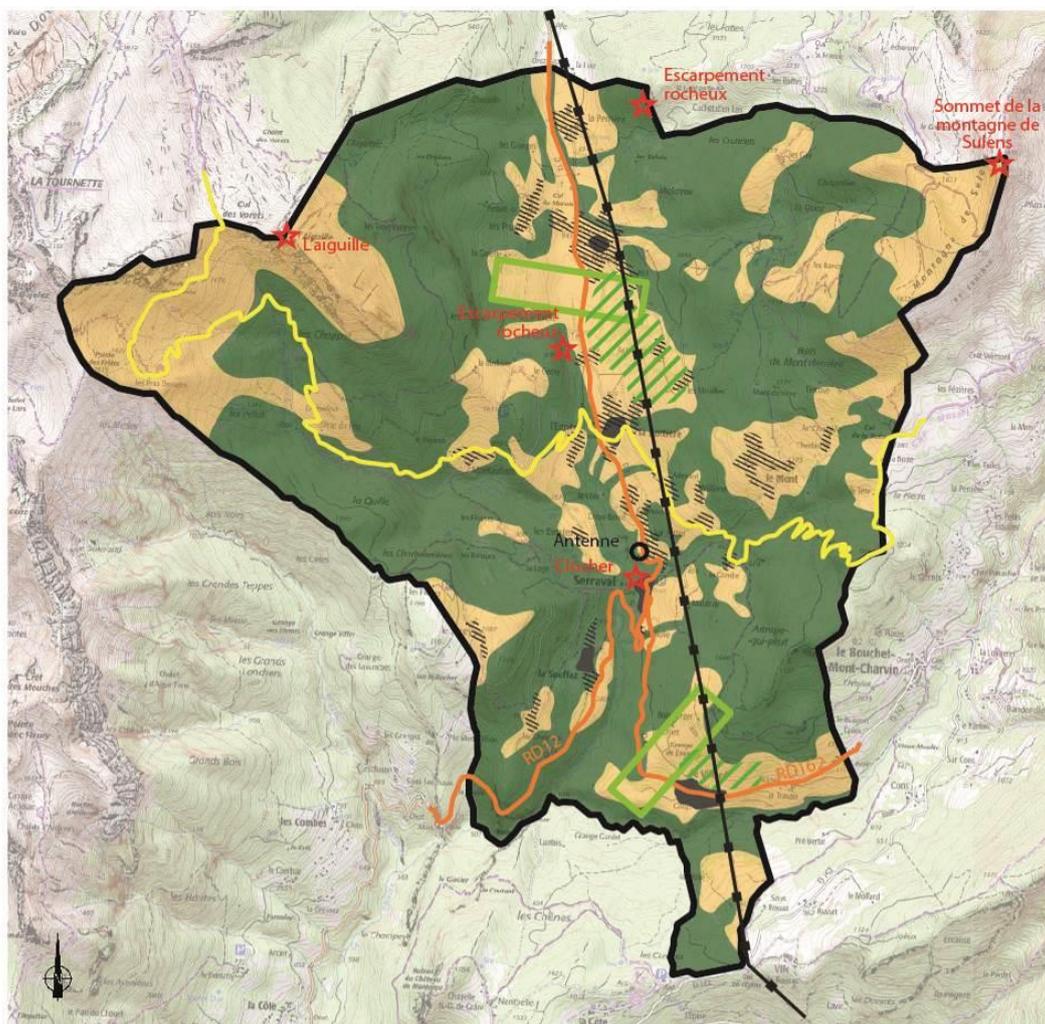


Il y a peu de fragilités paysagères sur le territoire de Serraval. On peut évoquer la ligne à haute tension qui traverse la commune du nord au sud en son milieu, mais qui reste relativement discrète et l'antenne de transmission radioélectrique visible depuis la route D12.

Photo 11 : Ligne à haute tension et antenne de transmission radioélectrique



Figure 19 : Carte de synthèse des sensibilités paysagères



	MILIEU OUVERT (NOMBREUSES VUES)		LIGNE ÉLECTRIQUE À HAUTE TENSION (FRAGILITÉ PAYSAGÈRE)
	MILIEU FERMÉ (ABSENCE DE VUES)		AXE VITRINE PRINCIPAL ROUTIER
	TISSU BÂTI DENSE		PRINCIPAL SENTIER DE RANDONNÉE
	TISSU BÂTI DIFFUS		POINT D'APPEL
	ZONE DE BOCAGE		AUTRE FRAGILITÉ PAYSAGÈRE
	COUPURE VERTE		

## 4.4 L'analyse urbaine

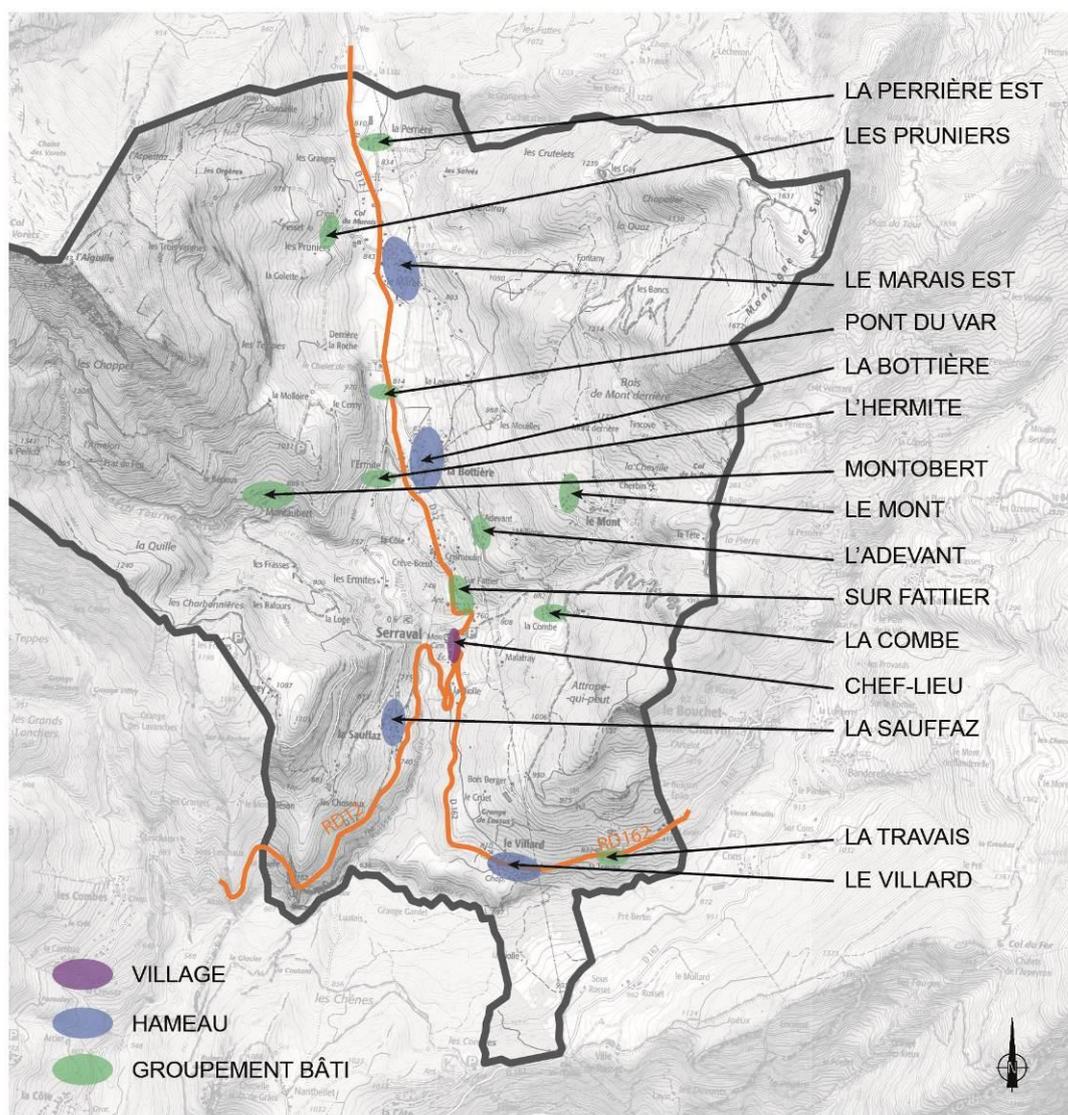
### 4.4.1 Positionnement et organisation du bâti

L'urbanisation de la commune est très éparpillée. Le chef-lieu ainsi que les principaux hameaux sont positionnés sur les coteaux entre 750 m et 850 m d'altitude. Les groupements bâtis de Montobert et du Mont se situent un peu plus haut, entre 900 m et 1100 m. D'autres constructions sont dispersées sur toute la commune, hormis dans le fond de vallée encaissé et boisé.

On distingue, sur la commune, en plus du bâti isolé (voir carte ci-dessous) :

- le village du chef-lieu,
- des hameaux (le Marais Est, la Bottière, la Sauffaz et le Villard),
- des groupements bâtis (la Perrière Est, les Pruniers, l'Hermite, Montobert, le Mont, l'Adevant, Sur Fattier, la Combe et le Villard).

**Figure 20 : Localisation du chef-lieu, des hameaux et groupements bâtis**



En termes d'implantation du bâti, chaque versant présente des caractéristiques propres :

- Le Versant Tournette présente des hameaux et groupements bâtis peu nombreux et assez concentrés,
- Le Versant Sulens possède des hameaux et groupements bâtis plus nombreux et plus éclatés où l'influence des extensions récentes est beaucoup plus perceptible.

L'implantation du bâti est parfois dense et regroupée : le Villard notamment et le chef-lieu à moindre mesure. Elle est parfois plus lâche : le Mont, Montobert, la Combe, la Perrière, etc. Enfin, elle peut présenter un cœur ancien dense entouré par de l'habitat plus diffus : la Sauffaz, le Marais Est et la Bottière. L'urbanisation contemporaine tend globalement à se développer de manière linéaire aux voiries, sans respect de l'organisation traditionnelle de la commune, avec parfois une certaine tendance à la dispersion de l'habitat et au mitage.

Le reste du bâti est formé de constructions isolées ou de petits groupements bâtis qui correspondent à des bâtiments à usage agricole ou autrefois à cet usage. Certaines maisons anciennes, dont la fonction agricole n'existe plus, possèdent des annexes (grenier, four, etc.) créant un groupement bâti.

### **Description du chef-lieu et des hameaux :**

#### **Le Chef-lieu :**

Il est moins habité que certains hameaux de la commune mais accueille la majeure partie des équipements, commerces et services. Il est relativement étiré et suit les courbes de niveaux. Il est traversé par la route D12.

#### **Photo 12 : Le chef-lieu**



#### **Le Marais Est :**

Ce hameau présente un cœur ancien dense autour de la chapelle et des extensions récentes plus diffuses. Il est situé le long du bord est de la route D12.

**Photo 13 : Le Marais Est****La Bottière :**

Tout comme le Marais Est, il possède un cœur ancien dense autour de la chapelle puis une urbanisation plus récente diffuse. Il est également situé le long du bord est de la route D12.

**Photo 14 : La Bottière****La Sauffaz :**

C'est un hameau allongé le long des courbes de niveaux avec des constructions implantées dans la pente. Il possède un cœur ancien dense et des constructions plus récentes au nord et au sud.

**Photo 15 : La Sauffaz**

**Le Villard :**

Il s'agit du plus gros hameau de la commune, formé d'un bâti dense et groupé installé sur un replat avec une orientation sud. De plus, il accueille le centre MFR à son extrémité sud-ouest. Il est traversé par la route D162.

**Photo 16 : Le Villard****4.4.2 Entrées du village de Serraval**

L'arrivée au village de Serraval est possible depuis 3 entrées : au sud-ouest et au nord par la route D12 et au Sud-Est par la route D162.

L'entrée sud-ouest s'effectue après le passage des gorges boisées du ruisseau du Monthou. Le panneau est positionné devant quelques constructions anciennes à la Biolle implantées en amont de la route. On observe à cet endroit une belle vue sur le pic de l'Aiguille et la Tournette mais également sur deux affiches publicitaires apposées sur la grange en bois que l'on aperçoit en premier après le panneau. Puis s'étend une séquence de prés avec une construction récente qui fait la transition avec le chef-lieu. La vue est bloquée par une haie champêtre et d'épicéas sur la gauche mais on peut observer une vue dégagée sur la droite sur la montagne de Sulens. L'entrée physique dans le chef-lieu se fait après cette séquence avec le clocher de l'église dans l'axe de la route.

**Photo 17 : Entrée sud-ouest**

L'entrée sud-est s'effectue au niveau d'une séquence de prés où les vues sur le paysage sont dégagées et offrent un très beau panorama sur le chef-lieu, avec le clocher de l'église, les vergers et sur les massifs entourant la commune. On peut cependant regretter la présence de câbles aériens.

**Photo 18 : Entrée sud-est**



L'entrée nord est indiquée par le panneau d'entrée du village sur la route départementale, en contrebas de Sur Fattier, au niveau d'une ligne droite avec, dans l'axe, le clocher de l'église. On peut cependant regretter la présence de l'antenne de transmission radioélectrique dans le même champ de vue que le clocher. Il s'en suit une série de virages boisés et le passage d'un ruisseau. A la traversée de ce dernier apparaît une maison récente sur la gauche et le clocher dans l'axe de la route. On passe ensuite par une séquence non construite avec, sur une portion, un parking pour enfin arriver dans le village.

**Photo 19 : Entrée nord**



Ces 3 entrées ne marquent pas une arrivée franche dans le chef-lieu du fait de leur éloignement et sont matérialisées uniquement par le panneau d'entrée du village. Cependant, elles présentent le paysage rural caractéristique de la commune avec des prés, des vergers, le clocher de l'église, de l'habitat diffus et un paysage de montagne.

L'affichage publicitaire est absent hormis à l'entrée Sud-Ouest qui est tout de même peu impactée.

#### 4.5 Traitement des limites et des talus

A plus petite échelle, le traitement des limites de propriété a une importance sur l'appréhension de l'espace depuis le domaine public. De manière générale, sur la commune de Serraval, les limites sont souvent traitées de façon perméable au regard. Cependant, on retrouve également des limites imperméables, notamment dans les zones de bâti récent comme par exemple au Marais Est. Pour les premières, la vue ne s'arrête pas à la limite de propriété et celles-ci ne créent pas d'obstacles au regard. Il s'agit principalement d'absence de matérialisation physique ou de grillage. Les secondes sont imperméables et correspondent majoritairement à des haies monospécifiques de persistants taillés (par exemple de thuyas).

**Photo 20 : Limites perméables au regard (à gauche) et imperméables (à droite)**



Les techniques de maintien des terres peuvent également impacter positivement ou négativement les paysages. Les bâches en géotextile plastique non plantées marquent de façon inesthétique le paysage ainsi que les enrochements de blocs de grosse taille. Les murets constitués de pierres de petite taille liées avec du ciment sont également présents mais sont moins qualitatifs que des murets en pierres sèches.

**Photo 21 : Maintien des terres**



**PAYSAGES : SYNTHÈSE ET ENJEUX****Synthèse**

Un cadre paysager montagnard et rural, marqué par l'agriculture, à conserver et à valoriser.

Une trame arborée d'intérêt paysager (nombreux vergers, haies bocagères, ripisylves).

Des limites souvent perméables mais de plus en plus imperméables au regard.

Des entrées du chef-lieu un peu éloignées et peu matérialisées.

Un habitat très dispersé.

**Enjeux généraux**

↳ **Conserver et renouveler une agriculture dynamique, nécessaire à l'entretien du paysage (espaces ouverts) et à la biodiversité.**

↳ **Entretien ces structures paysagères.**

↳ **Conserver cette perméabilité pour ouvrir l'espace.**

↳ **Créer des portes d'entrées vitrines du chef-lieu au niveau de celui-ci.**

↳ **Améliorer la lisibilité des zones urbanisées existantes.**

↳ **Favoriser le développement des espaces interstitiels.**

## **5 PATRIMOINE CULTUREL**

### **5.1 Les caractéristiques architecturales**

#### **5.1.1 Le bâti ancien**

Le bâti ancien regroupe 2 types de constructions différentes : les anciennes fermes et les maisons de village.

#### **Les volumes**

Les constructions sont caractérisées par un volume simple mais important, avec des hauteurs ne dépassant généralement pas le R+1+C.

#### **L'implantation**

Les constructions sont souvent accolées à la voirie ou assez proches et s'adaptent à la pente.

#### **Les toitures**

Les toitures sont à 2 pans avec régulièrement des croupes totales ou partielles. Les débords de toiture sont systématiques et importants, surtout en façade principale. Les pentes des toitures sont supérieures à 40 %. Les matériaux de couvertures principaux sont la tuile rouge vieillie ou brune, l'ardoise et la tôle ondulée. Les faîtages des toitures sont généralement orientés dans le sens de la pente et/ou parallèles à la rue.

#### **Photo 22 : Diversité des matériaux de couverture**



#### **Les façades**

Les façades sont souvent très minérales et constituées de pierres apparentes et/ou d'enduit. Certains bâtiments présentent des chaînages d'angle en pierres massives. Les anciennes fermes possèdent souvent un bardage bois constitué de planches verticales sur la partie haute de la façade.

Les balcons sont peu présents et sont constitués de garde-corps en bois ou en ferronnerie.

**Photo 23 : Exemples de façades de maisons de village****Photo 24 : Exemples de façades de fermes****Les ouvertures**

Les ouvertures sont souvent plus hautes que larges et de forme rectangulaire. Elles sont parfois mises en valeur par un encadrement minéral sur les maisons de village. Les fermetures des portes et fenêtres sont principalement en bois.

**Photo 25 : Exemples d'ouvertures****5.1.2 Les constructions « récentes »**

Les constructions récentes, souvent des chalets, présentent des caractéristiques variées : formes simples ou complexes et volumes petits ou importants.

Les toitures sont principalement à 2 pans mais parfois avec des décrochés ou 2 faîtages perpendiculaires. Le matériau de couverture est varié (tuile rouge ou brune et bac acier). Les façades sont souvent en enduit clair avec une partie haute en bois. Cependant, cette dernière est réalisée en poteaux-poutres ou en madriers encastés contrairement aux constructions anciennes. Certaines façades sont entièrement en bois. Les balcons sont davantage présents et les garde-corps sont parfois en ferronnerie.

### Photo 26 : Echantillon de constructions récentes



## 5.2 Le patrimoine remarquable

(Source : à partir de l'ancien rapport de présentation du PLU).

### 5.2.1 Le patrimoine bâti

#### L'ancien château des Menthon au Marais :

Château fort du Moyen Age, aujourd'hui transformé en ferme, il possède encore une porte avec un arc en accolade du XVI<sup>e</sup> siècle. Les fondations datent au moins du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### Photo 27 : Ancien château des Menthon



#### L'ancienne maison forte des seigneurs des Clefs au chef-lieu :

Il s'agit d'une maison forte de l'époque moderne comportant un pigeonnier, un bel escalier de style italien XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle, une porte du XVIII<sup>e</sup> siècle, un bachal (bassin carré de pierre taillée), un grenier à deux étages.

#### Photo 28 : Maison forte des seigneurs des Clefs



**L'ancien presbytère** est une belle bâtisse de 1830 qui accueillait également la mairie et la poste.

**Photo 29 : Ancien presbytère**



**L'ancienne fruitière :**

Elle est localisée au sud-ouest de la Bottière le long de la RD12 et fait partie du patrimoine agricole de la commune.

**Photo 30 : Ancienne fruitière**



**L'ancienne école :**

Elle est située à la Biolle et possède une architecture de maison de village avec un plan presque carré.

**Photo 31 : Ancienne école**



**Hameau du Villard :**

Un petit bâtiment de 2 étages sur RdC, datant du XIXe siècle a servi d'**atelier de tissage de soie** pour l'industrie de Stanzi (Faverges).

**Photo 32 : Ancien atelier de tissage de soie au Villard**



## 5.2.2 Le patrimoine culturel

### **L'église Saint-Maurice au chef-lieu :**

Elle fut construite pendant la seconde moitié du XIXe siècle et consacrée en 1868. Elle est de style néogothique et orientée Nord/Sud.

**Photo 33 : Eglise Saint-Maurice**



### **La chapelle de la Visitation aux Pruniers :**

Construite en 1838, elle possède un corps rectangulaire et un cœur en abside. Son clocheton octogonal est surmonté d'une croix.

**Photo 34 : Chapelle de la Visitation**



### **La chapelle St-Jean l'Evangile et St-François-de-Sales à la Bottière :**

Elle fut construite entre 1700 et 1720.

**Photo 35 : Chapelle de la Bottière**



**La chapelle St-Claude et Ste-Anne au Villard :**

Construite en 1693, le bâtiment est quadrangulaire avec un clocheton à six pans en tavaillons.

**Photo 36 : Chapelle du Villard****L'oratoire de Notre Dame de Lourdes à La Combe :**

C'est une construction qui évoque une maisonnette avec une statue de la vierge en bois peint. Elle date du XIXe siècle.

**Photo 37 : Oratoire de Notre Dame de Lourdes****L'oratoire Saint-Claude à la Sauffaz :**

D'un type proche de celui de La Combe, il abrite les statues de St-Claude et de la Vierge et date du XVIIe siècle.

**Photo 38 : Oratoire Saint-Claude**

### 5.2.3 Le petit patrimoine

Le petit patrimoine est varié sur la commune. On retrouve une **fontaine** devant l'église et quelques **bassins** dispersés sur le territoire.

**Photo 39 : Fontaine et échantillon de bassins**



Des **fours** sont également présents :

- au Montobert : le four du XVIIe siècle comporte une voûte d'avancée, un toit en tôle. Il est caché par une construction récente,
- au Chef-lieu derrière l'église, il est abandonné,
- au Mont : construit en 1875 et rénové en 1991,
- au Villard : daté du XVIIIe siècle et qui fonctionne encore.

**Photo 40 : Fours présents à Serraval**



**Des greniers :** à Montobert (1846), deux à la Sauffaz et un au Mont.

**Photo 41 : Greniers : au Chef-lieu et au Mont**



Au Mont, un **cellier** voûté surmonté d'un grenier de madriers datant du XVIIe siècle.

**PATRIMOINE CULTUREL : SYNTHÈSE ET ENJEUX****Synthèse**

Une architecture traditionnelle bien identifiée.

Un patrimoine riche (église, chapelles, fontaine, bassins, fours, etc.).

**Enjeux généraux**

↳ **Assurer la réhabilitation du bâti ancien dans le respect de son architecture.**

↳ **Faire que les constructions nouvelles soient en accord avec l'architecture locale.**

↳ **Assurer la conservation de ce patrimoine.**

## **6 PREVENTION DES RISQUES**

### **6.1 Risque sismique**

La commune est classée en zone de sismicité 4 (niveau d'aléa moyen).

Il n'existe pas de système fiable pour prévision à court et moyen terme pour les séismes. C'est pourquoi il convient d'informer et de protéger les populations.

La réglementation afférente à ce zonage et les prescriptions figurent sur le site internet : <http://www.planseisme.fr/zonage-sismique-de-la-france.html>.

### **6.2 Risques miniers**

La commune n'est pas concernée.

### **6.3 Risques naturels**

#### **6.3.1 Risques autres qu'inondation**

La commune dispose d'un Plan d'Exposition aux Risques Naturels Prévisibles (PER), réalisé par le Service de Restauration des Terrains en Montagne du département de la Haute-Savoie, approuvé par arrêté préfectoral le 12 septembre 1994.

Dans le zonage de l'étude, les phénomènes pris en compte sont :

- les avalanches,
- les mouvements de terrain,
- les débordements torrentiels.

Le PER est une servitude qui s'impose au PLU et à toute demande d'autorisation d'occupation des sols.

Le tableau ci-après indique les différents types de risques répertoriés par le PER sur la commune de Serraval en fonction des secteurs géographiques (Rq : il ne traite que les secteurs urbanisés. Pour connaître les risques sur les grands ensembles naturels et agricoles, il convient de se reporter directement au PER).

On peut ainsi remarquer que toutes les enveloppes bâties actuelles sont directement ou indirectement concernées par des risques naturels à l'aléa faible à fort. Ainsi, il faudra prendre compte les périmètres d'études du PER pour justifier les choix d'urbanisation dans la commune.

L'Hermite, Montobert, La Sauffaz, Le Villard et La Travaix sont faiblement impactés par ces risques, mais leur enveloppe se trouve parfois en limite direct avec des zones aux risques plus importants. Les autres groupements bâtis sont quasiment tous concernés, de manière directe ou indirecte, par des risques forts de mouvement de terrain et débordement torrentiel et / ou d'avalanche.

Le document complet du PER de Serraval et la cartographie des risques identifiés sont joints en annexes.

**Tableau 20 : Risques identifiés par le PER dans les différents groupements bâtis**

	ALEA FAIBLE A MOYEN						ALEA FORT		
	Débordement torrentiel	Glissement de terrain	Zone humide, fluage lent	Chute de pierres ou de blocs	Venue de pierres et glissements de terrains	Pente rocheuse	Avalanche	Mouvement de terrain et débordement torrentiel	Avalanche
La Perrière	X	-	-	-	-	-	X	-	X
Les Pruniers	-	-	X	-	-	-	X	-	-
Le Marais	X	-	-	-	-	-	X	X	X
Pont du Var	X	-	-	-	-	X	-	X	-
La Bottière	-	X	X	-	-	-	-	X	-
L'Hermite	-	-	X	-	-	-	-	-	-
Montobert	-	X	-	-	-	-	-	-	-
L'Adevant	-	X	-	-	-	-	-	X	-
Le Mont	X	X	X	-	-	-	-	-	-
Sur Fattier	-	X	X	-	-	-	-	X	-
Chef-lieu	-	X	X	-	-	-	-	X	-
La Combe	-	X	-	-	-	-	-	X	-
La Sauffaz	-	-	X	-	-	-	-	-	-
Le Villard	-	X	-	-	-	-	-	-	-
La Travais	-	X	-	-	-	-	-	-	-

Source : Plan d'Exposition aux Risques Naturels Prévisibles, commune de Serraval.

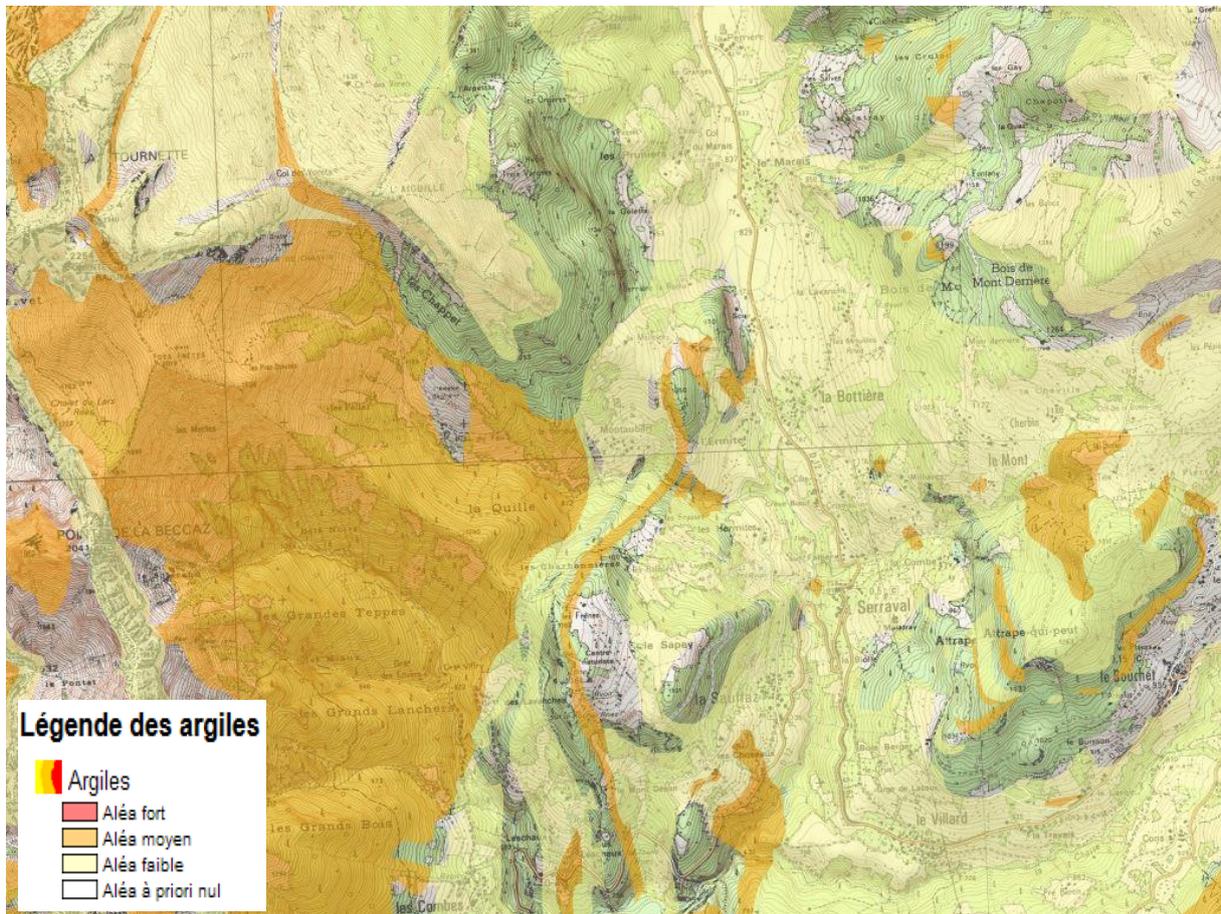
### 6.3.2 Risque d'inondation

Aucun Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) n'existe pour le territoire de Serraval. Le risque d'inondation est faible sur la commune, à l'exception du régime torrentiel des cours d'eau qui peut occasionner quelques débordements au nord de Serraval. Ce phénomène est traité par le PER.

## 6.4 Aléa retrait-gonflement des argiles

D'après les données BRGM disponibles sur le site [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr), le risque de retrait-gonflement des argiles est qualifié de faible sur l'ensemble du territoire communal.

### Carte 29 : Cartographie des zones sensibles au retrait-gonflement des argiles



Source : BRGM-MEDDE.

## 6.5 Risques technologiques

La commune de Serraval n'est pas concernée.

**RISQUES : SYNTHÈSE ET ENJEUX****Synthèse****Enjeux généraux**

Risque sismique 4.

↳ **Information de la population.**

PER approuvé en 1994.

↳ **Tenir compte des zonages.**

Pas de PPRi.

PPRT : non concerné.

↳ **Pas d'enjeu.**

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### Table des cartes

Carte 1 : Situation de la commune Serraval .....	6
Carte 2 : Consommation foncière au Col du Marais et à la Perrière .....	17
Carte 3 : Consommation foncière à La Recourbe et La Bottière .....	18
Carte 4 : Consommation foncière au Montobert .....	19
Carte 5 : Consommation foncière à L'Adevant et au Mont.....	19
Carte 6 : Consommation foncière au Sur Fattier et La Combe.....	20
Carte 7 : Consommation foncière au Chef-lieu et La Sauffaz .....	21
Carte 8 : Consommation foncière au Villard .....	22
Carte 9 : Périmètre des AFP sur la commune de Serraval .....	29
Carte 10 : Enjeux agricoles de la commune de Serraval .....	30
Carte 11 : Les itinéraires inscrits au PDIPR.....	38
Carte 12 : Localisation des parkings au Chef-lieu.....	44
Carte 13 : Localisation des parkings au Pont du Var .....	44
Carte 14 : Localisation des parkings au Col du Marais .....	45
Carte 15 : Localisation des parkings au Villard .....	45
Carte 16 : Ossature du réseau AEP .....	48
Carte 17 : Carte du zonage des eaux pluviales .....	52
Carte 18 : Capacités de densification au Col du Marais, à la Perrières est et aux Pruniers ..	57
Carte 19 : Capacités de densification à La Bottière, au Pont du Var et à L'Hermitte.....	58
Carte 20 : Capacités de densification au Montobert .....	59
Carte 21 : Capacités de densification au Mont et à L'Adevant.....	59
Carte 22 : Capacités de densification au Sur Fattier, au Chef-lieu et La Combe.....	60
Carte 23 : Capacités de densification à La Sauffaz .....	61
Carte 24 : Capacités de densification au Villard.....	62
Carte 25 : Capacités de densification à La Travaix.....	62
Carte 26 : Cartographie des zones sensibles à la qualité de l'air .....	68
Carte 27 : Localisation des sites BASIAS .....	70
Carte 28 : Extension de la zone Natura du Massif de la Tournette .....	79
Carte 29 : Cartographie des zones sensibles au retrait-gonflement des argiles.....	127

### Table des figures

Figure 1 : Localisation des points de collecte des déchets .....	71
Figure 2 : Position géographique de Serraval entre les massifs des Aravis .....	74
Figure 3 : Structure géologique du synclinal de Serraval .....	75
Figure 4 : Réseau hydrographique de Serraval .....	76
Figure 5 : Le site Natura à l'est du Lac d'Annecy.....	78
Figure 6 : Chaîne des Aravis et Montagne de Sulens .....	82
Figure 7 : Massif de la Tournette (ZNIEFF 1 et 2.....	83
Figure 8 : Zone humide Col du Marais.....	85
Figure 9 : Zone humide Les Pruniers.....	86
Figure 10 : Localisation des 5 zones humides de plus de 1 000 m <sup>2</sup> à Serraval .....	87
Figure 11 : Localisation des pelouses sèches au sud du territoire communal de Serraval....	89
Figure 12 : Composantes de la TVB au niveau régional (Source SRCE).....	91

Figure 13 : Grand fuseau écologique régional au nord et corridors écologiques locaux, axes potentiels de traversée de faune entre les différents réservoirs .....	93
Figure 14 : Vergers et arbres isolés sur prairies sont une composante naturelle structurante à Serraval.....	95
Figure 15 : Forêt communale de Serraval.....	97
Figure 16 : Synthèse des éléments de biodiversité remarquables .....	99
Figure 17 : Carte de répartition des unités paysagères.....	103
Figure 18 : Trames verte et bleue (SCOT Fier-Aravis) avec localisation des différents corridors écologiques.....	106
Figure 19 : Carte de synthèse des sensibilités paysagères .....	108
Figure 20 : Localisation du chef-lieu, des hameaux et groupements bâtis .....	109

### **Table des graphiques**

Graphique 1 : Evolution démographique et taux démographiques de Serraval.....	8
Graphique 2 : Evolution et taux démographiques de la CCVT .....	9
Graphique 3 : Evolution de la structure par âge de la population entre 2010 et 2015 .....	10
Graphique 4 : Comparaison de la structure par âges de la commune de Serraval et de la CCVT.....	11
Graphique 5 : Logements par catégorie – comparaison commune / CCVT .....	12
Graphique 6 : Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge.....	14
Graphique 7 : Lieu de travail des actifs.....	34
Graphique 8 : Modalités de déplacements domicile – travail des actifs .....	35
Graphique 9 : Evolution des effectifs scolaires depuis la rentrée 2008 .....	41

### **Table de photos**

Photo 1 : L'épicerie communale sur la place de l'église.....	40
Photo 2 : L'Hermite.....	43
Photo 3 : Le Marais-Est .....	43
Photo 4 : Vue sur la commune de Serraval depuis le col de l'Épine .....	102
Photo 5 : Gorges de la Chaise (à gauche) et vallon du ruisseau du Monthou (à droite).....	104
Photo 6 : Eléments identitaires de l'UP « les coteaux semi-ouverts » .....	105
Photo 7 : Forêts, alpages et constructions isolées.....	105
Photo 8 : Vues sur le grand paysage.....	106
Photo 9 : Point focal du clocher de l'église .....	107
Photo 10 : Urbanisation diffuse sur le versant Ouest de la montagne de Sulens .....	107
Photo 11 : Ligne à haute tension et antenne de transmission radioélectrique.....	108
Photo 12 : Le chef-lieu.....	110
Photo 13 : Le Marais Est .....	111
Photo 14 : La Bottière.....	111
Photo 15 : La Sauffaz .....	111
Photo 16 : Le Villard .....	112
Photo 17 : Entrée sud-ouest.....	112
Photo 18 : Entrée sud-est.....	113
Photo 19 : Entrée nord .....	113
Photo 20 : Limites perméables au regard (à gauche) et imperméables (à droite) .....	114
Photo 21 : Maintien des terres.....	114

Photo 22 : Diversité des matériaux de couverture .....	116
Photo 23 : Exemples de façades de maisons de village .....	117
Photo 24 : Exemples de façades de fermes .....	117
Photo 25 : Exemples d'ouvertures .....	117
Photo 26 : Echantillon de constructions récentes .....	118
Photo 27 : Ancien château des Menthon .....	118
Photo 28 : Maison forte des seigneurs des Clefs.....	118
Photo 29 : Ancien presbytère .....	119
Photo 30 : Ancienne fruitière .....	119
Photo 31 : Ancienne école.....	119
Photo 32 : Ancien atelier de tissage de soie au Villard .....	119
Photo 33 : Eglise Saint-Maurice .....	120
Photo 34 : Chapelle de la Visitation.....	120
Photo 35 : Chapelle de la Bottière .....	120
Photo 36 : Chapelle du Villard .....	121
Photo 37 : Oratoire de Notre Dame de Lourdes.....	121
Photo 38 : Oratoire Saint-Claude.....	121
Photo 39 : Fontaine et échantillon de bassins .....	122
Photo 40 : Fours présents à Serraval .....	122
Photo 41 : Greniers : au Chef-lieu et au Mont.....	123

### **Table des tableaux**

Tableau 1 : Liste des communes du canton et intercommunalité à laquelle elles appartiennent.....	5
Tableau 2 : Evolution comparée de la population de l'ensemble de la CCVT .....	9
Tableau 3 : Indices de vieillesse et de jeunesse .....	11
Tableau 4 : Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1999 et 2015.....	12
Tableau 5 : Résidences principales selon le statut de l'occupation.....	13
Tableau 6 : Evolution comparée de la population, du nombre de ménage et des logements principaux.....	14
Tableau 7 : Permis de construire attribués entre 2007 et 2019.....	15
Tableau 8 : Consommation foncière pour de l'habitat entre 2007 et 2019 .....	16
Tableau 9 : Evolutions possibles de la population de Serraval en fonction de différentes projections .....	23
Tableau 10 : Surfaces exploitées en 2012.....	27
Tableau 11 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité.....	33
Tableau 12 : Emploi et activité.....	34
Tableau 13 : Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2015 à Serraval.....	35
Tableau 14 : Armature du réseau de distribution .....	46
Tableau 15 : Ressource à l'étiage .....	49
Tableau 16 : Adéquation ressources / besoins sur la base des performances actuelles.....	50
Tableau 17 : Adéquation ressources / besoins sur la base d'un indice linéaire de fuites égal à 3 m <sup>3</sup> /j/kml.....	50
Tableau 18 : Sites de la base de données BASIAS .....	69
Tableau 19 : Lieu de recyclage des déchets.....	71
Tableau 20 : Risques identifiés par le PER dans les différents groupements bâtis .....	126